



**ANIÈRES**



# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2021

DEUXIÈME RAPPORT DE LA LÉGISLATURE 2020-2025

**ANIERES.CH**





**MESDAMES LES CONSEILLÈRES MUNICIPALES,  
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,**

En application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nouvelle teneur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1985, j'ai l'honneur, avec mes Adjoints, de vous présenter et de soumettre à votre examen le deuxième rapport administratif et financier de la période législative 2020-2025 sur l'activité des autorités municipales.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ici toutes les personnes qui aident les autorités communales à remplir les tâches de plus en plus nombreuses et complexes dont elles ont la charge.

**Pascal WASSMER**  
Maire



# SOMMAIRE

---

## RAPPORT ADMINISTRATIF 2021 4

---

Autorités communales	6
Séances du Conseil municipal	10
Administration communale	16
Service technique intercommunal	17
Fondations communales	18
Groupement intercommunal	31
État civil intercommunal	36
Corps constitués	38
Votations élections	44
Population	47
École	48
Bâtiments et aménagements	51
Autorisations de construire	58
Statistiques déchets	60
Entraide sociale	62
Manifestations communales	63
Mérite aniérois	74
Promotions civiques	75

---

## FINANCES COMMUNALES 2021 76

---

Centimes additionnels communaux	78
Comptes du bilan	79
Comptes de fonctionnement	83
Tableaux financiers et rapport	90

---

## RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2021 96

---

Liste des sociétés	98
Rapports d'activités des sociétés	100



**ANIÈRES**

# RAPPORT ADMINISTRATIF 2021



# AUTORITÉS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

## EXÉCUTIF

### **PASCAL WASSMER**

**Maire**  
Le Centre  
dès le 01.06.2020  
Adjoint – 01.06.2015-31.05.2020  
CM Le Centre – 19.02.2013-31.05.2015

### **CLAUDINE HENTSCH**

**Adjointe**  
Ensemble pour Anières  
dès le 09.10.2019  
CM Ensemble pour Anières –  
01.06.2015-09.10.2019

### **PASCAL PÉCAUT**

**Adjoint**  
Plus que jamais Aniérois  
dès le 01.06.2020  
CM Le Centre radical démocrate  
chrétien – 01.06.1995-30.05.2007

## CONSEIL MUNICIPAL

### **CORINNE ALHANKO-BAUER**

**Conseillère municipale**  
Libéral – dès le 24.03.2009  
Libéral-Radical dès le 01.06.2015

### **DENYSE BARBEZAT-FORNI**

**Conseillère municipale**  
Anières différemment – dès 2003  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2015

### **STÉPHANIE BARON LEVRAT**

**Conseillère municipale**  
Ensemble pour Anières  
– dès le 12.11.2019

### **PIERRE-YVES DECHEVRENS**

**Conseiller municipal**  
Le Centre radical démocrate-chrétien  
– dès 2011  
Le Centre dès le 01.06.2015

### **CAROLINE DOMBRE**

**Conseillère municipale**  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2020

### **PHILIPPE GAILLARD**

**Conseiller municipal**  
Anières différemment – dès 2011  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2015

### **YVES GUBELMANN**

**Conseiller municipal**  
Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

### **YVONNE GUSTAFSON**

**Conseillère municipale**  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2020

### **NICOLE IMHOF**

**Conseillère municipale**  
Le Centre – dès le 01.06.2020

### **JERÔME JACQUIER**

**Conseiller municipal**  
Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

### **GUY MUSY**

**Conseiller municipal**  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2020

### **ANITA PORDES**

**Conseillère municipale**  
Libéral-Radical – dès le 01.06.2015

### **JEAN-LUC RICHARDET**

**Conseiller municipal**  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2020

### **GIUSEPPE RICCIUTI**

**Conseiller municipal**  
Libéral-Radical – 01.06.2015-31.05.2020  
et dès le 15.09.2020

### **ALEXANDRE SOUCAS**

**Conseiller municipal**  
Libéral-Radical 26.01.2016-18.09.2018  
Ensemble pour Anières  
– dès le 01.06.2020

### **CLAIRE THIBAUT BULLIARD**

**Conseillère municipale**  
Libéral-Radical – dès le 08.10.2019

### **ERIC WEHRLI**

**Conseiller municipal**  
Le Centre – dès le 01.06.2020





# PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2021

## PIERRE-YVES DECHEVRENS

Président jusqu'au 31.05.2021

## CORINNE ALHANKO-BAUER

Présidente dès le 01.06.2021

## DOMINIQUE LAZZARELLI

Secrétaire du Conseil municipal

## CORINNE ALHANKO-BAUER

Vice-Présidente jusqu'au 31.05.2021

## GUY MUSY

Vice-Président dès le 01.06.2021

# RÉPARTITION DES FONCTIONS DE L'EXECUTIF

## FINANCES ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE PASCAL WASSMER

Maire dès le 01.06.2020

## URBANISME ET CONSTRUCTIONS CLAUDINE HENTSCH

Adjointe dès le 09.10.2019

## SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS PASCAL PÉCAUT

Adjoint dès le 01.06.2020

# STRUCTURE DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

PLR = libéraux radicaux  
LC = le Centre  
EPA = Ensemble pour Anières

## PARTI NOM ET PRÉNOM

### FINANCES

Président	PLR	GUBELMANN Yves, jusqu'au 04.10.2021
Vice-Président	EPA	RICHARDET Jean-Luc, Président dès le 05.10.2021
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	PLR	GUBELMANN Yves, membre dès le 05.10.2021
Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	GUSTAFSON Yvonne
	PLR	JACQUIER Jérôme
	EPA	MUSY Guy
	PLR	RICCIUTI Giuseppe
	EPA	SOUCAS Alexandre
	LC	WEHRLI Eric vice-Président dès le 05.10.2021

### URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Présidente	PLR	PORDES Anita, jusqu'au 20.06.2021
Vice-Présidente	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie, Présidente dès le 21.06.2021
Membres	EPA	BARBEZAT-FORNI Denyse
Exécutif: Claudine HENTSCH	EPA	GAILLARD Philippe
	PLR	GUBELMANN Yves
	LC	IMHOF Nicole
	PLR	JACQUIER Jérôme, vice-Président dès le 21.06.2021
	EPA	RICHARDET Jean-Luc
	LC	WEHRLI Eric



## PARTI NOM ET PRÉNOM

**ASSAINISSEMENT, ROUTES, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Président	EPA	GAILLARD Philippe, jusqu'au 20.06.2021
Vice-Président	LC	WEHRLI Eric, jusqu'au 20.06.2021
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal WASSMER	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves, Président dès le 21.06.2021
	EPA	DOMBRE Caroline
	EPA	GAILLARD Philippe, membre dès le 21.06.2021
	EPA	SOUCAS Alexandre
	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire, vice-Présidente dès le 21.06.2021
	LC	WEHRLI Eric, membre dès le 21.06.2021

**SOCIALE, CULTURE ET LOISIRS**

Présidente	EPA	BARBEZAT FORNI Denyse
Vice-Présidente	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire
Membres	PLR	ALHANKO-BAUER Corinne
Exécutif: Pascal PÉCAUT	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
	EPA	DOMBRE Caroline
	EPA	GUSTAFSON Yvonne
	LC	IMHOF Nicole
	EPA	MUSY Guy
	PLR	RICCIUTI Giuseppe

**AD HOC « IMMEUBLE LE LÉMAN »**

Président	EPA	RICHARDET Jean-Luc
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: Pascal WASSMER	PLR	THIBAUT-BULLIARD Claire

**SOUS-COMMISSION « URBANISME ET CONSTRUCTIONS » EN BÉZALEY**

Président	PLR	PORDES Anita
Membres	EPA	RICHARDET Jean-Luc
Exécutif: Pascal WASSMER	LC	WEHRLI Eric

**AD HOC « BOURSES »**

Président	PLR	GUBELMANN Yves
Membres	LC	DECHEVRENS Pierre-Yves
Exécutif: à définir	EPA	MUSY Guy

**AD HOC « COHERAN » (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES)**

Membres	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
Exécutif: Pascal WASSMER Claudine HENTSCH Pascal PÉCAUT	LC	IMHOF Nicole
	PLR	PORDES Anita

**CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE COHERAN ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

CoHerAn + Culture, sports et loisirs	LC	IMHOF Nicole
CoHerAn + Sécurité	PLR	JACQUIER Jérôme
CoHerAn + Voirie et développement durable	EPA	BARON LEVRAT Stéphanie
CoHerAn + Sociale	EPA	MUSY Guy



# NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARTI NOM ET PRÉNOM

## DÉLÉGUÉ AU FEU

EPA SOUCAS Alexandre

## DÉLÉGUÉ NOCTAMBUS

EPA MUSY Guy

## DÉLÉGUÉE COMMUNES-ÉCOLE

LC IMFOF Nicole

## DÉLÉGUÉES FONDATION LA T'ANIÈRES

Bureau EPA DOMBRE Caroline

Fondation LC IMHOF Nicole

PLR PORDES Anita

## DÉLÉGUÉE GROUPEMENT CRÈCHE INTERCOMMUNALE L'ÎLE AUX MÔMES

PLR ALHANKO-BAUER Corinne

## DÉLÉGUÉ.E.S FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Membres EPA BARBEZAT-FORNI Denyse

PLR RICIUTTI Giuseppe

Exécutif: Claudine HENTSCH LC WEHRLI Eric

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

Les procès-verbaux du Conseil municipal ne pouvant être retranscrits in extenso dans le compte rendu administratif & financier, nous vous rappelons qu'ils peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous (022 751 11 45) ou sur le site Internet de la commune d'Anières [www.anieres.ch](http://www.anieres.ch) sous la rubrique « Documents à télécharger – PVs CM Législature 2020 – 2025 ».

En 2021, le Conseil municipal a siégé 9 fois. Ci-dessous, le résumé des points traités.

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021

### DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 026

Proposition du Maire relative à l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F – Rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées. Logiciel de gestion et bons de solidarité COVID-19.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F, dans les rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour TTC 8'000 F – Services généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour TTC 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées, de comptabiliser le montant, au total de TTC 60'000 F, dans le compte de résultats 2021 dans les rubriques 0220.00.31180.00 (logiciel) pour TTC 8'000 F – Services

généraux – Immobilisations incorporelles et 8500.00.36350.00 (bons de solidarité) pour TTC 52'000 F – Industrie, artisanat et commerce – Subventions aux entreprises privées, de couvrir ces deux crédits budgétaires supplémentaires 2021, au total de TTC 60'000 F, par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Création de la commission ad hoc « En Bézaley », sous-commission Urbanisme et constructions.

## SÉANCE DU 9 MARS 2021

### DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 027

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCom, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCom pour répondre aux différents préavis des services du canton.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'investissement complémentaire de TTC 240'000 F destiné à la concertation et aux travaux de réflexion sur les espaces publics lors de la révision du plan directeur communal – PDCom, ainsi que pour les honoraires finaux des mandataires du PDCom pour répondre aux différents préavis des services du canton et d'amortir cette dépense selon les modalités définie dans le crédit d'investissement de TTC 280'000 F voté le 16 mai 2017 (délibération No 2015-2020 D – 062) « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 280'000 F destiné à la révision du plan directeur communal – PDCom », approuvée par le Département présidentiel le 4 juillet 2017.

### MOTION 2020-2025 – M-002

Bibliothèque extérieure:  
« Prolongeons la vie des livres ».  
Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants:  
Claire Thibault-Bulliard, Corinne Alhanko-Bauer, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Giuseppe Ricciuti.

### RÉSOLUTION 2020-2025 – R-001

« Pour le maintien des cartes CFF journalières communales et la promotion concrète des transports publics ».

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité affirmer sa volonté de favoriser l'usage des transports publics par ses habitants, sous différentes formes complémentaires, à travers une politique communale de la mobilité dont la mise à disposition de cartes journalières CFF à prix préférentiel fait partie intégrante; s'opposer à la décision unilatérale d'Alliance SwissPass de supprimer la



prestation de mise à disposition de cartes journalières CFF par les communes à l'horizon 2023; demander qu'aucune décision dans ce domaine ne soit prise sans concertation et sans qu'une alternative crédible à cette prestation ne soit discutée et validée préalablement par tous les acteurs; demander à l'exécutif communal de faire sienne la position du Conseil municipal, de la relayer auprès de toutes les instances municipales, cantonales et fédérales concernées et de l'appuyer par tous les moyens à sa disposition.

## SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

### DÉLIBÉRATION 2020-2025 – D – 028

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F – Rubrique 0220.00.31320.00 « Services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F – Rubrique 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières; de comptabiliser le montant de TTC 55'000 F dans le compte de résultats 2021 sur le compte 0220.00.31320.00 « services généraux de l'administration communale – Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes » pour l'aménagement des zones de loisirs et de sports sur la commune d'Anières; de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 55'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

### PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

À l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer les comptes de l'Exercice 2020 à la commission des Finances du mardi 27 avril 2021 pour analyse et préavis avant le vote des délibérations y relatives du Conseil municipal le mardi 18 mai 2021.

### VOIE BLEUE

Vote favorable pour l'entrée en matière pour la Voie Bleue et renvoi en commission des Finances pour étude.

## SÉANCE DU 18 MAI 2021

### DÉLIBÉRATION 2020 – 2025 D – 029

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'Exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération; d'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 22 170 254.92 F aux charges et de 31 517 294.28 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 9 347 039.36 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de 11 487 589.28 F et résultat extraordinaire de -2 140 549.92 F. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 4 887 053.78 F aux dépenses et de 445 423.05 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4 441 630.73 F; d'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 259 943 103.51 F et enfin d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 4 530 992.16 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

### DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 030

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F pour l'acquisition de la parcelle N°6362 – Surface 1683 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>e</sup> de l'immeuble suivant: parcelle N°6305 – Surface 5,5 m<sup>2</sup>, sises 4, chemin du Cimetière à Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE.

Le Conseil municipal décide à la majorité qualifiée d'autoriser le Maire à acquérir la parcelle No 6362 – Surface 1683 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>e</sup> de l'immeuble suivant: parcelle No 6305 – Surface 5,5 m<sup>2</sup>, sises 4, chemin du Cimetière à

Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE, selon le projet d'acte notarié établi par Me Thierry BAGNOUD, notaire à Genève; d'ouvrir au Maire un crédit de TTC 2'200'000 F en vue de cette acquisition, auquel devons être ajoutés les frais d'acte et autres droits; de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 à l'actif du bilan de la commune d'Anières dans le patrimoine financier; de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique et de charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

### RÉSOLUTION 2020-2025 R-002

Résolution relative à la participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre – « Voie Bleue » – entre les deux rives du Léman – Corsier – Bellevue – pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation.

Le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de cette résolution et décide à l'unanimité de confirmer au comité de pilotage du projet « Voie Bleue » et à la Compagnie Générale de Navigation, la participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman – Corsier-Bellevue – pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation (CGN SA) et de s'engager, à condition que les nuisances écologiques soient prises en compte lors de l'étude, que le contrôle du parking sauvage à Anières soit résolu et sous réserve du vote du budget annuel et du droit de référendum, à inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans, au budget de fonctionnement de la Commune, une subvention à la Compagnie Générale de Navigation, afin de participer à la couverture des coûts d'exploitation de la « Voie Bleue » qui seront répartis entre les différents partenaires privés et publics de ce projet.

### ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2022

Mme Corinne ALHANKO-BAUER (PLR), en qualité de Présidente du Conseil municipal.

M. Guy MUSY (EPA), en qualité de vice-Président du Conseil municipal

Mme Dominique LAZZARELLI, en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

**SÉANCE DU  
22 JUIN 2021****DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 031**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 150'000 F pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à une étude pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/h. à Chevrens; d'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 150'000 F destiné à la mise en œuvre d'une zone de 30 km/h. à Chevrens et de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 032**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 300'000 F pour la finalisation de l'étude et la constitution de la SA pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières – CAD.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement complémentaire pour la finalisation de l'étude du Chauffage à Distance – CAD de TTC 300'000 F; de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

Délibération 2020-2025 D – 033 – Proposition du Maire relative à la révision des statuts de la protection civile – ORPC Lac.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications apportées aux statuts de la protection civile – ORPC Lac, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération; de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent et de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Hermance, de Corsier, de Collonge-Bellerive et de Cologny.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 034**

Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » – Exercice 2020.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de 55'771.11 F de charges et de 0.00 F de revenus, l'excédent de charges s'élevant à 55'771.11 F; d'approuver la diminution de la fortune nette de 55'771.11 F et d'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant tant à l'actif qu'au passif 4'938'960.95 F.

**RÉSOLUTION 2020-2025 R–003**

Résolution relative à la poursuite de l'intercommunalité CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières) et à la création d'une structure juridique adéquate, soit Groupement intercommunal ou Communauté de communes pour le STIC (Service Technique Intercommunal CoHerAn).

Le Conseil municipal vote favorablement à l'entrée en matière pour le traitement de cette résolution afin de poursuivre la collaboration initiée par les communes de CoHerAn (Corsier, Hermance et Anières) et de renforcer la collaboration intercommunale pour le STIC (Service Technique Intercommunal CoHerAn).

**RÉSOLUTION 2020-2025 R–004**

Résolution relative à la création d'un partenariat social entre les communes de CoHerAn & Co (Corsier, Hermance, Anières & Collonge-Bellerive) (service social intercommunal).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de la mise en place d'une collaboration intercommunale en matière sociale, par le biais d'une convention à signer entre les communes de Corsier, d'Hermance, d'Anières et de Collonge-Bellerive (conditionne la participation d'Anières à l'acceptation dudit principe par les 3 communes susmentionnées), d'inscrire la somme y afférente dans le budget de fonctionnement 2022 et de mandater M. le Maire ou son Adjoint-délégué pour mener les négociations devant aboutir à la signature de la Convention intercommunale.

**PROJET DU COMPTE RENDU  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2020**

Remis à l'ensemble du Conseil municipal pour éventuelles remarques à transmettre à la secrétaire du Conseil municipal jusqu'au 15 août 2021.

**SÉANCE DU  
21 SEPTEMBRE 2021**

Présentation de Mme Alexandra DERUAZ, nouvelle secrétaire générale de la Commune depuis le 6 septembre 2021.

**DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 035**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle No 5571 / RF 42.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle No 5571 / RF 42; d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F destiné à ces travaux auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude de TTC 75'000 F. et le crédit d'engagement de TTC 1'200'000 F pour la réalisation de l'enveloppe thermique, soit au total TTC 3'775'000 F, dont à déduire d'éventuelles subventions; de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier et d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 2'500'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 036**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics, afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 5270 / RF 29, sise 10, route de la Côte-d'Or à Anières.



Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 20'000 F pour la conduite d'une procédure ouverte soumise aux marchés publics afin de désigner un architecte et un ingénieur civil pour le projet et la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 5270/RF 29, sise 10, route de la Côte d'Or à Anières, auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude de TTC 30'000 F, soit un total de TTC de 50'000 F; de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

**DÉLIBÉRATION NO 2020-2025 D – 037**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 «Subventions à l'étranger».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F – Rubrique 5930.00.36380.00 «Subventions à l'étranger»; de comptabiliser le montant de TTC 25'000 F dans le compte de résultats 2021 sur le compte 5930.00.36380.00 «Subventions à l'étranger» et de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 de TTC 25'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**MOTION 2020-2025 M–003**

Pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de transport en auto-partage.

**RÉPONSE DE L'EXÉCUTIF :  
MOTION 2020-2025 M –002–A**

Bibliothèque extérieure:  
«Prolongeons la vie des livres».

L'Exécutif émet la proposition de placer un tonneau à livres (idem celui placé à l'épicerie) dans le hameau de Chevrens, vers l'ancien local des pompiers. Il pourrait être rapidement mis en place, tenant compte qu'un tonneau à livres est encore disponible. Ultérieurement, quand les travaux du parking souterrain de la place du haut sera terminé, un espace d'échanges pour les livres pourrait être placé sous un édicule d'accès.

De plus, l'Exécutif prévoit différents aménagements publics sur la parcelle de Mme A. BONHÔTE, dans le cadre de la rénovation du bâtiment, une fois que la Commune en aura la jouissance.

SÉANCE DU  
**19 OCTOBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 038**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 2'557'280 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2021.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à:

Subvention sauvetage	44'000 F
Maison de la petite enfance	715'000 F
Champs-Lingot/Hermance/Chevrens	305'000 F
Extension du cimetière	203'480 F
Travaux d'aménagement du chemin des Avallons	483'000 F
Chevrens/Courbes L 12	338'400 F
Place de parking	468'000 F

De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2021 sous les comptes:

4220.01.36606.00	Subvention sauvetage	Amortissement complémentaire	Subvention aux organisations privées à but non lucratif
5451.01.33004.00	Maison de la petite enfance	Amortissement complémentaire	Terrains bâtis du PA (patrimoine administratif).
6150.06.33003.00	Champs-Lingot/Hermance/Chevrens	Amortissement complémentaire	Autres ouvrages de génie civil du PA (patrimoine administratif)
7710.00.33003.00	Extension du cimetière	Amortissement complémentaire	Autres ouvrages de génie civil du PA (patrimoine administratif)
7201.10.33003.00	Travaux d'aménagement du chemin des Avallons	Amortissement complémentaire	Autres ouvrages de génie civil du PA (patrimoine administratif)
6150.00.33003.01	Chevrens/Courbes L 12	Amortissement complémentaire	Autres ouvrages de génie civil du PA (patrimoine administratif)
6150.13.33004.00	Place de parking	Amortissement complémentaire	Terrains bâtis du PA (patrimoine administratif)

D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 2'557'280 F et de conditionner la couverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 à des économies sur les charges et/ou par des plus-values sur les revenus, égaux ou supérieurs aux montants effectivement amortis.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 039**

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'études de TTC 150'000 F pour l'implantation et la réalisation d'écopoints supplémentaires relative à la gestion des déchets communaux sur le territoire de la commune d'Anières.

Le Conseil municipal décide à la majorité De procéder à l'étude pour l'amélioration des espaces pour la collecte des déchets et l'augmentation des points de collecte enterrés sur la Commune; d'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 150'000 F destiné à la collecte des déchets et l'augmentation des points de collecte enterrés sur la Commune; de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de l'abandon. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds de la Commune et d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 150'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 040**

Proposition du Maire relative à la modification du règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune d'Anières – LC 02 191.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications du règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune d'Anières – LC 02 191 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 041**

Proposition du Maire relative à la modification du règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse – LC 02 522.

Le Conseil municipal décide à la majorité d'adopter la modification du règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse – LC 02 522 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en

vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 042**

Proposition du Maire relative à la modification du règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 596.

Le Conseil municipal décide à la majorité d'adopter la modification du règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger – LC 02 596 et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2022 PAR M. LE MAIRE, PASCAL WASSMER**

Pour le projet de budget 2022, il a été convenu d'adopter une prudence mesurée en fixant la production du centime à 531'219 F au lieu de 541'699 F annoncés par le DF. Le projet de budget 2022 est équilibré et présente aux revenus: 21'146'114 F, aux charges: 21'104'401 F, et dégage un excédent de revenus de 41'713 F.

À l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi du projet de budget 2022 à la commission des Finances du 9 novembre 2021 pour analyse et préavis avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 16 novembre 2021.

**RÉSOLUTION 2020-2025 R–005**

Résolution relative au positionnement sur la poursuite de la collaboration intercommunale CoHerAn (Corsier – Hermance – Anières).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte que la Charte intercommunale est vidée de son sens, suite à la volonté de la commune d'Hermance de se retirer, au regard de sa résolution No 03-20.25, votée à l'unanimité par le Conseil municipal d'Hermance le 14.09.2021; de confirmer la volonté de l'Exécutif de ne pas poursuivre une collaboration intercommunale, sans statut juridique propre au service technique intercommunal, à seulement deux communes; de faire part du regret de cet état de fait aux communes de Corsier et d'Hermance, mais de prendre acte de la décision du Conseil municipal d'Hermance; de la poursuite d'une réflexion avec les communes de Corsier et d'Hermance sur la mise en commun de politiques publiques dans le but d'aboutir à un futur accord entre les trois communes;

de maintenir les collaborations intercommunales et échanges entre les Exécutifs sur les projets communs tels que: marchés publics, sport (zone sportive au chemin des Ambys), subventions et intérêts régionaux; d'abroger la Charte intercommunale du 19 septembre 2006, votée par résolution, par les communes de Corsier le 30 janvier 2007, d'Hermance le 23 janvier 2007 et d'Anières le 7 novembre 2006 et de demander aux Exécutifs des trois communes d'accepter de déroger à l'art. 10 de la Charte intercommunale concernant le délai de résiliation de cette dernière (préavis d'au moins 12 mois pour la fin de la législature).

M. le Maire Pascal WASSMER annonce que l'exécutif regrette cette situation et qu'il s'attellera à maintenir les relations des trois communes dans le cadre des séances des magistrats qui se poursuivent. L'exécutif a bon espoir que les communes trouvent un consensus lors d'une prochaine législature.

**SÉANCE DU  
16 NOVEMBRE 2021****DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 043**

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **21'122'201.00 F** aux charges et de **21'146'114.00 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **23'913.00 F**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de **23'913.00 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.

De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à **31 centimes** et d'autoriser le Maire à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de **12'257'344.00 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

**DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 044**

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à **100 %**.





### DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 045

Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 493'200 F destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir au Maire un crédit de 493'200 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements; de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"); d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 0290.36602 dès 2023 et d'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Le Conseil municipal décide à la majorité l'acceptation de l'acquisition du bâtiment de la douane du Pont-de-Crevy 15. Parcelle No 37/3955 et No 37/2169; l'ouverture au Maire d'un crédit de 2'500'000 F en vue de cette acquisition, auquel devront être ajoutés les frais d'actes et autres droits; la comptabilisation de la dépense prévue à l'article 2 à l'actif du bilan de la commune d'Anières dans le patrimoine financier et l'autorisation au Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

### DÉMISSIONS MME YVONNE GUSTAFSON (EPA) ET M. JÉRÔME JACQUIER (PLR)

### BONS DE SOLIDARITÉ

Les bons d'une valeur de CHF 20.- seront distribués à la fin du mois de novembre/au début du mois de décembre dans chaque ménage. Ils seront valides jusqu'au 31 décembre 2021.

## SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

### DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 046

Proposition du Maire relative à la modification du statut du personnel de la commune d'Anières – LC 02 151.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications apportées au statut du personnel telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération et de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

### DÉLIBÉRATION 2020-2025 D – 047

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'500'000 F pour l'acquisition du bâtiment de la douane du Pont-de-Crevy 15. Parcelle No 37/3955 et No 37/2169.

# ADMINISTRATION COMMUNALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

---

En 2021, le personnel communal s'est acquitté de ses tâches, avec ses compétences respectives, à la plus grande satisfaction de l'Exécutif communal.

---

## EFFECTIF AU 31.12.2021

### ADMINISTRATION

**M. Guy REYFER**  
Secrétaire général  
(jusqu'au 31 juillet 2021)

**Mme Alexandra DERUAZ**  
Secrétaire générale  
(dès le 6 septembre 2021)

**Mme Dominique LAZZARELLI**  
Cadre administrative,  
secrétaire du Conseil municipal

**Mme Marie CHAVAZ**  
Comptabilité – P'tit Resto

**Mme Marcela APOTHELOZ**  
Communication – Informatique –  
CMNet – Galerie  
(à temps partiel 60%)

**Mme Lauriane GIREL**  
Réception et Poste  
Manifestations

**Mme Sophie HODEL**  
Réception et administration  
(jusqu'au 31 août 2021)

**Mme Christine BIZZOZERO**  
Réception et Poste  
(dès le 4 octobre 2021)

### URBANISME & PROJETS

**Anne BOSSHARD**  
Responsable Urbanisme et projets

### DOMAINE PUBLIC & ENVIRONNEMENT

**M. Mathieu DARDEL**  
Responsable domaine public &  
environnement

### BÂTIMENTS & LOGISTIQUE

**M. Marco PULIDO**  
Responsable bâtiments & logistique  
(dès le 10 mai 2021)

### SERVICE TECHNIQUE

**M. Marco PULIDO**  
Responsable service technique  
intercommunal a.i  
(jusqu'au 7 mai 2021)

**M. Raphaël COLLOMB**  
Responsable service technique  
intercommunal a.i  
(du 10 mai au 31 décembre 2021)

**Mme Delphine MARECHAL**  
Assistante technico-administrative  
(à temps partiel 80%)

**M. Laurent HAON**  
Collaborateur service technique

**M. Didier MOREL-VULLIEZ**  
Collaborateur service technique

**M. Michaël KREBS**  
Collaborateur service technique

**M. Danho ADIELOU**  
Concierge

# SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

---

---

La collaboration du service technique intercommunal des communes de Corsier, Hermance et Anières a été mise en place en 2018, afin d'harmoniser et rationaliser les prestations qui sont réalisées sur son territoire en bénéficiant des ressources des trois communes en matière de voirie et de conciergerie. Tous les collaborateurs interviennent indépendamment de la commune où ils sont rattachés, selon leurs spécialités et les besoins de chacun.

---

En 2021, le service technique intercommunal a effectué différentes tâches liées à la gestion des déchetteries, à l'entretien des espaces verts (domaine public communal) et des bâtiments communaux, au nettoyage et à l'entretien des routes, aux opérations hivernales (déneigement etc.), à l'entretien des cimetières ainsi qu'à l'organisation des manifestations.

Le service technique intercommunal n'existe plus depuis fin 2021 mais les communes de Corsier, Hermance et Anières continuent leur collaboration dans le cadre des activités culturelles et sportives ainsi que pour les appels d'offres divers.

# FONDACTIONS COMMUNALES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

## FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 4 reprises en 2021.



LE 22 AVRIL 2021

**LORS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DE FONDATION EST CONFIRMÉ COMME SUIT DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 :**

› Mme Claudine HENTSCH  
Présidente.

› M. Giuseppe RICCIUTI,  
vice-Président.

Membres :

› M. Fabrice D'ORLANDO

› M. André THIEVENT

› M. Romano GUARISCO

› Mme Corinne ROSSET BONVIN

› Mme Dominique  
DE SAINT-PIERRE

› M. Eric WEHRLI

› Mme Denyse BARBEZAT-FORNI

› Mme Dominique LAZZARELLI,  
secrétaire

**INFORMATIONS SUR LE CONCOURS DE L'ASTURAL ET PLANNING SUR LA SUITE DONNÉE AU CONCOURS DE L'ASTURAL (PRÉSENTATION DU PROJET, VERNISSAGE, EXPOSITION, ETC.).**

› Le concours a eu lieu les 22 et 23 mars 2021. Suite au jugement, il a été décidé d'exposer tous les projets dans le bâtiment-même de l'Astural. Chacun pourra ainsi se rendre compte de la complexité de ce bâtiment et de la nécessité de le démolir au vu du programme qui avait été choisi. Tous les courriers ont été envoyés aux participants ce qui mène à la semaine du 10 mai pour la fin de la période de recours auprès du Tribunal administratif. Si tel n'est pas le cas, le projet gagnant sera présenté au Conseil municipal du 18 mai qui sera tenu en huis clos et avec la participation de M. Jean-Marc Conte, président du jury. Le 19 mai, une communication sera faite aux membres du Conseil de la fondation qui pourront décider de venir sur place pour voir le résultat du concours. L'exposition durera ensuite 3 semaines.

› 12 projets ont été présentés. Un seul candidat a posé la question d'une démolition / reconstruction et il lui a été répondu par l'affirmative, à condition que tous les critères du programme soient respectés.

› Suite à un courrier reçu du Canton concernant l'approbation de la mise à jour du PDCant 2030 par la Confédération, de nouvelles conditions ont été émises pour les zones hameaux, à savoir qu'il n'est plus possible d'ériger de nouvelles constructions. En cas de reconstruction, il faut être strictement dans les gabarits d'avant 1972. À noter que la ferme de l'Astural a été modifiée en 1975, date d'entrée en vigueur de la LAT. Un avis de droit sur ce sujet a été demandé à Me Reich.

**INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT D'UN ARCHITECTE ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA FONDATION.**

En accord avec le Conseil de Fondation, Mme la Présidente annonce l'engagement d'un AMO. Il fera l'objet d'un appel d'offre rédigé par M. Hervé Basset. L'évaluation du mandat dépendra du nombre de candidatures.



LE 19 MAI 2021

En préambule de la séance, les membres du Conseil de Fondation a visité les projets du concours d'architecture.

**ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE (AMO) : CAHIER DES CHARGES, CRITÈRES D'APPRÉCIATION ET DÉSIGNATION DES QUELQUES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION. EXPLICATIONS PAR M. HERVÉ BASSET, ARCHITECTE, EXPERT IMMOBILIER.**

M. Hervé Basset note que la Fondation souhaite avoir un assistant maître d'ouvrage (AMO) pour le projet Chevrens de manière à le suivre de manière professionnelle.

Il serait ainsi judicieux que deux de ses membres se mettent à disposition en tant que référent de l'AMO lorsqu'il s'agit de prendre des décisions. Il est important d'impliquer des personnes du village comme ils connaissent les sensibilités autour du projet.

#### CAHIER DES CHARGES

M. Hervé Basset donne lecture du cahier des charges, qui comprend un planning avec notamment des séances de coordination entre le maître d'ouvrage et l'architecte, ou encore le contrôle et la validation du descriptif général détaillé. En effet, l'architecte doit établir un descriptif général très complet qui reprend tous les composants de la construction, car les soumissions vont être établies en partant de ce descriptif général.

#### CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- › 35% Prix (montant total des honoraires)
- › 35% Crédibilité du nombre d'heures estimées
- › 30% Compréhension de la problématique

#### ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Suite à la discussion, Mme la Présidente propose de passer au vote :

- › À la majorité des voix moins une abstention de l'intéressé, M. Romano Guarisco est élu représentant de la Fondation en tant que maître d'ouvrage dans le comité.

- › À la majorité des voix moins une abstention de l'intéressé, M. Fabrice d'Orlando est élu représentant de la Fondation en tant que maître d'ouvrage dans le comité.

**AVIS DE DROIT DE ME B. REICH, SUITE AU COURRIER DE L'OFFICE DE L'URBANISME DU 8 AVRIL 2021 (NOUVELLES CONDITIONS POUR LES ZONES DE HAMEAUX).**

Mme la Présidente rappelle que le courrier a été envoyé aux membres de la Fondation. Le courrier est encore à analyser, mais semble relativement positif pour la Fondation.

#### VALIDATION DU PROJET LAURÉAT.

- › À l'unanimité des voix, le Conseil de Fondation se prononce en faveur du projet qui a gagné le premier prix lors du concours d'architecture.

LE 30 JUIN 2021

**AUDITION. ACCUEIL DU BUREAU D'ARCHITECTE IN-OUT (1<sup>ER</sup> PRIX DU CONCOURS). MME CATHRIN TREBELJAHR. DISCUSSION SUR LE PROJET LAURÉAT. SUITE DE LA PROCÉDURE.**

#### PARKING

Mme Cathrin Trebeljahr rappelle que Mme la Présidente et elle-même ont discuté de la problématique du parking, qui est loin d'être résolue à l'heure actuelle. Plusieurs discussions ont eu lieu avec les Monuments et Sites, où Mme Kellenberger pense que le problème est un problème de juriste car la constructibilité du terrain devrait être examinée.

Mme Cathrin Trebeljahr a donc étudié des possibilités sans attendre les retours des Monuments et des Sites. Une étude de faisabilité avec une rampe de parking se situant sur la parcelle de la Fondation. Cependant, Mme Kellenberger juge a priori qu'il n'est légalement pas possible de construire sur la zone hameau car il est uniquement possible de conserver la volumétrie à l'identique. Affaire donc à suivre avec des juristes du Département, en présentant une argumentation circonstanciée.

#### RÉSIDENCE

##### Planning

Mme Cathrin Trebeljahr présente un planning du projet de construction, qui prévoit une validation du Conseil sous 15 jours après les phases de l'avant-projet, du projet et de la demande d'autorisation. À noter que les appels d'offres sont lancés en parallèle du permis de construire. La fin du projet est prévue pour la fin du mois d'août 2024.

Au sens de M. Romano Guarisco, la décision stratégique doit être prise pour le mois de septembre 2021 car elle conditionnera la suite du projet.

Mme Cathrin Trebeljahr considère que la procédure risque d'être plus longue pour le parking. Le délai de six mois qui se trouve sur le planning est optimiste.

Mme la Présidente pense que tout dépendra du retour pour le parking. Si la réponse est négative mais non absolue (en raison, par exemple, d'une question de places PMR), la Fondation pourrait attendre d'obtenir l'autorisation.

##### Budget

Mme Cathrin Trebeljahr annonce qu'elle a pris les montants annoncés à l'époque pour le bâtiment et les extérieurs. Il y a environ 1'526 m<sup>2</sup> ce qui équivaut à un prix de CHF 3'300.- le m<sup>2</sup>. Au vu des appels d'offres, le prix tournerait plutôt entre les CHF 3'300.- et les CHF 3'800.- (cela n'inclut pas le parking). Le budget total des travaux se monterait à 5 millions de francs avec un degré de complexité de 1. Mme Cathrin Trebeljahr donne ensuite lecture des différents postes budgétisés pour le coût des honoraires de l'architecte et des divers ingénieurs.

Mme la Présidente rend le Conseil attentif au fait que ce point devra être étudié avec l'AMO.

Mme Cathrin Trebeljahr propose que le parking soit intégré dans le montant des travaux si sa réalisation est possible.



### ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE (AMO). ÉTUDE DES PROPOSITIONS.

Mme la Présidente indique que M. Hervé Basset va ouvrir la procédure sous peu. Il a fixé à ce sujet un délai jusqu'à la mi-août pour que les différents bureaux aient le temps de soumettre leur proposition.

Mme l'Adjointe Claudine Hentsch spécifie que la Fondation pourra entreprendre une comparaison si elle reçoit plusieurs propositions de maîtres d'ouvrage. En attendant la mi-août, Mme l'Adjointe prendra contact avec M. Fabrice d'Orlando, M. Romano Guarisco et M. Hervé Basset pour fixer une séance de groupe de travail.

### PROJET D'INSTALLATION DE LA PATINOIRE SUR LA PARCELLE. SAISON 2021-2022.

Mme la Présidente informe qu'une patinoire est installée à côté du Côté Vignes chaque année du mois de décembre au mois de février. Durant l'année en cours, le parking provisoire sera en pleine construction donc la patinoire ne pourra pas être installée à cet endroit. Une étude examine la possibilité de la mettre devant le bâtiment de l'Astural. Elle rapporte par ailleurs qu'un tableau électrique provisoire n'a pas assez d'ampères pour brancher une patinoire et que des solutions sont également étudiées à ce sujet.

### DIVERSES INFORMATIONS.

Mme la Présidente relate avoir eu un téléphone du foyer de l'Astural par rapport à la présence de squatters. Des jeunes auraient de surcroît cassé une fenêtre. L'entreprise Python Sécurité a été commanditée, tout comme la brigade anti-squat.

LE 30 SEPTEMBRE 2021

### AUDITION. PRÉSENTATION DE M. FABIO FOSSATI, ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA FERME DE L'ASTURAL.

### DISCUSSION AVIS DE DROIT DE ME REICH CONCERNANT LE PARKING SOUTERRAIN.

Mme la Présidente indique que M. Fossati se trouvait parmi les membres du jury lors du concours.

M. Fabio Fossati se présente. Il est architecte depuis 40 ans et travaille dans une SA. Le bureau est composé de huit personnes et un associé suivra le dossier en parallèle.

M. Fabio Fossati précise qu'il travaille comme AMO et apportera son expérience pour accompagner Mme la Présidente, contrôler ce que font les mandataires et mettre en place les équipes autour du bureau d'architecte.

Concernant le Parking, Mme la Présidente a expliqué qu'il existait déjà et que la Commune voulait améliorer l'espace en surface. Des places de stationnement allaient être proposées pour les futurs locataires, le personnel de l'Astural et quelques habitants de Chevrens. Le problème est que la loi est fédérale et non cantonale, ce qui va probablement causer problème.

M. Fabio Fossati relève que le Département va s'assurer d'être couvert par rapport à la loi pour ne pas risquer de recours par la suite.

Le Conseil de Fondation souligne que l'avis de droit laisse très peu voire aucun espoir. Il se demande s'il subsiste une chance infime de pouvoir faire bouger les choses.

Au sens de M. Fabio Fossati, il y aurait deux instances qui pourraient soutenir

le projet, la commune et le Canton, même si l'avis de droit ne donne pas trop d'espoir.

Le Conseil s'inquiète que des personnes recourent contre le parking pour bloquer le projet, ce à quoi Mme la Présidente rappelle la volonté de déposer deux autorisations en même temps.

M. Fabio Fossati adhère à cette tactique. De son opinion, il convient d'attendre le retour du Département, ne car il donnera la direction à prendre.

### PROPOSITION DE PRÊT À USAGE DE LA FERME DE L'ASTURAL.

Mme la Présidente soumet une proposition. Elle a rencontré un collectif de jeunes dont le but est de trouver un logement peu coûteux, car ils travaillent à temps partiel et défendent différentes causes associatives. Ils sont actuellement logés dans une maison à Corsier et vont devoir la quitter le 15 octobre 2021. Ils seraient satisfaits de pouvoir habiter dans la ferme de l'Astural. Ils sont venus avec une proposition de contrat. La Fondation pourrait déterminer la durée et prolonger le bail à usage si l'autorisation prend du temps. Comme Anières veut placer la patinoire devant l'Astural en hiver, les jeunes seraient d'accord d'ouvrir la patinoire, de prêter les patins et d'entretenir la glace tous les jours. La Commune paiera les charges (électricité).

Après discussion sur le collectif d'intégrer la ferme de l'Astural, le Conseil de Fondation est séduit par le projet présenté et Mme la Présidente propose de passer au vote.

À l'unanimité des voix (6), le Conseil est favorable au prêt à usage pour que le collectif de jeune s'installe dans la ferme de l'Astural.

Mme La Présidente prépare le contrat de bail à usage et le fera valider par un avocat pour s'assurer que tous les articles soient conformes au droit en vigueur.

Claudine HENTSCH  
Présidente du Conseil de Fondation



## Berney Associés

Genève, le 12 juillet 2022  
FL/LM/21Z223/E

# Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, Anières

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux statuts, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

## Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels. Nous relevons à cet effet l'absence en 2021 d'une revue annuelle de l'ensemble des risques liés à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

Franco LUVISOTTO  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Caroline JINDRA  
Experte-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne  
Rue Étraz 4  
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry  
Rue Arthur Parchet 1  
+41 58 234 90 20

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance





## FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

1. BILAN AU	31.déc.20	31.déc.21
<b>1 ACTIF</b>	<b>4'938'960.95</b>	<b>4'767'633.03</b>
<b>10 PATRIMOINE FINANCIER</b>	4'938'960.95	4'767'633.03
<b>100 Disponibilités et placements à court terme</b>	2'431'184.05	2'195'135.88
1002 Banques	2'431'184.05	2'195'135.88
<b>104 Actifs de régularisation</b>	3'776.90	12'186.55
1041 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	3'776.90	12'186.55
<b>108 Immobilisations corporelles PF</b>	2'504'000.00	2'560'310.60
1087 Bâtiment en construction PF	2'504'000.00	2'560'310.60
<b>2 PASSIF</b>	<b>4'938'960.95</b>	<b>4'767'633.03</b>
<b>20 CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>14'384.60</b>	<b>70'737.80</b>
<b>200 Engagements courants</b>	14'279.60	-
2001 Comptes courants avec tiers	14'279.60	-
<b>204 Passifs de régularisation</b>	105.00	70'737.80
2041 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	105.00	70'737.80
<b>29 CAPITAL PROPRE</b>	<b>4'924'576.35</b>	<b>4'696'895.23</b>
<b>291 Fonds enregistrés comme capital propre</b>	5'100'000.00	5'100'000.00
2910 Fonds enregistrés comme capital propre	5'100'000.00	5'100'000.00
<b>299 Excédent/découvert du bilan</b>	-175'423.65	-403'104.77
2990 Résultat annuel	-55'771.11	-227'681.12
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-119'652.54	-175'423.65



## FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

2. COMPTE DE RESULTATS PAR NATURE	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021			
	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Budget 31.12.2021	Comptes 31.12.2021
<b>Charges d'exploitation</b>	-	-12'280.20	-20'500.00	-35'483.30
3000.00 Indemnités des membres du Conseil de fondation		-2'912.50	-15'000.00	-14'812.50
3099.00 Autres frais de personnel		-3'100.00	-	-
<b>30 Total frais de personnel</b>	-	<b>-6'012.50</b>	<b>-15'000.00</b>	<b>-14'812.50</b>
31300.00 Frais de banque		-667.30	-700.00	-630.30
31300.01 Frais de port, communication et administration		-	-	-1'284.50
31320.01 Honoraires comptabilité et de révision		-3'769.50	-4'500.00	-17'000.50
31320.03 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes		-1'830.90	-300.00	-1'755.50
<b>31 Total charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	-	<b>-6'267.70</b>	<b>-5'500.00</b>	<b>-20'670.80</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	<b>-12'280.20</b>	<b>-20'500.00</b>	<b>-35'483.30</b>
34315.01 Indemnités et dédommagements - concours d'architecture		-	-200'000.00	-107'700.00
34319.00 Autre entretien courants des biens fonds		-231.60	-	-
34390.00 Matériel de bureau, imprimés, publications et littérature spécialisée		-	-1'100.00	-
34391.00 Eau, Energie, combustible		-3'748.30	-	444.70
34393.00 Impôts et taxes		-60.25	-4'050.00	-7'374.80
34394.00 Primes d'assurances chose		-2'273.10	-4'100.00	-4'067.20
34395.00 Prestations de services de tiers		-887.30	-	-7'237.77
34397.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.		-33'924.00	-35'000.00	-70'262.75
34399.00 Autres charges des biens fonds PF		-	-2'600.00	-
34990.00 Autres charges financières		-2'366.36	-500.00	-
<b>34 Total des charges financières</b>	-	<b>-43'490.91</b>	<b>-247'350.00</b>	<b>-196'197.82</b>
<b>Résultat financier</b>	-	<b>-43'490.91</b>	<b>-247'350.00</b>	<b>-196'197.82</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	-	<b>-55'771.11</b>	<b>-267'850.00</b>	<b>-231'681.12</b>
4830.00 Revenus divers extraordinaires	-	-	-	4'000.00
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	-	-	-	<b>4'000.00</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT</b>	-	<b>-55'771.11</b>	<b>-267'850.00</b>	<b>-227'681.12</b>



FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

3. COMPTE DE RESULTATS PAR FONCTION	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021			
	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Budget 31.12.2021	Comptes 31.12.2021
<b>F0 Administration générale (F01+F02)</b>				
<b>Total des charges</b>		-12'280.20	-20'500.00	-35'483.30
<b>Total des revenus</b>		-	-	-
<b>Total F 01 et F 02</b>	-	<b>-12'280.20</b>	<b>-20'500.00</b>	<b>-35'483.30</b>
<b>F 01 Législatif et exécutif (0120)</b>				
<b>0120 Conseil de fondation</b>				
3000.00 Indemnités des membres du Conseil de fondation	-	-2'912.50	-15'000.00	-14'812.50
3099.00 Autres frais de personnel		-3'100.00	-	-
<b>Total des charges conseil de fondation</b>	-	<b>-6'012.50</b>	<b>-15'000.00</b>	<b>-14'812.50</b>
<b>F 02 Services généraux (0210,0220, 0290)</b>				
<b>0210 Administration générale</b>				
31300.00 Frais de banque		-667.30	-700.00	-630.30
31300.01 Frais de port, communication et administration		-	-	-1'284.50
31320.01 Honoraires comptabilité et de révision		-3'769.50	-4'500.00	-17'000.50
31320.03 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes		-1'830.90	-300.00	-1'755.50
<b>Total des charges services généraux</b>	-	<b>-6'267.70</b>	<b>-5'500.00</b>	<b>-20'670.80</b>
<b>Total F 96 Administration de la fortune et de la dette</b>	-	<b>-43'490.91</b>	<b>-247'350.00</b>	<b>-192'197.82</b>
<b>343 Charges pour biens fonds, patrimoine financier</b>				
34315.01 Indemnités et dédommagements - concours d'architecture		-	-200'000.00	-107'700.00
34319.00 Autre entretien courants des biens fonds		-231.60	-	-
34390.00 Matériel de bureau, imprimés, publications et littérature spécialisée		-	-1'100.00	-
34391.00 Eau, Energie, combustible		-3'748.30	-	444.70
34393.00 Impôts et taxes		-60.25	-4'050.00	-7'374.80
34394.00 Primes d'assurances chose		-2'273.10	-4'100.00	-4'067.20
34395.00 Prestations de services de tiers		-887.30	-	-7'237.77
34397.00 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.		-33'924.00	-35'000.00	-70'262.75
34399.00 Autres charges des biens fonds PF		-	-2'600.00	-
34990.00 Autres charges financières		-2'366.36	-500.00	-
<b>Total des charges pour biens fonds, patrimoine financier</b>	-	<b>-43'490.91</b>	<b>-247'350.00</b>	<b>-196'197.82</b>
<b>443 Produits des biens fonds, patrimoine financier</b>				
4830.00 Revenus divers extraordinaires	-	-	-	4'000.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	-	<b>-55'771.11</b>	<b>-267'850.00</b>	<b>-231'681.12</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	-	-	-	<b>4'000.00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>-55'771.11</b>	<b>-267'850.00</b>	<b>-227'681.12</b>



## FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	2020	2021
<b>A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>		
	CHF	CHF
Résultat annuel	-55'771.11	-227'681.12
Sous-total	-55'771.11	-227'681.12
Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation de l'actif	-3'776.90	-8'409.65
Augmentation / (Diminution) des engagements courants	14'279.60	-14'279.60
Augmentation / (Diminution) des comptes de régularisation du passif	-1'762.45	70'632.80
Sous-total	8'740.25	47'943.55
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-47'030.86	-179'737.57
<b>B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>		
Ventes / (Acquisitions) bâtiment du PF	-2'504'000.00	-
Coût des installations en construction du PF	-	-56'310.60
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-2'504'000.00	-56'310.60
<b>C Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>		
Variation des fonds affectés	-	-
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
<b>D Variation de la trésorerie (A + B + C)</b>		
Variation de la trésorerie (A + B + C)	-2'551'030.86	-236'048.17
<b>E Variation des disponibilités</b>		
Disponibilités en début d'exercice	4'982'214.91	2'431'184.05
Disponibilités en fin d'exercice	2'431'184.05	2'195'135.88
Variation des disponibilités	-2'551'030.86	-236'048.17



# FONDATION LA T'ANIÈRES POUR LA PETITE ENFANCE



Rapport de la Fondation La T'Anières pour la petite enfance de l'année 2021 par Mme Caroline Dombre, membre du Bureau et du Conseil de Fondation.

Le conseil de Fondation de la T'Anières a siégé en avril avec comme membres et invités : Claudine Hentsch (présidente), Caroline Dombre (représentante du bureau de la T'Anières et du conseil municipal), Anita Pordes (représentante du conseil municipal), Nicole Imhof (représentante du conseil municipal), Christiane Pétremand (déléguée à la petite enfance) Fabienne Guerineau (éducatrice responsable), Frédéric Chave (représentant de Pop et Poppa).

Le conseil de Fondation de la T'Anières a accueilli en novembre de nouveaux membres et invités : Madame Chiara Colombo Cloché en sa qualité de parent d'un enfant inscrit à la T'Anières, Madame Artemis Riazzi en sa qualité de parent d'un enfant inscrit à la T'Anières, Madame Cindy Bettex en sa qualité d'éducatrice responsable.

## LA VIE DE LA T'ANIÈRES EN 2021

### LA T'ANIÈRES ET LE COVID

L'année 2021 a encore été fortement marquée par la pandémie avec son lot de difficultés organisationnelles liées aux quarantaines du personnel et de mesures sanitaires.

Les restrictions ont continué d'impacter la présence des parents dans l'institution et à limiter leur présence pour les fêtes qui rythment traditionnellement l'année scolaire. Ainsi, les promotions de juin n'ont pas pu se dérouler sous leur forme habituelle et ont dû se tenir sans la verrière avec les parents. Les enfants ont pu néanmoins profiter d'une après-midi ludique et festive organisée par l'équipe.

En fin d'année, les enfants ont commémoré l'Escalade, se parant de jolis déguisements qu'ils ont pu montrer lors d'un petit défilé entre eux et en dégustant la marmite en chocolat. À Noël, l'équipe éducative a, une fois de plus, retroussé ses manches pour offrir aux enfants une activité: elle a monté un superbe spectacle de marionnettes! L'ambiance était magnifique! Le père Noël et les parents ont pu venir mais ce



moment de rencontre a dû se dérouler en extérieur et sans le réconfort d'un bon verre de vin chaud ni de biscuits. L'équipe mérite ici d'être vivement remerciée pour avoir cette année encore, malgré les restrictions, mis tout en œuvre afin d'offrir de beaux moments festifs aux enfants.





### LA RENTRÉE 2021/2022

La rentrée scolaire 2021 s'est très bien passée et a débuté avec un excellent taux de fréquentation.

Afin d'encadrer tout ce petit monde, l'équipe se compose de 5 éducatrices, 3 ASE (assistante socio-éducative) et une apprentie de 2<sup>e</sup> année.

L'institution a accueilli de nouvelles collaboratrices, suite, notamment, au départ à la retraite de Malou Fuchs, éducatrice responsable. C'est après 22 ans de bons et loyaux services au sein de la T'Anières qu'elle tire sa révérence.

Chacun a bien trouvé sa place et l'ambiance est propice à la créativité. L'équipe est vraiment dynamique et motivée. Elle a une belle énergie et se réjouit de porter de nombreux et beaux projets. À ce propos, le fil rouge choisi à l'occasion de cette nouvelle année scolaire était « la nature ».

### NOUVELLE ORGANISATION AU SEIN DE LA GOUVERNANCE DE LA T'ANIÈRES

Mme Christiane Pétremand, fondatrice de la T'Anières, déléguée à la petite enfance pour la commune et assurant les tâches de direction, partira à la retraite à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Pour permettre une transition en douceur, le Conseil de fondation a décidé de mettre en place une nouvelle organisation dans la gouvernance de la T'Anières dès la rentrée scolaire 2021. Une nouvelle éducatrice responsable, Mme Cindy Bettex a été engagée et assure la codirection de l'institution avec Mme Fabienne Guerineau, également éducatrice responsable et travaillant à la T'Anières depuis de nombreuses années. La T'Anières se réjouit de ce retour car il est à préciser que Cindy y avait suivi sa formation. L'œil bienveillant et les conseils avisés de Mme Christiane Pétremand permettent un passage de relais sous les meilleurs auspices.





**R A P P O R T**  
de l'Organe de révision au Conseil de Fondation  
de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** à Anières

---

**Exercice 2021**

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **FONDATION LA T'ANIERES POUR LA PETITE ENFANCE** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la société contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de notre contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 5 avril 2022  
LBO/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Laurent BORGEAUD  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY  
Réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



Fondation La T'Anières pour la petite enfance

Comptes annuels 2021

**BILAN**

au 31 décembre

**2021**

(en CHF)

**2020**

(en CHF)

**ACTIF****ACTIF circulant****165'781.90****248'461.28**

Liquidités

146'960.95

122'128.33

Débiteurs

11'048.85

12'925.55

Autres créances

7'772.10

6'971.85

Actifs transitoires

0.00

106'435.55

**TOTAL DE L'ACTIF****165'781.90****248'461.28****PASSIF****DETTES A COURT TERME****155'781.90****238'461.28**

Créanciers

1'117.80

57'879.50

Autres dettes

17'910.40

4'327.40

Commune d'Anières

92'625.35

78'493.30

Passifs transitoires

44'128.35

97'761.08

**FONDS PROPRES****10'000.00****10'000.00**

Capital initial

10'000.00

10'000.00

**TOTAL DU PASSIF****165'781.90****248'461.28****COMPTE DE PROFITS ET PERTES****2021**

(en CHF)

**2020**

(en CHF)

Taxes d'inscription

2'200.00

2'750.00

Ecolage

199'010.00

151'703.95

Subventions

760'378.65

711'967.79

Autres produits

1'332.94

740.50

**TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION****962'921.59****867'162.24**

Charges de personnel

-727'662.52

-655'063.48

Charges animation et matériel

-32'109.62

-25'026.68

Autres charges d'exploitation

-202'599.75

-186'826.93

**TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION****-962'371.89****-866'917.09**

Produits et charges financières

-519.25

-353.80

Produits et charges extraordinaires

0.00

0.00

**RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS****30.45****-108.65**

Impôts

-30.45

108.65

**RESULTAT DE L'EXERCICE****-****-**



# GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

## GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR UNE CRÈCHE INTERCOMMUNALE « L'ÎLE AUX MÔMES »

Philippe Thorens, Président du conseil du Groupement, nous souhaite la bienvenue.

L'année 2021 a été une année tout à fait extraordinaire pour le GIPEC (groupement intercommunale de la petite enfance de CoHerAn & Co (Corsier – Hermance – Anières – Collonge-Bellerive), le COVID a eu un impact sur les crèches, les horaires ont dû être réduits à cause des absences du personnel, ceci provoquant un taux d'encadrement insuffisant.

L'année 2021 a de plus vu l'ouverture de 2 crèches, ce qui a impliqué un important travail de mise en place et de recrutement.

2021 a aussi préparé la séparation du fonctionnement conjoint du GIPEC et de pop et poppa. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion des finances du GIPEC a été reprise par M. Davat, directeur financier de Collonge-Bellerive, alors que M. Frédéric Chave assure désormais sa propre comptabilité pour pop et poppa.

Le résultat opérationnel présente un déficit minime d'environ Fr.9000 sur le budget global et d'environ Fr. 54'000 au niveau du GIPEC.

Suite au départ de la Directrice de l'Île aux Mômes I à Collonge-Bellerive, un processus de recrutement est en cours pour la remplacer et pour pouvoir gérer les 3 crèches de 200 places (300 enfants accueillis/semaine) et une centaine de collaborateurs. La responsable de service et les 2 adjointes fournissent l'important travail dans l'intérim.

### Rapport de la séance du GIPEC du 17 mars 2022, à Corsier, par Corinne Alhanko-Bauer, Déléguée.

Le PV de la séance du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

De mars à mai 2020, la crèche avait quasiment fermé, n'acceptant que les enfants de parents assumant des tâches régaliennes. Cela avait provoqué une perte de revenu estimée à Fr. 297'270. 2/3 de ces pertes devaient être assumées par les communes et 1/3 par la Confédération. Collonge-Bellerive a avancé les Fr.98'099 représentant ce tiers, ce n'est que le 2 décembre 2021 que la Confédération a remboursé cette somme.

En parallèle, le travail d'exploitation de pop et poppa a dégagé un excédent de revenus de Fr.187'000, ce qui a pratiquement compensé le complément de subventions demandé aux communes pour perte d'écolages (11'293,75).

M. Davat présente les comptes 2021 du GIPEC, qui ont été révisés. Comme dit auparavant, ceux-ci montrent un déficit exact de Fr.54'856,13. Le conseil les approuve, en acceptant de compenser la perte sur les fonds propres du GIPEC qui s'élèvent à Fr.228'117,13.

M. Davat et M. Chave sont remerciés pour leur présentation et leur tenue des comptes.

On nous présente un nouvel outil d'observation « UmanMap » permettant de prendre en charge le plus tôt possible d'éventuels troubles chez les enfants.

Le conseil avait eu une discussion et accepté une augmentation de 2% par année des tarifs, plus facile à accepter par les parents qu'une majoration substantielle moins régulière. Si on ne demandait pas cette légère augmentation annuelle aux parents, les charges se reporteraient sur les communes et auraient un impact sur leur budget.

Quelques délégués de communes ont exprimé que, vu la situation exceptionnelle de la pandémie qui a prévalu et aussi impacté la situation financière des familles, on aurait pu renoncer à augmenter les tarifs, même de façon minime, pendant les 2 années écoulées. Néanmoins, l'augmentation est acceptée par la majorité.

Nous validons le rapport du Système de Contrôle interne dont le tableau sera annuellement mis à jour et présenté au conseil.

La prochaine séance est fixée au 5 octobre 2022, à Vésenaz II.

GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021  
à l'attention du Conseil intercommunal du  
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE  
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 8 mars 2022

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

*Responsabilité du Bureau du groupement intercommunal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe au Bureau du groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch

 **EXPERT SUISSE** et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

TVA n° CHE-100.365.732 TVA



### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas encore un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal. Nous renvoyons cependant au point 10.2 de l'annexe aux comptes relatif à la finalisation prochaine du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### **GAS Global Audit Services SA**



Alain Gimnu  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard  
Expert réviseur agréée

### **Annexes**

*Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe*



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN &amp; CO

GIPEC

**Bilan au 31 décembre 2021**

ACTIF	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>Actif circulant</b>	<b>1'093'224.22</b>	<b>1'100'696.66</b>
Liquidités et titres	697'365.31	505'206.43
Comptes courants	217'329.98	571'123.22
Débiteurs - communes	82'987.93	-
Actifs transitoires	95'541.00	24'367.01
<b>Actif immobilisé</b>	<b>88'292.64</b>	<b>262'246.04</b>
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	2'899.85	11'769.32
Mobilier	3'123.32	116'817.95
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	21'075.00	16'051.20
Agencements de cuisine	48'507.42	37'895.90
Matériel pédagogique	12'687.05	79'711.67
<b>Total Actif</b>	<b>1'181'516.86</b>	<b>1'362'942.70</b>

PASSIF	31 décembre 2020	31 décembre 2021
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>110'122.55</b>	<b>534'271.77</b>
Fournisseurs	6'588.26	1'782.05
Créanciers - communes	430.19	4.05
Passifs transitoires	103'104.10	532'485.67
<b>Fonds propres</b>	<b>1'071'394.31</b>	<b>828'670.93</b>
Capital de dotation	655'400.00	655'400.00
Réserves	228'117.06	228'117.06
Résultat de l'exercice	187'877.25	- 54'846.13
<b>Total Passif</b>	<b>1'181'516.86</b>	<b>1'362'942.70</b>



Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN &amp; CO

GIPEC

## Compte de résultat au 31 décembre 2021

	Comptes 31.12.2020	Budget 2021	Comptes 31.12.2021
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2'781'814.02</b>	<b>4'385'918.00</b>	<b>4'385'917.98</b>
Subventions des communes	2'781'814.02	4'385'918.00	4'385'917.98
Autres produits	-	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2'593'648.77</b>	<b>4'385'436.00</b>	<b>4'440'206.46</b>
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	2'232'565.59	3'642'097.00	3'651'377.25
Loyers et charges des immeubles	299'367.07	573'668.00	585'850.91
Mobiliers, matériels et informatique	11'086.51	-	52'936.99
Jetons de présence et frais de représentation	9'140.00	6'000.00	7'880.00
Frais d'animation et manifestations	211.95	1'400.00	10'292.80
Frais généraux d'administration	7'676.05	5'300.00	3'039.25
Honoraires	9'292.20	10'400.00	81'094.20
Amortissements	24'309.40	146'571.00	47'735.06
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>188'165.25</b>	<b>482.00</b>	<b>- 54'288.48</b>
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	288.00	482.00	557.65
<b>Résultat financier</b>	<b>- 288.00</b>	<b>- 482.00</b>	<b>- 557.65</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>187'877.25</b>	<b>-</b>	<b>- 54'846.13</b>

# ÉTAT CIVIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

Anières • Choulex • Collonge-Bellerive • Cologny • Corsier • Gy • Hermance • Meinier • Vandœuvres



Rapport de l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » par Mme Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil, Responsable de l'arrondissement.

Pour les communes d'**Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres**, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2021 :

- › **2'129** actes ont été délivrés
- › **317** personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar)
- › **120 DOSSIERS** de demande de mariage ont été déposés :
  - **51 DEMANDES** de fiancés de nationalité suisse
  - **47 DEMANDES** de fiancés de nationalités suisse et étrangère
  - **22 DEMANDES** de fiancés de nationalités étrangères
- › **170 CÉLÉBRATIONS DE MARIAGE** dans une mairie de l'arrondissement
  - **89 MARIAGES** ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
  - **53 MARIAGES** ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
  - **28 MARIAGES** ont été célébrés par les magistrats communaux

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.



# STATISTIQUES 2021/2020

	Naissances		Reconnaisances		Mariages (célébrations)		Partenariats		Déclarations de nom <sup>*</sup>		Décès		Mandats pour cause d'incapacités <sup>***</sup>	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Anières	0	0	9	9	0	0	0	0	2	1	7	5	1	3
Choulex	0	0	1	1	3	3	0	0	0	1	0	0	0	3
Collonge-Bellerive	2	2	14	17	29	23	2	0	10	10	312	425	8	5
Cologny	0	1	18	15	60	44	0	1	5	5	43	31	5	5
Corsier	0	0	8	7	2	5	0	0	0	1	3	4	1	0
Gy	0	0	3	1	5	0	0	0	0	1	2	0	0	1
Hermance	0	0	0	2	17	23	0	1	1	1	8	18	0	2
Meinier	0	0	3	3	4	7	0	0	2	2	3	2	1	3
Vandœuvres	1	1	3	5	50	33	0	0	2	2	12	18	2	2
Autres**			11	8					5	2			1	2
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>170</b>	<b>138</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>390</b>	<b>503</b>	<b>19</b>	<b>26</b>

\* Déclaration de nom:

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou décès de l'époux/se
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe

\*\* Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

\*\*\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar).

## NATURALISATIONS

En 2021, 175 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2021, 10 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	13	2	Anières	5
Choulex	5	2	Choulex	0
Collonge-Bellerive	52	3	Collonge-Bellerive	0
Cologny	44	5	Cologny	1
Corsier	16	2	Corsier	0
Gy	0	0	Gy	0
Hermance	10	1	Hermance	0
Meinier	4	2	Meinier	4
Vandœuvres	10	4	Vandœuvres	0
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>21</b>		<b>10</b>

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité d'Anières.

En 2021, 149 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 208 personnes.

Pour mémoire, entre 2015 et 2021 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossier	134	156	190	161	143	143	149
Nombre de personne	207	228	303	250	203	230	208

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil  
Responsable de l'arrondissement

# CORPS CONSTITUÉS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

## SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES

Rapport d'activités 2021 des sapeurs-pompiers d'Anières par le Chef de Corps a.i. It Fabrizio Maggiotto.



En cette année 2021, l'effectif au 31 décembre atteignait 23 sapeurs. La Compagnie a pris service en de multiples occasions. L'État-Major s'est réuni et a participé à diverses rencontres (avec les partenaires Communaux, Publics et Privés) pour un total de 543 heures. La Compagnie était convoquée pour des exercices d'une somme de 599 heures, auxquelles il faut ajouter 336 heures de plus pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire.

Les cours et instructions ont occupé les concernés pendant 374 heures. Il est à noter que 580 heures auront permis à la Compagnie de s'occuper du matériel/véhicules lors de l'entretien dévolu.

Dans le chapitre des interventions, la Compagnie aura été engagée pendant 198 heures.

Sommes toutes; 2660 heures fournies, ce qui rapportées à l'ensemble de la Compagnie représente en moyenne une centaine d'heures par Sapeur-Pompier Volontaire.

Soyez-en remerciés, j'ai eu beaucoup de plaisir de constater votre engagement, et je compte sur vous pour que cela continue.

Finalement, l'inauguration des nouveaux locaux et le regroupement sous le même toit de tout le matériel et véhicules permettra d'envisager un avenir serein. Il sera temps d'envisager le remplacement du Mercedes, qui

présente des signes de fatigue, et dont les réparations sont de plus en plus onéreuses.

En 2022, de nouveaux défis vont nous occuper, et pour cela nous sommes toujours à la recherche de volontaire désirant se lancer dans l'aventure.

Les promesses de rencontrer des personnes d'horizons divers, ainsi que de développer vos connaissances personnelles, ne sont pas vaines. Venez nous trouver, même par pure curiosité, et constater que votre place est parmi nous.

### LISTE DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS D'ANIÈRES – CP 11

Commandant a.i.	MAGGIOTTO Fabrizio
Lieutenant	MILLET Mathieu
Adjudant	CHAPOTAT Christophe
Fourrier	STOJANOVIC Dragan
Sergent	PINHO Gilberto
Caporal	BEUREUX Silvain
Caporal	KREBS Michael
Appointé	CORREIA Manuel
Appointé	RGUIAA Achref
Sapeur	AKTUNC Yasin
Sapeur	AKTAY Melih
Sapeur	ASCHERI Cyane
Sapeur	BEUREUX Johan
Sapeur	DIAS Leonel
Sapeur	MARELLO Mateo
Sapeur	PANTET Steve
Sapeur	PULIDO Marco
Sapeur	RODRIGUES Céline
Sapeur	SCHMIDT Luca
Sapeur	SIMAO Joel
Sapeur	WOLF Guillaume
Aspirant	COPPOLA Donato
Aspirant	GRATRY Boris





# POLICE MUNICIPALE

## Rapport administratif 2021 de la police municipale par Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste



### NOUVEAUTÉS

Suite à des constats répétés de stationnement illicite sur les rives du lac, plus particulièrement aux abords des ports et plages lors de la période estivale, les autorités des communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance ont pris la décision d'engager des contrôleurs du stationnement « saisonniers ».

Ces derniers avaient pour mission principale de faire respecter les prescriptions fédérales sur la circulation routière, particulièrement en matière de stationnement et de sanctionner le cas échéant au moyen d'une amende d'ordre les contrevenants.

Cette mission s'est déroulée du début de mois de mai à la mi-septembre, uniquement du vendredi après-midi au dimanche soir. En dehors de ces périodes, le relai était assuré par les contrôleurs du stationnement réguliers ainsi que par les agents de la police municipale (ci-après les APM).

Durant la période précitée, 2'841 amendes d'ordre ont été délivrées. Les autorités des communes des rives du lac ont décidé de reconduire cette action en 2022.

Dans le courant de l'année a été mis en place par le Service social de Collonge-Bellerive, une séance de coordination avec la police municipale, la police cantonale et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Elle a pour but de partager les diverses problématiques que chaque entité rencontre et dans la mesure du possible trouver ensemble des solutions. Il a été décidé de nous voir 4 fois par an.

### LA VIE DU POSTE

Ce début d'année fut à nouveau marqué par les contraintes dues à la pandémie du COVID-19. À cet effet, les APM ont été sollicités pour effectuer des patrouilles intercommunales spécifiques afin d'assurer les réquisitions pour faire respecter l'application de l'ordonnance fédérale sur le COVID.

Le champ d'action des APM ne se limitait pas aux 8 communes partenaires mais sur l'ensemble des communes de la région Arve et Lac. Cette mission pris fin au début du mois de juillet.

Malgré les restrictions sanitaires, la police municipale a été sollicitée pour des missions de circulation routière à l'occasion du Marathon de Genève (version « light »), le Triathlon et The Giants (course à pied).

Elle a été également engagée lors du sommet BIDEN / POUTINE du 13 au 17 juin 2021 par le biais d'un arrêté du Conseil d'État pour appuyer la police genevoise pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures sécuritaires sur le territoire cantonal engendrées par ce sommet dans le cadre de leurs prérogatives.

Elle a également participé à des patrouilles nocturnes en mixité avec le poste de la Pallanterie lors du festival de musique AJAFEST, les 6 et 7 août, sur la commune d'Anières..

Les faits relevés en dehors du travail courant et malheureusement parfois de manière récurrente durant cette année sont des conflits de voisinages, des accidents de circulation, des salissures et déprédations commises par des groupes de jeunes personnes, des animaux échappés de leur enclos, des salissures de la voie publique provoquées par les chantiers, des véhicules gênants et les très nombreuses incivilités liées aux propriétaires de chiens.

Enfin, il faut toujours souligner l'excellente collaboration que la police municipale entretient depuis de longues années avec la police cantonale, plus particulièrement avec le poste de la Pallanterie.



## QUELQUES CHIFFRES

- › **6 AGENTS,**  
**2 CONTRÔLEURS DU STATIONNEMENT**  
(100% et 50%),  
**1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE ;**  
**2 PATROUILLEUSES SCOLAIRES,**  
**2 CONTRÔLEURS DU STATIONNEMENT**  
saisonniers pour les communes riveraines du lac (mai à septembre, du vendredi au dimanche)
- › **8 COMMUNES**  
(Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Gy, Jussy, Meinier et Choulex ;
- › **10'292 AMENDES D'ORDRE DÉLIVRÉES**  
(Collonge-Bellerive 5'274, Corsier 749, Anières 439, Hermance 2'294, Gy 171, Jussy 275, Choulex 406)
- › **80 PATROUILLES NOCTURNES ;**
- › **27 PATROUILLES LE SAMEDI ;**
- › **34 SÉANCES DE COORDINATION**  
avec le poste de la Pallanterie (police cantonale) ;
- › **26 CONTRÔLES DE CIRCULATION**  
(police municipale seule ou en collaboration avec la police cantonale) ;
- › **72 REMPLACEMENTS**  
de patrouilleuses scolaires.

## RESSOURCES HUMAINES

Pour faire suite à la démission de l'appointé Cédric FROSSARD en raison d'un déménagement dans autre canton, l'appointé Philippe MULLER a rejoint l'équipe le 1<sup>er</sup> janvier 2021. De formation de charpentier et après de nombreuses années de pratique, Philippe a décidé de s'orienter dans une autre voie, celle de la police municipale.

Il faut tout de même relever que durant son parcours de charpentier, Philippe a participé à la création, l'élaboration et la construction de la célèbre « chaise » qui trône sur la place devant l'Organisation des nations unies (ONU).

Puis, il a effectué son école de formation d'APM au Centre de formation de la police à Carouge pour intégrer la commune de Lancy pendant 5 ans. Par la suite, il a rejoint la commune de Cologny durant 10 ans avant de rejoindre la police municipale de Collonge-Bellerive.

Police municipale  
Chemin du Vieux-Vésénaz 35  
1222 Vésénaz  
T 022 752 52 52  
[apm@collonge-bellerive.ch](mailto:apm@collonge-bellerive.ch)

L'arcade est ouverte au public du  
lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.



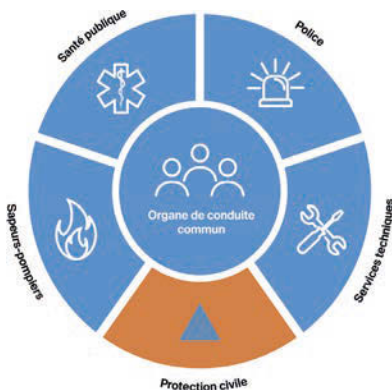
# PROTECTION CIVILE

## Rapport Annuel ORPC Lac 2021

### INFORMATIONS SUR LA PROTECTION CIVILE (PCI)

En tant que partenaire de la protection de la population, notre organisation régionale de protection civile Lac a été confrontée à son plus grand engagement, depuis que le Conseil fédéral, dans son plein droit de convoquer en cas de situation extraordinaire, a décrété la mobilisation générale de la protection civile le 20 mars 2020. Cet engagement d'urgence n'a pas cessé d'évoluer jusqu'à ce jour, sous la coordination cantonale, dans le but d'assurer la protection et l'encadrement de la population en répondant aux demandes de soutien des organisations partenaires.

### LOI ET ORGANISATION



La nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Un si long engagement de la PCI démontre que son organisation lui permet d'assumer des interventions sur une longue période, grâce au service obligatoire de ses membres, et à sa capacité durable d'engagement. Pour l'accomplissement de ses tâches et du soutien aux organisations partenaires de la sécurité (la police, les sapeurs-pompiers, le domaine de la santé et les entreprises techniques), la PCI veille donc au maintien de sa capacité d'intervention, car elle est souvent amenée à servir au front avec des moyens simples de préparation et de matériel.

### PRINCIPALES TÂCHES

- › Protection et sauvetage de la population
- › Assistance aux personnes en quête de protection et aux sans-abris
- › Aide à la conduite pour le compte des organes de conduite
- › Soutien aux organisations partenaires, notamment aux sapeurs-pompiers, à la police et au domaine de la santé
- › Préparation de l'infrastructure de protection
- › Protection des biens culturels

La PCI peut aussi être engagée pour des mesures préventives visant à empêcher ou à réduire des dommages, pour des travaux de remise en état après des événements dommageables ou pour des interventions en faveur de la collectivité (p. ex. grandes manifestations culturelles ou sportives) comme celle du mercredi 16 juin 2021, pour le **Sommet entre les présidents Joe Biden et Vladimir Poutine**, par un renforcement de sécurité dans la zone parcs des Eaux-Vives et La Grange.








### ALARME


Le **test annuel** réalisé le 3 février 2021 a mis l'accent sur les sirènes mobiles du canton. Le déclenchement des sirènes fixes a été opéré depuis la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme via AlertSwiss.

Un 3<sup>e</sup> test a été déclenché uniquement pour le territoire couvert par l'ORPC Lac au moyen de deux retentissements. La sirène d'alarme située sur l'école de la Passerelle a été déménagée à l'immeuble pour personnes âgées, route de la Capite 171 et celle située sur la Mairie d'Anières a été démontée temporairement en raison de la réfection complète du bâtiment.

### Alarme générale

 1 min.	max. 5 min.	 1 min.
		
Écouter la radio / <a href="http://www.alert.swiss">www.alert.swiss</a>	Suivre les instructions	Informers les voisins

### Alarme eau

 10 sec. 20 sec.	 10 sec. 20 sec.	 x12
		
Quitter la zone de danger immédiatement		
Dans les zones de danger : consulter les consignes et aide-mémoire en vigueur		

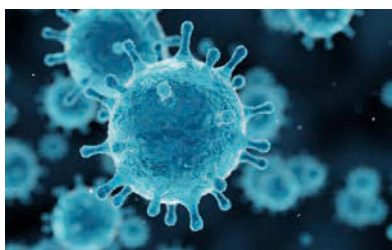
## L'APPLICATION ALERTSWISS

(www.alertswiss.ch)

Elle transmet depuis trois ans des alarmes, des alertes et des informations: p.ex. crues, intempéries et pollution de l'eau potable, panne des numéros d'urgence, juin/juillet 2021, mises à jour régulières concernant la pandémie de COVID-19 etc.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les membres de la protection civile sont convoqués à bref délai, oralement ou par SMS (eAlarm). Cette alerte étant contraignante, ils doivent y donner suite. La durée de l'intervention n'est souvent pas limitée.

## SUCCESSION DE VAGUES ET DES VARIANTS DU CORONA VIRUS



Pour rappel, la 1<sup>re</sup> vague nous a frappé en mars 2020; la 2<sup>e</sup> en novembre 2020, prolongée deux fois (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vagues) jusqu'à fin octobre 2021; la 5<sup>e</sup> vague est arrivée en décembre 2021. L'aide au personnel soignant pour la vaccination ainsi que pour le dépistage, les tâches de logistique, administratives et de sécurité ont constitué l'essentiel des travaux réalisés.

**28 mars au 5 juin 2020:** missions de sécurité et sanitaires aux HUG et cliniques du canton.

**15 février au 20 mars 2021:** formation au dépistage et mise en application dans plusieurs cliniques et centres de vaccination du canton – M3 Sanitrade Chêne, Clinique générale Beaulieu, Clinique des Grangettes.

**10 mai au 3 juillet 2021:** soutien logistique au nouveau centre de vaccination à Cologny.

**5 juillet au 31 août 2021:** soutien logistique à la clinique des Grangettes.

## BILAN INTERMÉDIAIRE



900 jours de service effectués en 2021 par plus de 60 membres de l'ORPC Lac, sont venus s'ajouter aux 3000 jours de service déjà effectués en 2020, pour le soutien au personnel médical, les besoins de sécurité et logistique.

## COURS DE RÉPÉTITION EN AVRIL, JUIN ET OCTOBRE 2021



Regroupement du matériel utilisé pour les catastrophes et mise à jour des inventaires des locaux situés à Collonge-Bellerive et Cologny, suite au prêt du local de Corsier aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune pour l'agrandissement de leur caserne.

- Entretien des abris publics.
- Contrôle d'abris privés à Cologny et Collonge-Bellerive.

## PROTECTION DES BIENS CULTURELS



Dès 2015 la Loi fédérale et son ordonnance montre que la Protection des biens culturels couvre les dangers liés aux conflits armés (raison initiale suite à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale) mais aussi les catastrophes et les situations d'urgence.

Divers types d'objets classés par importance nationale, régionale et locale doivent être protégés au moyen du micro-filmage, documentation de sécurité, élaboration de plan d'urgence et plan d'évacuation.

## NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE



L'équipe a travaillé pour le renouvellement des stocks de pastilles d'iode livrées par la Confédération pour l'ensemble de la population des communes de l'ORPC Lac et la mise à jour des Concepts de distribution pour chaque commune.

## INONDATION À HERMANCE EN JUILLET 2021

Nous avons l'habitude des orages en été, mais en 2021 ils ont été parfois très violents et la durée des intempéries a été exceptionnelle. Un mois de mai pluvieux plus que normal suivi de fonte de neige en juin, avec des températures élevées, et l'épisode des pluies exceptionnel de juillet ont fait monter drastiquement le niveau des lacs et rivières. La commune d'Hermance a connu une situation exceptionnelle, en particulier, l'inondation du sous-sol de la salle communale. Les autorités ont demandé l'intervention des sapeurs-pompiers volontaires pendant 48h et notre mise sur pied pour la relève. Nous sommes intervenus pendant 3 jours, 24h/24 du 19 au 22 juillet jusqu'à la fin des infiltrations.

## SITUATION DES RISQUES EN 2021

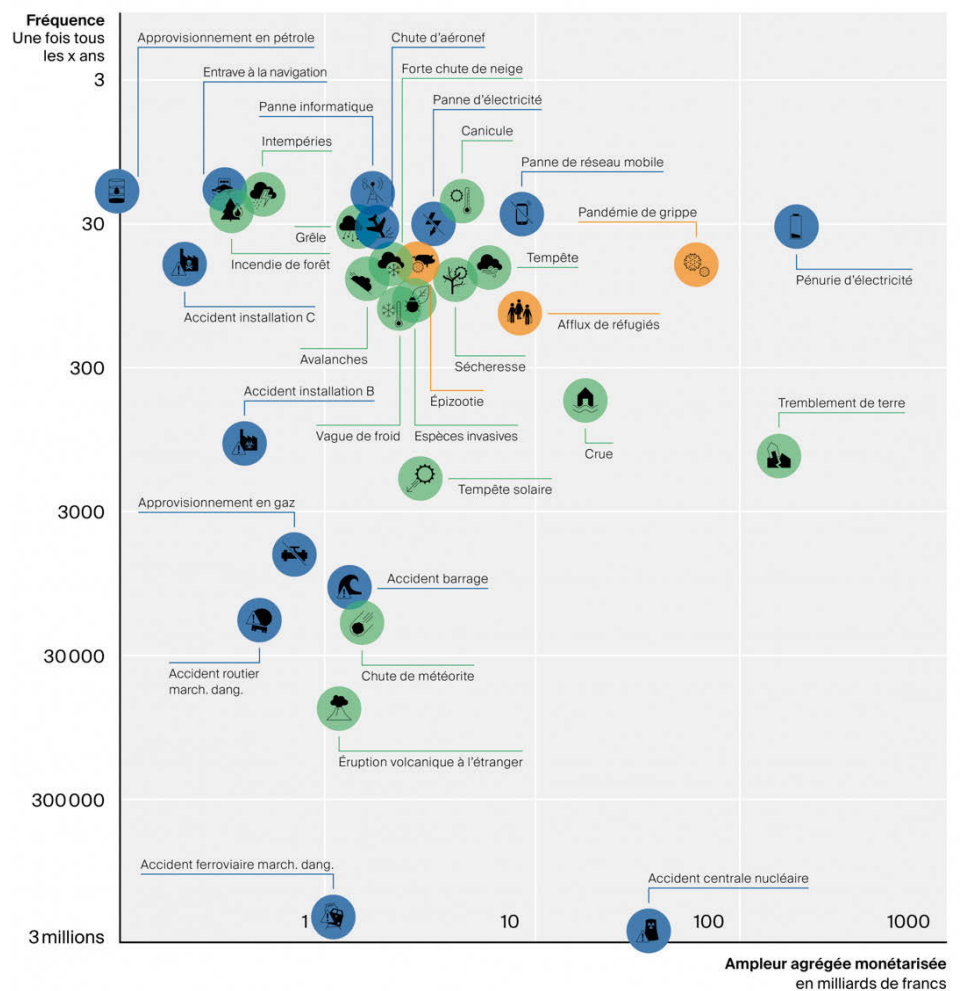
La pandémie a eu des conséquences graves du point de vue sanitaire mais aussi sur le plan économique et social. Bien que la Suisse a été relativement épargnée par les situations d'urgence de grande ampleur, d'autres pays voisins n'ont pas eu cette chance – événements intenses et fréquents, telles qu'inondations, tempêtes, canicules, feux de forêts, éboulements, approvisionnement en eau et électricité, coupures de courant, eaux sales, maladies et nuisibles etc.

Les fortes précipitations et des crues en raison du réchauffement climatique ont continué de nous affecter. La Suisse a frôlé une panne électrique importante le 8 janvier 2021 par une baisse brutale de tension sur le réseau électrique européen interconnecté, ayant nécessité des mesures d'urgence pour éviter une coupure de courant généralisée.

Notre société a augmenté sa dépendance à l'égard des services numériques et des problèmes de sécurité ont été vécus.

L'évolution géopolitique est restée instable et des conflits armés pas très loin de nos frontières sont devenus une réalité. La menace du terrorisme a subsisté également.

Risque faible ou élevé, tout événement peut survenir (source [www.risk-ch.ch](http://www.risk-ch.ch))



Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, contacter le Commandant **Erwin Leitner** à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac:  
 Chemin des Rayes 3  
 CP 231  
 1222 Vézenaz  
 T 022 840 44 98  
[orpclac@collonge-bellerive.ch](mailto:orpclac@collonge-bellerive.ch)

# VOTATIONS ÉLECTIONS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

Électeurs inscrits au 31.12.2021 – Commune d'Anières

**EN MATIÈRE FÉDÉRALE ET CANTONALE : 688 FEMMES, 636 HOMMES SOIT 1'324.**

Local de vote: Salle communale d'Anières

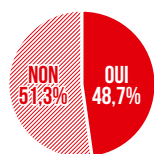
En 2021, quatre votations ont eu lieu: le 7 mars, le 13 juin, le 26 septembre et le 28 novembre.

Globalement, le taux de participation a été de **55%**.

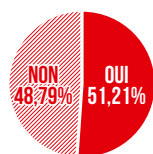
7 MARS 2021

## OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1: Initiative populaire du 15.09.20217 «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»  
Acceptez-vous l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»?

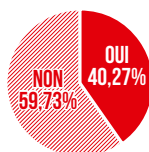


canton de Genève

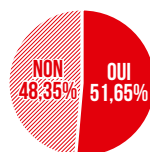


sur le plan national

Objet n°3: Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et de l'Indonésie  
Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie?

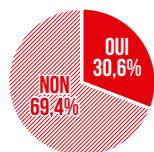


canton de Genève

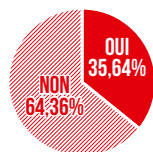


sur le plan national

Objet n°2: Modification de la loi sur les services d'identification électronique (LSIE)  
Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)?



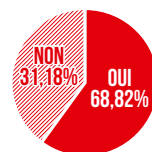
canton de Genève



sur le plan national

## OBJETS CANTONAUX

Indemnisation perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus  
Acceptez-vous la loi sur l'indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus (12723), du 25 juin 2020?



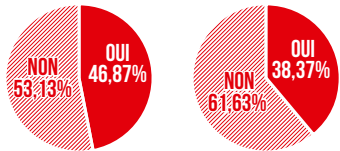


13 JUIN 2021

26 SEPTEMBRE 2021

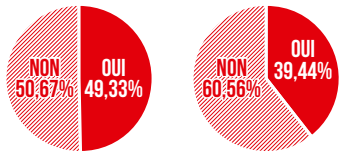
**OBJETS FÉDÉRAUX**

**Objet n°1: Initiative pour une eau potable propre et une alimentation saine**  
 Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » ?



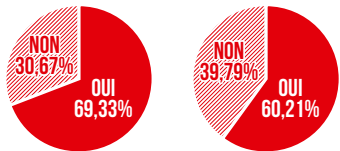
canton de Genève sur le plan national

**Objet n°2: Initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse**  
 Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ?



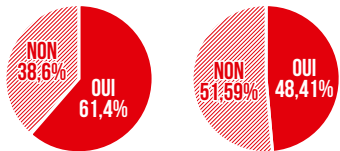
canton de Genève sur le plan national

**Objet n°3: Loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de COVID-19**  
 Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) ?



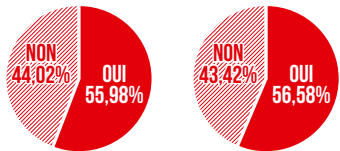
canton de Genève sur le plan national

**Objet n°4: Loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO<sub>2</sub>)**  
 Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO<sub>2</sub>) ?



canton de Genève sur le plan national

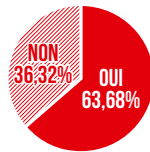
**Objet n°5: Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)**  
 Acceptez-vous la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) ?



canton de Genève sur le plan national

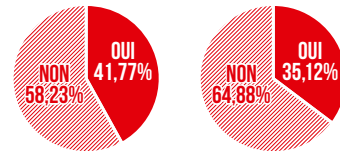
**OBJET CANTONAL**

**Loi modifiant les limites de zones à Bernex « Goutte de Saint-Mathieu »**  
 Acceptez-vous la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bernex (création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts, sur le périmètre dit de la « Goutte de Saint-Mathieu » situé entre le chemin de Saint-Mathieu, la route de Chancy, la bretelle autoroutière pour la sortie Bernex de l'A1) (12486), du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ?



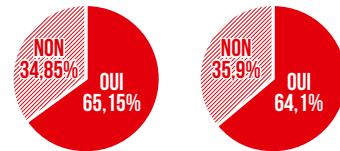
**OBJETS FÉDÉRAUX**

**Objet n°1: Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »**  
 Acceptez-vous l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ?



canton de Genève sur le plan national

**Objet n°2: Mariage pour tous**  
 Acceptez-vous la modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (mariage pour tous) ?



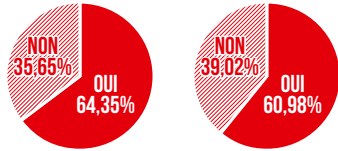
canton de Genève sur le plan national



28 NOVEMBRE 2021

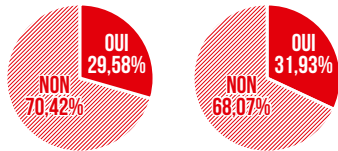
OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1: Initiative pour des soins infirmiers forts
Acceptez-vous l'initiative populaire Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) ?



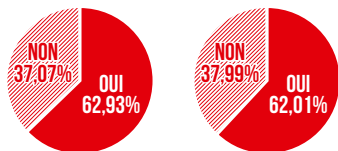
canton de Genève sur le plan national

Objet n°2: Initiative désignation des juges fédéraux par tirage au sort
Acceptez-vous l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) » ?



canton de Genève sur le plan national

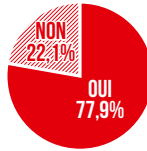
Objet n°3: Loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de COVID-19
Acceptez-vous la modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) (cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations) ?



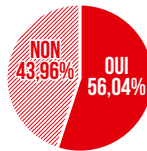
canton de Genève sur le plan national

OBJETS CANTONAUX

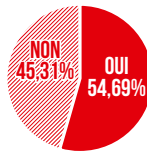
Objet n°1: Initiative pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'État
Acceptez-vous l'initiative populaire 174 « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'État » ?



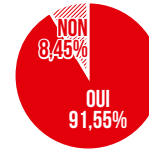
Objet n°2: Loi 12187 traitement et retraite des Conseillers d'État (CP à l'IN 174)
Acceptez-vous la loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'État et des magistrats de la Cour des comptes (LTRCECC) (Contreprojet à l'IN 174) (12187), du 25 mars 2021 ?



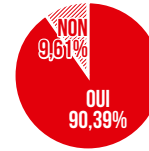
Objet n°3: Question subsidiaire pour départager l'IN 174 et son contreprojet
Question subsidiaire: Si l'initiative IN 174 « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'État » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence? Initiative 174? Contreprojet? Initiative préférée



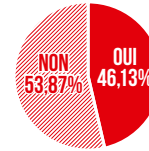
Objet n°4: Loi Cst 12827 mécanisme de destitution d'un membre du Conseil d'État
Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Mécanisme de destitution d'un membre du Conseil d'État) (A 2 00 – 12827), du 1er juillet 2021 ?



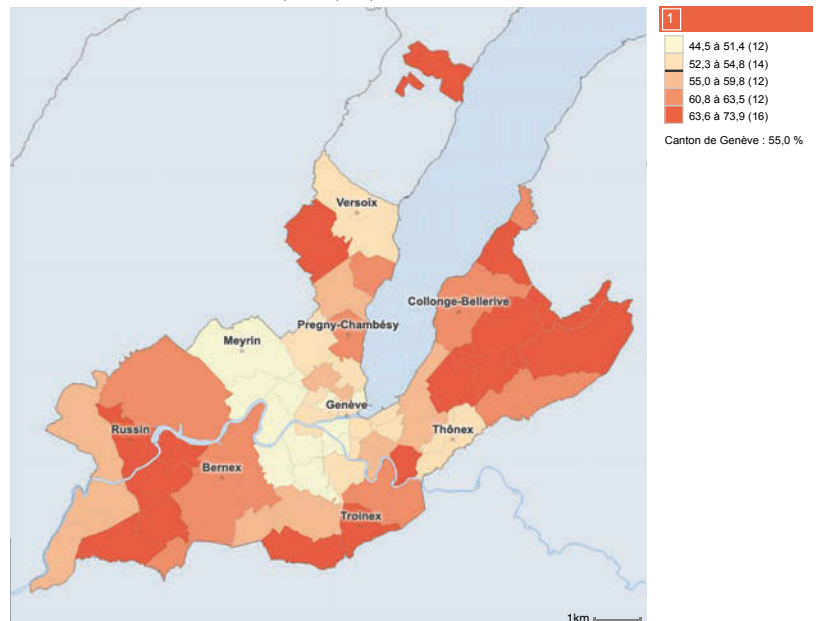
Objet n°5: Loi Cst 12913 Conseil administratif des communes
Acceptez-vous la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Conseil administratif des communes) (A 2 00 – 12913), du 2 juillet 2021 ?



Objet n°6: Loi 12871 modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (12871 – I 1 05), du 30 avril 2021 ?



Source : OCSTAT / Chancellerie d'Etat - Statistique de la participation électorale



Géoclip - fond de carte : DIT

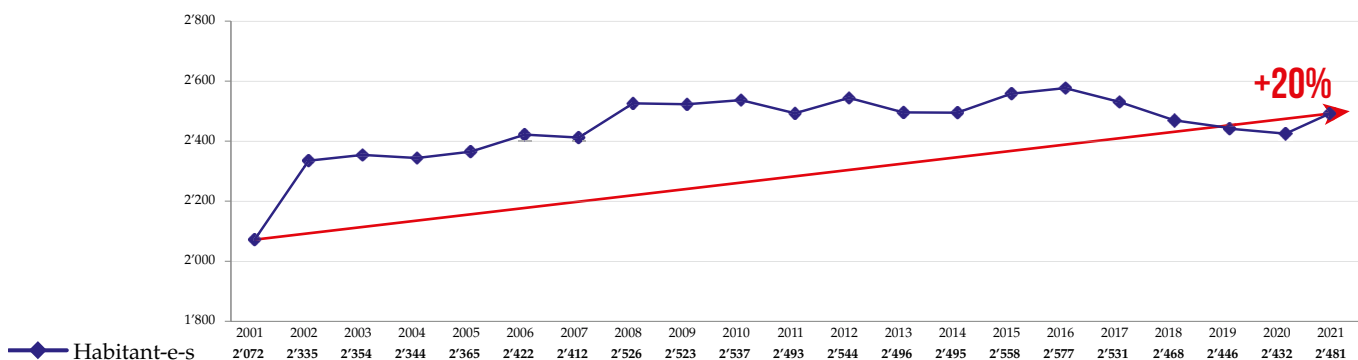
Le taux de participation est le rapport, en %, entre le nombre de votants et le nombre d'électeurs. Moyenne des taux de participation des votations fédérales et/ou cantonales de l'année.



# POPULATION

Surface totale, en hectare (source: DIT) .....	<b>386</b>
Population résidente, nombre d'habitants à fin 2021 .....	<b>2'481</b>
Densité (habitants au km <sup>2</sup> ), situation à fin 2021 .....	<b>643</b>
Date de création .....	<b>1858</b>

## PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE SUR 20 ANS SITUATION 31.12.2021



## POPULATION RÉSIDANTE DU CANTON DE GENÈVE, SELON L'ORIGINE ET LE SEXE, PAR SOUS-SECTEUR STATISTIQUE

EN DÉCEMBRE 2021

Commune	SUISSES			ÉTRANGERS			TOTAL		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Anières – lac	272	283	555	106	116	222	378	399	777
Anières – Hutins	201	208	409	90	83	173	291	291	582
Chevrens	47	59	106	14	15	29	61	74	135
Anières – douane	50	35	85	124	81	205	174	116	290
Anières – village	221	263	484	114	99	213	335	362	697
<b>ANIÈRES</b>	<b>791</b>	<b>848</b>	<b>1'639</b>	<b>448</b>	<b>394</b>	<b>842</b>	<b>1 239</b>	<b>1 242</b>	<b>2 481</b>

Source: Office cantonal de la statistique – Statistique cantonale de la population

Date de mise à jour: 11.03.2022

# ÉCOLE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

Établissement Anières – Corsier – Hermance – Gy – Jussy – Presinge  
 M<sup>me</sup> Nicole ELLIOTT Directrice  
 M<sup>me</sup> Sylvie ROCHAT Maîtresse adjointe à la direction de l'établissement  
 M<sup>me</sup> Alexandra KOBEL Responsable classes d'accueil et liens avec les foyers HG

## INSTRUCTION PUBLIQUE

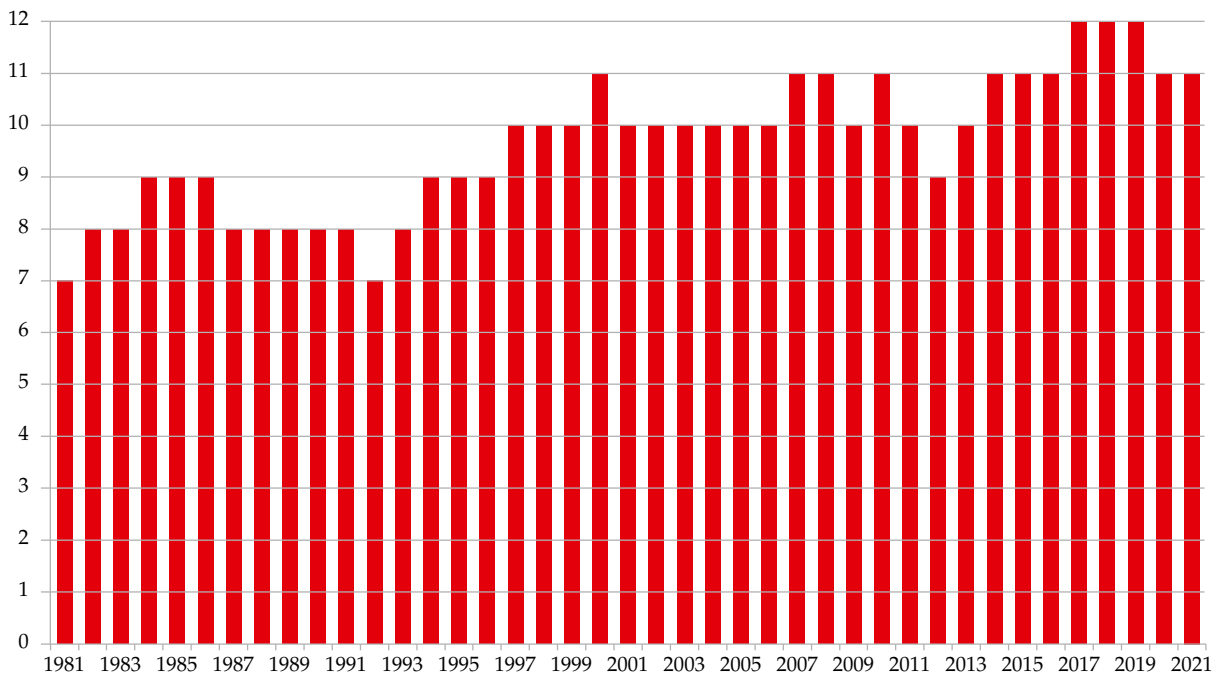
**L'EFFECTIF DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES AU 31.12.2021 ÉTAIT DE 205 ÉLÈVES DONT VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA RÉPARTITION.**

Classe de	Degré	Filles	Garçons	Genevois	Confédérés	Étrangers	Total
M. Giardini	1P	2	6	2	0	6	8
	2P	6	7	4	1	8	13
P. Mocellin	1P	2	5	2	1	4	7
	2P	5	6	6	1	4	11
C. Pilger	3P	7	4	4	1	6	11
	4P	4	4	4	3	1	8
C. Bach	3P	8	4	5	2	5	12
	4P	3	5	4	2	2	8
C. Harrison	4P	3	4	4	1	2	7
	5P	4	10	4	5	5	13
I. Cabral	5P	7	6	8	0	5	13
	6P	6	3	6	1	2	9
A. Psarofahis	6P	13	9	11	1	10	22
S. Botelho	7P	10	11	13	0	8	21
I. Guettir	7P	5	7	4	1	7	12
	8P	4	5	5	0	4	9
S. Rochat	8P	10	11	13	2	6	21
<b>TOTAUX</b>		<b>99</b>	<b>107</b>	<b>99</b>	<b>22</b>	<b>85</b>	<b>205</b>
<b>TOTAUX EN POURCENTAGE</b>		<b>48.29%</b>	<b>52.20%</b>	<b>48.29%</b>	<b>10.73%</b>	<b>41.46%</b>	<b>100.00%</b>
A. Kobel	50%	5	3	0	0	8	8
S. De Brouhns	100%						

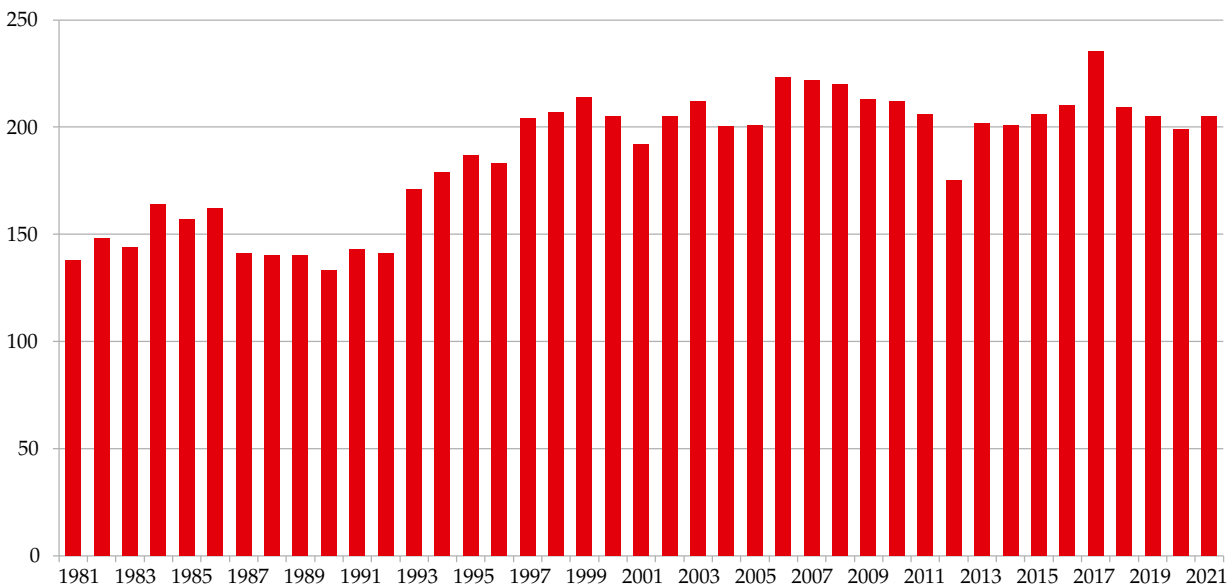
Les élèves en classe d'accueil à 50 % chez Mme A. Kobel et les élèves en classe d'accueil à 100 % chez Mme S. De Brouhns sont comptabilisés dans les statistiques des classes



**NOMBRE DE CLASSES DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES  
DE 1981 À 2021**

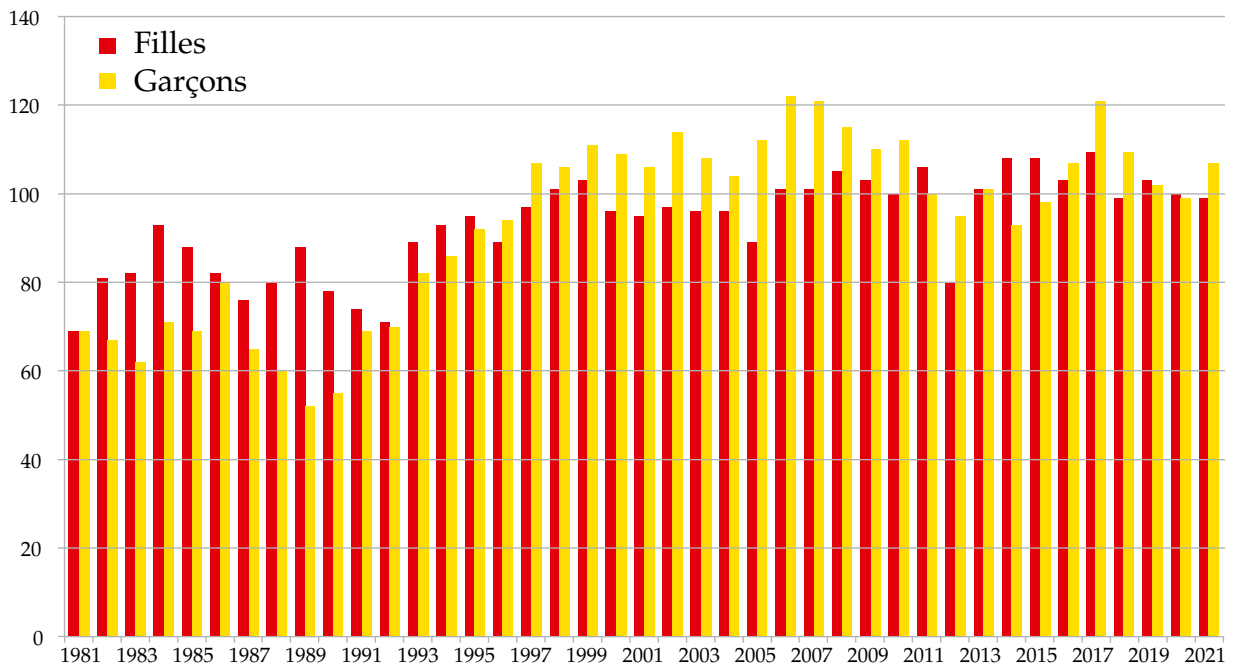


**PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES  
DE 1981 À 2021**

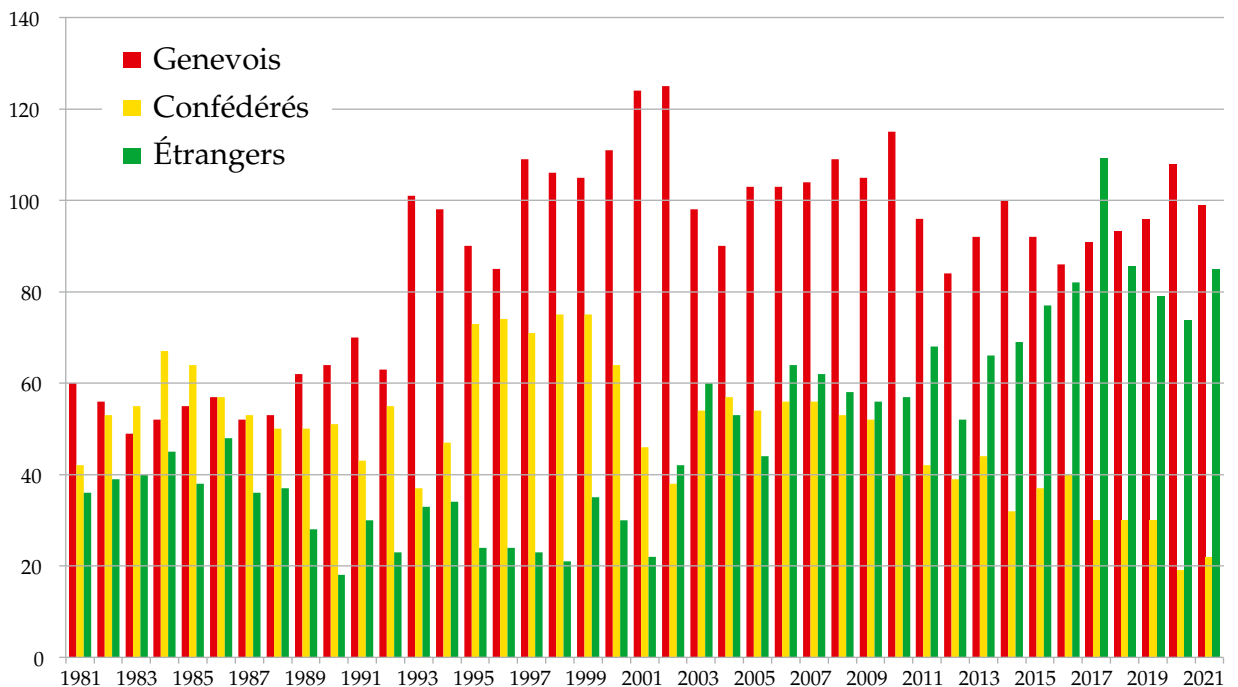




**NOMBRE DE FILLES ET DE GARÇONS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1981 À 2021**



**NOMBRE D'ÉLÈVES GENEVOIS/CONFÉDÉRÉS/ÉTRANGERS AYANT FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE D'ANIÈRES DE 1981 À 2021**



# BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENTS

## RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

### RÉNOVATION DE LA MAIRIE D'ANIÈRES

À la suite du déménagement de l'administration communale dans le bâtiment provisoire depuis le 27 avril 2021, les travaux de rénovation de la Mairie d'Anières ont pu démarrer.



Le provisoire de chantier a été mis en place le 23 avril et les travaux en cours jusqu'au mois d'août sont les suivants:

- › Travaux de désamiantage
- › Installation du chantier dès le 17 mai par l'entreprise de gros-œuvre
- › Démolition extérieure (quai de la Poste)
- › Montage des échafaudages
- › Démolition intérieure (cloisons, revêtements, faux-plafonds)
- › Étayage et démolition lourde Les travaux d'excavation débuteront cet automne afin d'agrandir le sous-sol. La pose de la charpente est prévue au mois d'octobre.

Les travaux d'intérieur sont prévus au début de l'année 2022.

Le bâtiment des pompiers sera également habillé d'un bardage en bois. Cette rénovation permettra à notre ancienne Mairie sise 1, route de la Côte-d'Or, construite dans les années 70, de retrouver une nouvelle jeunesse pour mieux vous y accueillir. Les aménagements extérieurs, à savoir le parvis de la Mairie, seront traités dans le cadre de l'aménagement de la place du haut.



## AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE D'ANIÈRES

La réalisation de l'agrandissement de l'école pourra démarrer dès que la rénovation de la Mairie sera finalisée.

À cet effet, le bâtiment de la Mairie provisoire sera transformé afin de pouvoir accueillir quatre classes, dès l'été 2023.



## CONCOURS SIA DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE POUR SENIORS

### FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIÈRES POUR LE LOGEMENT, 100 ROUTE DE CHEVRENS

Répondre aux besoins des seniors en matière de logements et préserver l'âme sociale du lieu, c'est le défi que les concurrents ont dû relever.

La ferme de l'Astural marque l'entrée du hameau de Chevrens depuis sa construction aux alentours de 1838. Au début des années 1930, une citoyenne d'Argovie, Mme Marguerite Steiger l'a achetée pour y habiter. D'après son petit-fils, Théo Ruepp, Mme Steiger cultivait des arbres fruitiers et hébergeait des enfants de l'assistance publique pendant les vacances. C'est en 1956 que Mme Steiger a vendu la ferme à l'Astural qui l'a transformée en foyer d'accueil. En 2020, la Fondation de la commune d'Anières pour le logement a pu acquérir le bâtiment. Le Conseil de fondation, avec le soutien du Conseil municipal d'Anières, a eu à cœur de perpétuer l'esprit social lié à cet endroit en décidant d'y construire des habitations qui répondent aux besoins des Aniérais, plus spécifiquement des aîné-e-s souhaitant rester sur la Commune. Créer des synergies avec les habitants de la Commune et, en particulier, les jeunes du foyer de l'Astural qui sont maintenant accueillis dans les nouveaux bâtiments, à côté de l'ancienne ferme, est un deuxième « leitmotiv » de ce projet ambitieux. Face à ce défi important, le Conseil de fondation a opté pour l'organisation d'un concours d'architecture selon les normes SIA afin d'accroître les qualités architecturales et techniques du projet, sans oublier sa valeur sociale.

### THÉ OU CAFÉ ?

Le choix du jury s'est porté sur le projet « thé ou café » de IN\_OUT Architecture Sàrl. Ce projet intègre, dans un même volume, le bâtiment principal et les annexes qui s'affinent dans l'opération. Le travail du bois est développé sur la verticalité faisant un clin d'œil aux bâtiments de l'Astural et permettant de créer une articulation entre ces derniers et le hameau de Chevrens tout en manifestant son indépendance.

Les neuf appartements bénéficient de deux orientations, d'une entrée généreuse et d'espaces ouverts et lumineux pour les pièces de jour. L'espace partagé, au centre, est généreux. Sur les étages cet espace est traversant et peut être divisé en plus petits espaces afin d'offrir aux habitants une réelle dynamique de partage et une plus-value d'habitabilité et d'accueil pour des personnes de l'extérieur. Deux escaliers indépendants donnent accès à une salle de réunion, au sous-sol, depuis la cour et le jardin. Cette salle bénéficie d'un bel éclairage naturel depuis les deux côtés et valorisera la vie sociale et le bien-être des aniérais-es.



## RÉNOVATION IMMEUBLES 44-50 CHEMIN DES AVALLONS

Les travaux de rénovation se poursuivent et la fin des travaux est prévue pour le courant de 2022.



# AMÉNAGEMENTS

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU HAUT



L'aménagement de la place du haut suivra la réalisation du parking souterrain à proximité de l'école, ce afin d'en faire une vraie place de village, qui favorise les mobilités douces avec des traversées piétonnes et qui permet aux usagers de circuler de manière sécurisée et confortable. L'ensemble des aménagements projetés entend ainsi entrer en dialogue avec le patrimoine local,

par un choix de matériaux de provenance locale. Les plantations projetées reprennent la trame agricole existante, sous forme de coteau.

De plus, les éléments qui seront aménagés, tels que des gradins, escaliers ou pas-d'âne, permettront de rendre la pente « fonctionnelle ». La durée de ces travaux est estimée à une année.

## AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE L'ENSEMBLE VILLAGEOIS DU CLOS-LES-NOYERS

Lors de la concertation avec les habitants, la proposition de réaménagement de la petite place autour de la fontaine, a été accueillie favorablement. Le revêtement du sol sera changé par un revêtement perméable, réfléchissant la chaleur, pour rendre cet espace plus agréable. La liaison entre le parc et la petite place de la fontaine est créée au moyen de gradins. Pour ce faire, les haies de lierres grimpants seront remplacées par un habillage en bois permettant de s'asseoir sur les gradins. Cet aménagement offrira un nouvel espace de rencontre et fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire en 2022.

Le concept principal de ce projet est de réutiliser les infrastructures existantes sur le lieu et de permettre une mise en œuvre rapide, de manière simple et peu onéreuse.



## ÉCOPOINTS

Les travaux de rénovation de l'écopoint sis route d'Hermance ont débuté le 7 juin 2021 et dureront jusqu'au 16 juillet prochain. Ce nouvel espace a été rénové l'été 2021 et équipé de containers enterrés pour le verre, le PET, l'aluminium, les ordures ménagères, les capsules à café et les piles ainsi que d'un compacteur à carton qui complétera cet espace. Afin de garantir l'évacuation des déchets, des containers provisoires seront installés à proximité.

Enfin, un système de gestion d'ouverture par badges distribués aux administrés de la Commune est à l'étude.

Dans le cadre de travaux de construction du parking souterrain, l'écopoint de la route de la Côte-d'Or a été réaménagé provisoirement derrière le local des pompiers, route de l'Hospice.

## PARC IMMOBILIER

### IMMEUBLE CÔTE-D'OR 3-5



L'étude énergétique portait initialement sur les bâtiments 1-3-5 route de la Côte-d'Or. En raison du projet de rénovation de la Mairie, sise route de la Côte-d'Or 1, engagé en 2016, seuls les bâtiments 3 et 5 ont été gardés pour la délibération N°102, votée le 16 avril 2019, pour la réalisation de l'enveloppe thermique du bâtiment, sis route de la Côte-d'Or 3-5. En raison d'une nourrice commune alimentant en eau les immeubles 1-3-5 Côte-d'Or et de la rénovation globale de la partie Mairie, sise dans l'immeuble Côte-d'Or 1, un audit pour vérifier la compatibilité et l'état des installations existantes des immeubles 3 et 5 a été effectué par le bureau Energy Management.

Pour donner suite à cette étude, une réfection complète des installations sanitaires jusque dans les appartements s'est révélée nécessaire.

Par ailleurs, les 8 boxes des immeubles 3 et 5 Côte-d'Or loués aux locataires pour divers usages, stationnement ou autres, sont étroits et ne correspondent plus aux gabarits des voitures actuelles.

La réalisation en cours d'un parking souterrain sous la parcelle N° 5206 vis-à-vis de l'immeuble Côte-d'Or 3-5 permet de relocaliser les boxes en sous-sol et libérer ainsi les rez-de-chaussée des immeubles 3-5 Côte-d'Or.

La transformation des boxes en locaux d'activité, sous réserve de l'autorisation de construire, permettra de compléter les équipements publics, mairie, école et salle communale, pour créer une animation autour de la future place du haut et diminuer la circulation et le stationnement de véhicules devant l'immeuble Côte-d'Or 3-5.

Le 21 septembre 2021, le Conseil municipal a voté favorablement la délibération N° 35 pour l'assainissement des installations sanitaires, la rénovation intérieure des appartements et la transformation des boxes réaffectés en arcades d'activités des immeubles sis route de la Côte-d'Or 3-5. Pour ces futurs travaux, les locataires des immeubles 3-5 Côte-d'Or ont été informés qu'ils seraient temporairement relogés dans les immeubles des Avallons 44 à 50.

### PARCELLE N° 6362 – CHEMIN DU CIMETIÈRE 2

À la suite de la délibération N°30 en vue de l'achat de cette parcelle, votée favorablement le 18 mai 2021, la commune d'Anières a fait l'acquisition de cette parcelle jouxtant les parcelles du cimetière, ce afin de garder la maîtrise de l'entrée du village. Après rénovation, cet immeuble sera intégré dans le parc immobilier de la Commune.

## MOBILITÉ

### CONCEPT DE MOBILITÉ ET GESTION DU STATIONNEMENT À ANIÈRES

Par suite du vote d'un crédit d'étude le 23 juin 2020 par le Conseil municipal, la phase d'appel d'offres pour l'aménagement des voiries et la modération de vitesse arrivera à terme le 18 juin prochain par l'adjudication d'un pool, composé d'un ingénieur civil, d'un architecte paysagiste, d'un ingénieur transport et mobilité et d'un ingénieur en environnement.

Ce pool aura la charge de la mise en œuvre de la refonte du stationnement sur le domaine public, de la modération de la vitesse des véhicules ainsi que du réaménagement des voiries du domaine public communal.

La planification intentionnelle de ce mandat prévoit une première présentation des projets de réaménagements au Conseil Municipal dès cet automne

ainsi qu'une dépose en autorisations de construire courant mars 2022. La mise en œuvre pourra donc s'effectuer d'octobre 2022 à décembre 2024, par secteurs sur l'ensemble du territoire.

Dans l'intervalle, des mesures transitoires seront engagées, comme une campagne d'affichage incitant à réduire la vitesse des automobilistes. Par ailleurs, et dans le cadre des travaux de parking souterrain qui devraient débuter fin juillet, ainsi que des travaux de rénovation de la mairie, la Commune mettra au concours très prochainement un poste de patrouilleur(se) scolaire afin de sécuriser les abords de l'école et protéger ainsi le déplacement des écoliers. Enfin, de petits aménagements provisoires seront également réalisés.

### AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PROVISOIRE À LA ROUTE DE LA CÔTE-D'OR

L'aménagement d'un parking provisoire sur la parcelle N°6332, sise route de la Côte-d'Or 11 a débuté au mois de novembre 2020 afin de pouvoir compenser les places de stationnement supprimées par les différents chantiers, prioritairement la réalisation du parking souterrain. Depuis mars 2021, ce parking provisoire est à disposition des habitants et des visiteurs de la Commune. Il est limité à 4 heures.

L'accès au centre du village et au bâtiment provisoire qui abrite la Mairie et la Poste est très facile.

Cet aménagement a permis de démarrer les travaux du parking souterrain sous le parvis de la salle communale.





## PARKING SOUTERRAIN

Les travaux de construction du parking souterrain ont démarré le 18 octobre 2021.

Situé à l'entrée de la Commune en arrivant de la route de Thonon, le parking souterrain permettra de libérer les espaces publics du centre du village de tout stationnement automobile (personnes à mobilité réduite exceptées). Il offrira également des mutualisations possibles avec les futurs logements qui seront érigés sur le parking provisoire de la route de la Côte-d'Or. Les travaux dureront deux ans. Le chantier a commencé par la réalisation des réseaux sur le pourtour du parking existant devant la salle communale, avec une mise en place d'une déviation piétons. Le cheminement le long du parking existant et du tennis est condamné. Depuis le 25 octobre 2021, le parking existant devant la salle communale a été fermé mais l'accès à la salle communale est maintenu en tout temps.

L'installation du chantier, utile au bon déroulement des travaux, est localisée sur l'emplacement de l'ancien restaurant «Côté Vignes». Ce bâtiment subira par ailleurs des modifications ultérieurement afin de le connecter de manière harmonieuse aux futurs aménagements de la place du haut.

Pour rappel, le parking provisoire, sis route de la Côte-d'Or, est à disposition de la population et des visiteurs avec 40 places limitées à 4 heures. La pose d'un disque de stationnement est obligatoire. Les utilisateurs et utilisatrices de la salle communale sont invités à stationner sur le parking provisoire, sis route de la Côte-d'Or.

Les cheminements piétons, au fur et à mesure du chantier, seront mentionnés par une signalisation adéquate.

Un patrouilleur scolaire a été engagé, afin d'assurer la sécurité des écoliers aux abords de l'école. De plus, un «dépose minute» sera proposé à la rue Centrale et sur le parking provisoire de la route de la Côte-d'Or. Il est vivement recommandé aux parents d'élèves d'éviter de se rendre à l'école en voiture.

À l'issue des travaux SIG sur la route de l'Hospice pour le remplacement d'une conduite d'eau et la suppression de la ligne aérienne, les travaux collecteurs et réseaux au droit du giratoire ont démarré avec une gestion du carrefour par feux de signalisation, pour une durée de 6 semaines.

## PROJET DE LIAISON LACUSTRE « VOIE BLEUE »

Malgré l'atout majeur du Léman Express pour la mobilité sur le Canton de Genève, un certain nombre de communes de la Rive Gauche (Petit Lac) reste trop éloigné de son trajet et ne bénéficie pas de cette connexion régionale. La solution de relier les communes d'Arve & Lac au Léman Express, CFF, Aéroport par une voie lacustre représente une solution de mobilité douce qui capitalise sur une ressource fondamentale du bassin genevois: notre lac.

Ce projet de liaison lacustre est porté par des institutions publiques et privées, en particulier par la Compagnie Générale de Navigation (CGN SA), des acteurs privés, la commune de Bellevue ainsi que d'autres communes riveraines du lac (12 communes). Il représente une réelle opportunité de favoriser la mobilité douce et propose une répartition financière entre les entités privées et publiques.

La traversée du lac serait assurée par la Compagnie générale de navigation (CGN) et pourrait accueillir environ 100 personnes et 40 vélos par trajet, toutes les 30 minutes, aux heures du trafic pendulaire (environ 10 aller-retours/jour) avec une durée de voyage de 11 à 13 minutes pour une traversée de 3 km. Cette solution s'inscrit en complément du réseau de transports existant pour renforcer l'offre globale et délester davantage le réseau routier. L'intégration au réseau de voies vertes permet facilement de rejoindre à vélo d'autres communes depuis les débarcadères. Lors de la précédente législature 2015 – 2020, et pour faire suite au refus du projet de navette lacustre qui était porté uniquement par Anières, le Conseil municipal avait souhaité

pouvoir être partie prenante si un projet commun de liaison lacustre était engagé ultérieurement. Le 27 avril 2021, les membres de la commission des Finances ont émis, à l'unanimité, un préavis favorable pour la participation de la Commune au projet de la «Voie Bleue» pour un montant de CHF 35'000.- par année, sur trois ans.

La participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre

– «Voie Bleue» – entre les deux rives du Léman – Corsier-Bellevue – pour les usagers cyclistes et piétons a été votée favorablement par résolution lors de la séance du Conseil municipal du 18 mai dernier, ce à condition que les nuisances écologiques soient prises en compte lors de l'étude, que le contrôle du parking sauvage à Anières soit résolu et sous réserve du vote du budget annuel et du droit de référendum, à inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans, au budget de fonctionnement de la Commune, une subvention à la Compagnie Générale de Navigation, afin de participer à la couverture des coûts d'exploitation de la «Voie Bleue» qui seront répartis entre les différents partenaires privés et publics de ce projet.



## PROJET ZONE 30 KM/H DANS LE HAMEAU DE CHEVRENS

Dans le cadre des études sur la mobilité et les espaces publics, réalisées en 2019 sur le territoire de la Commune, qui ont clairement démontré que la vitesse réglementaire n'était pas respectée dans le hameau de Chevrens, une limitation de vitesse à 30 km/h a été mise en place pour répondre rapidement à la demande des habitants.

Le rapport d'expertise réalisé par le mandataire de la Commune a été validé par l'Office cantonal des transports (OCT) qui a émis un préavis pour l'aménagement d'une zone 30 km/h à la place d'une limitation à 30 km/h, en mars 2021.

Pour rappel, l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre (n°741.213.3) stipule l'établissement d'une expertise.

La demande d'autorisation de construire pour la mise en zone 30 km/h du hameau de Chevrens a été déposée et est en cours de décision.

## CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

### CHAUFFAGE À DISTANCE



Les requêtes en autorisations de construire pour le réseau de distribution et la station de pompage avec les conduites lacustres sont en cours d'instruction.

Sous réserve de leur obtention, les travaux sont planifiés dès le printemps 2022 sur le site du Débarcadère.

Dans l'intervalle, une Société anonyme sera créée avec la commune d'Anières, le bureau Energy Management et le contracteur, qui sera choisi par le biais d'un appel d'offres, d'ici la fin de cette année.

À ce jour, 60 % des propriétaires contactés ont répondu favorablement à la proposition de raccordement sur le réseau du CAD.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### ZONE SPORTIVE AU CHEMIN DES AMBYS



L'appel d'offres pour la procédure AIMP avec la réalisation du bâtiment et des 2 terrains de football n'a pas pu être lancé en 2021. La commune d'Anières reste dans l'attente de la modification de zone demandée.



## PLAN LUMIÈRE

Pour rappel, le Conseil municipal a voté un crédit d'études de CHF 60'000.- le 19 juin 2018 destiné à la révision du plan directeur de l'éclairage public et à l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières.

L'étude a été réalisée par le bureau Radiance 35 en parallèle de celle du PDCom (Plan directeur communal) puis intégrée dans le chapitre des énergies et du développement durable, en complément au volet du concept

énergétique territorial (CET) et du projet de chauffage à distance (CAD).

Suite à la présentation du Plan lumière à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du

3 mars 2020, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, un crédit d'engagement de CHF 3'300'000.- a été voté par le Conseil municipal le 23 juin 2020 pour la mise en œuvre des préconisations du Plan lumière de la Commune dans le cadre du plan directeur communal, comprenant un concept d'éclairage public, de mise en valeur des bâtiments et les décorations de Noël.

## DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Pour rappel, le Conseil municipal a voté, par délibération du 16 avril 2019, le crédit d'engagement de CHF 7'900'000.- destiné à ces travaux.

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique se sont poursuivis en 2021 sur l'ensemble du territoire et 80 % des administrés de la Commune ont répondu favorablement à l'installation de la fibre optique jusqu'à leur domicile. Les conséquences de la crise sanitaire couplées à des difficultés techniques en raison de tubes Swisscom inutilisables, ont eu comme conséquence de

nombreuses fouilles supplémentaires, impliquant une modification du planning de livraison du réseau. Depuis le 18 novembre 2021, le réseau FTTH (Fiber to the Home) est en fonction.

La construction du réseau FTTH d'Anières a été réalisée en coopération avec Swisscom, qui a cofinancé une

partie des travaux. Sur les deux fibres posées, une est réservée pour Swisscom et l'autre pour la commune d'Anières. Cette approche permet à tous les habitants de disposer du libre choix de leur fournisseur pour bénéficier du service de la fibre optique et à la Commune de générer un revenu sur la location de sa propre fibre. À l'heure actuelle, Anières a conclu un partenariat avec 2 opérateurs pour la valorisation des fibres communales, il s'agit de Salt et de Sunrise.

## DÉFIBRILLATEURS

La commune d'Anières a développé et élargi le réseau et plusieurs défibrillateurs ont été installés.

Les habitants ont reçu le plan avec ces emplacements, à savoir, à l'école d'Anières, à la Galerie, à Chevrens, aux plages du Débarcadère, des Courbes et de la Gravière. Ces défibrillateurs sont disponibles 24h/24h. Deux défibrillateurs supplémentaires seront installés, à Bassy en 2022, puis celui de la Mairie, dans la nouvelle Mairie, dès 2023. Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'association Save a Life, à Genève, qui a pour principaux partenaires les HUG et le 144. Son but est de déployer et de cartographier le réseau de tous les défibrillateurs sur le territoire cantonal et de développer une application smartphone qui permet de géolocaliser les appareils et les Premiers Répondants disponibles pour les mettre ainsi en relation avec la Centrale 144, lorsqu'un arrêt cardiaque est annoncé.

Anières offre la formation BLS-AED certifiée SRC qui vise à former des premiers répondants. Le premier répondant est la personne qui est appelée selon la localisation de l'incident.

2 sessions sont proposées : le 11 novembre et le 27 janvier de 8h00 à 12h00. 8 personnes/session, âge requis 18 ans. Lieu : Local des pompiers, route de l'Hospice 6.

Cet été, il y a eu un incident sur la route de la Côte-d'Or et la personne a pu être prise en charge grâce à un premier répondant avec un défibrillateur aniérois.



# AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

En 2021, le total des requêtes en autorisation de construire sur la commune d'Anières s'élevait à :



- )] 1 dossier APA (demande par procédure accélérée) renvoyé en DD (demande définitive),
- )] 1 dossier avec préavis défavorable

## CONSTRUCTIONS/TRANSFORMATIONS

- )] Construction de trois habitats groupés (44% THPE) avec garage souterrain – abattages d'arbres) – modifications diverses du projet initial.
- )] Transformation et agrandissement d'une habitation (23.9%THPE) – construction piscine – sondes géothermiques) – modification façades, sous-sol et piscine.
- )] Démolition d'une villa et d'un garage privé.
- )] Construction d'un mur en gabions.
- )] Construction d'une nouvelle maison THPE.
- )] Transformation et agrandissement d'une villa.
- )] Construction d'habitats groupés THPE, parking souterrain – modifications du projet initial.
- )] Couverture et fermeture de la terrasse du restaurant.
- )] Transformation et rénovation d'une habitation HPE, sondes géothermiques.
- )] Construction d'un abri de jardin.

- )] Construction d'une habitation HPE, garage, piscine.
- )] Construction de 2 villas individuelles THPE 24% avec garages et piscines.
- )] Démolition d'une villa avec piscine extérieure et garage.
- )] Démolition d'une habitation et d'un garage privé.
- )] Transformation et agrandissement d'une villa, pompe à chaleur.
- )] Démolition d'une villa individuelle.
- )] 3 ensembles de 2 villas jumelées – modification des dimensions des baies vitrées et réorganisation des emplacements stationnements visiteurs.

## DOSSIERS DIVERS

- )] 3 dossiers : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.
- )] Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et de 2 pompes à chaleur.
- )] Installation d'une clôture.
- )] Isolation périphérique.
- )] Rénovation toiture et installation panneaux solaires.

- )] Aménagement de deux places de stationnement, démolition et reconstruction d'un muret.
- )] Démolition du débarcadère.
- )] Construction d'un garage à bateaux.
- )] Agrandissement d'un garage – modifications des aménagements extérieurs – déplacement des portails d'entrée – suppression d'escaliers extérieurs – clôture – abattage d'arbres.
- )] Aménagement d'une place et d'espaces publics divers – abattage d'arbres.
- )] Démolition d'un bâtiment d'équipement sportif.
- )] Construction d'un parking souterrain à deux niveaux et de trois édicules d'accès – abattage d'arbres.
- )] Construction d'une nouvelle rampe d'accès.
- )] Réaménagement de trottoirs, suppression de places de stationnement et assainissement zone 30 km/h.
- )] Aménagements extérieurs.



### DOSSIERS EN COURS

- ) Construction d'un immeuble de logements avec parking souterrain – abattage d'arbres – sondes géothermiques – élargissement de la DP communale – démolition partielle d'un muret) – modifications diverses du projet initial – couvert à vélos.
- ) Construction d'un habitat groupé (48% THPE) avec parking souterrain – abattages d'arbres – sondes géothermique) – modifications du concept d'évacuation des eaux pluviales et des aménagements extérieurs.
- ) Transformation et agrandissement d'une habitation (23.9%THPE) – construction piscine – sondes géothermiques) – modification façades, sous-sol et piscine.
- ) Installation d'un lift à bateau.
- ) Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur.
- ) Construction d'un habitat groupé HPE, parking souterrain, abattage arbres.
- ) Installation d'un corps-mort pour l'amarrage d'un bateau.
- ) Rénovation et extension d'une habitation à deux logements, production de chaleur.
- ) Agrandissement du rez inférieur, extension du balcon au rez supérieur.
- ) Rénovation et surélévation d'une villa.
- ) Construction de trois immeubles de logements avec salle polyvalente et bureaux, parking souterrain.
- ) Construction d'une villa individuelle, transformation du garage, pompe à chaleur – abattage d'arbres.

### DOSSIER RENVOYÉ EN DD DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

- ) Construction de deux places de stationnement – démolition et reconstruction d'un mur.

### DOSSIER ABANDONNÉ PAR LE REQUÉRANT

- ) Construction d'un parking provisoire – chemin des Avallons.
- ) Installation d'une station vélos électriques – route d'Hermance.

### DOSSIER AVEC PRÉAVIS DÉFAVORABLE

- ) Construction de 2 villas mitoyenne THPE, couverts à voitures et aménagements extérieurs – PAC – abattage d'arbres.

# STATISTIQUES DÉCHETS

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2021**

## STATISTIQUES FINANCIÈRES

Déchets (en CHF)	2019	2020	2021
<b>ORDURES MÉNAGÈRES MÉLANGÉES (porte-à-porte)</b>			
Collecte et transport – Pradervand	69 822.60	74 858.95	76 677.85
Traitement – Taxes Cheneviers	159 274.00	171 882.35	173 936.05
Boues des dépotoirs de routes (Châtillon)	–	–	–
<b>DÉCHETS ENCOMBRANTS MÉNAGERS</b>			
Traitement – SERBECO jusqu'à fin 2020	26 232.00	24 724.00	–
Collecte et transport – Pradervand jusqu'à fin 2020	16 767.00	15 897.60	–
Collecte et traitement – MOBILITRI dès 2021	–	–	30 957.35
Dès 2021, plus de levée porte-à-porte avec MOBILITRI	–	–	–
Rétrocession fer léger	297.15	43.70	41.10
<b>DÉCHETS DE CUISINE ET JARDIN MÉLANGÉS jusqu'à fin 2020</b>			
Collecte et transport – Pradervand	60 834.30	62 236.80	–
Traitement – compostière Rive gauche	150 089.80	153 407.95	–
Achat de containers	3 261.60	4 917.75	–
Vente de containers/recettes	-1 260.00	-1 980.00	–
<b>DÉCHETS DE CUISINE dès 2020</b>			
Collecte et transport – Pradervand	–	2 284.20	5 111.00
Traitement – SIG	–	742.65	1 735.00
<b>DÉCHETS DE JARDIN dès 2021</b>			
Collecte et transport – Pradervand	–	–	60 895.60
Traitement – compostière rive gauche	–	–	134 635.80
Achat de containers	–	–	4 913.45
Vente de containers/recettes	–	–	-1 440.00
<b>VERRE</b>			
Collecte et transports	11 982.65	13 168.10	11 720.15
Rétrocession verre (Vetroswiss)	-5 830.25	-6 548.60	-5 917.00
<b>ALUMINIUM – FER BLANC MÉLANGÉS</b>			
Collecte et transport Serbeco	2 113.50	2 156.20	1 841.50
<b>PAPIERS/CARTONS porte-à-porte et points de récupération</b>			
Collecte et transport – Pradervand	23 197.20	24 386.50	15 727.35
Rétrocession (Papirec)	-1 923.80	-421.85	-500.70



Déchets (en CHF)	2019	2020	2021
<b>PET (POINTS DE RÉCUPÉRATION)</b>			
Collecte	1 579.90	3 319.25	2 526.85
<b>TEXTILES</b>			
Collecte et transports Boite à fringues	1 443.19	1 467.60	1 359.73
<b>HUILES VÉGÉTALES-MINÉRALES</b>			
MOBILITRI déchets spéciaux dès 2021	–	–	–
<b>OREA (INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE)</b>			
MOBILITRI déchets spéciaux dès 2021	–	–	1 082.25
<b>DIVERS</b>			
Calendriers déchets	3 328.54	3 307.00	2 688.65
Location container pour destruction documents	426.50	426.50	426.50
<b>TOTAUX</b>	<b>521 635.88</b>	<b>550 276.65</b>	<b>518 418.48</b>

## TONNAGES, LITRES, ET PIÈCES

DÉCHETS (en Tonnes)	2019	2020	2021
Ordures ménagères mélangées	574.4	612.39	627.27
Déchets encombrants – inclus dans Mobilitri dès 2021	80.34	75.7	116
Déchets OREA (Swico / Sens) – inclus dans Mobilitri dès 2021	8.27	9.2	3.44
Papier / Cartons	112.42	103.97	80.10
Déchets de jardins (biodégradables)	574.34	578.71	571.13
Déchets de cuisine	–	4.42	9.89
Verre	83.55	92.68	79.25
Aluminium / fer blanc	2.58	2.9	3.13
PET	6.37	6.36	5.04
Textiles	12.76	12.97	12.02
Piles	–	–	0.061
Huiles minérale et végétale (en litres) – inclus dans Mobilitri dès 2021	–	–	–
<b>TAUX DE RECYCLAGE</b>	<b>55%</b>	<b>54%</b>	<b>51%</b>

### REMARQUES

Depuis 2021, le service Mobilitri collecte les déchets encombrants et les déchets spéciaux tels que les appareils électriques et électroniques (OREA) ainsi que les huiles minérale et végétale.

# ENTRAIDE SOCIALE

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

## SUBVENTIONS

Rubriques	Montants
<b>FORMATION</b>	
Formation	6 488.10
<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	
Culture	92 596.00
Sports	113 319.65
Loisirs	43 862.50
<b>SANTE</b>	
Santé	7 500.00
<b>SÉCURITÉ SOCIALE</b>	
Crèches et garderies	1 414 927.44
Aide sociale	520 500.00
<b>TRANSPORTS</b>	
Trafic régional	64 488.00
<b>PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
Protection environnement	9 215.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 272 896.69</b>



# MANIFESTATIONS COMMUNALES 2021

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

## LES VŒUX DE L'EXÉCUTIF

JANVIER 2021

Pandémie oblige, les vœux de l'Exécutif étaient numériques cette année.

En raison des mesures de protection sanitaires mises en place, l'Exécutif communal a été contraint de renoncer à son traditionnel apéritif du Nouvel An. Les vœux pour 2021 ont ainsi été transmis par le biais d'une vidéo publiée sur [anieres.ch](http://anieres.ch) et sur la page Facebook de la Commune.

Dans ce contexte dont la préoccupation première est la sécurité sanitaire de leurs concitoyen-ne-s, c'est par cette formule numérique que M. le Maire, Pascal Wassmer et ses Adjoints, Mme Claudine Hentsch et Pascal Pécaut ont saisi l'occasion de rappeler les grands projets de la Commune qui nous accompagneront durant toute cette législature, à savoir la rénovation de la Mairie, le parking souterrain avec la place du haut, l'agrandissement de l'école, le déploiement de la fibre optique, la rénovation des appartements des Avallons 44 à 50, et les trois projets importants qui s'inscrivent également dans le cadre du Plan directeur communal, le Plan lumière, le chauffage à distance et la modération du trafic dans notre Commune.

## LE FIFDH SE RÉINVENTE

DU 5 AU 14 MARS 2021



Une 19<sup>e</sup> édition du festival du film et forum international sur les droits humains adaptée aux circonstances sanitaires.

Étant donné la situation particulière, cette 19<sup>e</sup> édition du FIFDH s'est déroulée en ligne du 5 au 14 mars 2021 et a remporté un franc succès.

En temps normal, la commune d'Anières accueille le FIFDH avec une projection gratuite et publique. En cette période de pandémie, ce rendez-vous a dû être repensé. Le FIFDH et Anières ont donc proposé une « projection à la maison » depuis la plateforme VOD du festival.

Les Aniérois-e-s avaient la possibilité de découvrir depuis chez eux le film CODED BIAS pendant toute la durée du festival. Ce documentaire en sélection officielle au FIFDH 2021 et en Première suisse romande a remporté le prix de l'OMCT (Organisation Mondiale Contre la Torture) dans la section Grands Reportages.

CODED BIAS | Shalini Kantayya | États-Unis, Royaume-Uni, Chine | 2020 | 85'

Comment l'intelligence artificielle empiète-t-elle sur nos libertés ? Quels biais sexistes et racistes utilise-t-elle ? Et comment répondre à ces attaques ? Sélectionnée au Festival de Sundance, cette enquête implacable donne la parole à des femmes à la pointe de la recherche : chercheuses, data-scientists ou futurologues, toutes devenues activistes engagées pour une meilleure régulation de l'IA, l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle.



## L'EUROFOOT À ANIÈRES

DU 12 JUIN AU 11 JUILLET 2021

À Côté Vignes, les amateurs de foot ont pu vibrer aux exploits de la Nati et des autres équipes.

Un espace pour la diffusion des matches avec un écran géant a été aménagé par la Commune sur la parcelle du Côté Vignes, à l'occasion de cette 16<sup>e</sup> édition de l'Euro 2020, qui a gardé son nom malgré le report d'une année en raison de la pandémie de COVID-19.

La participation était limitée à 200 personnes via un système d'inscription en ligne. Les supporter-trice-s ont pu se retrouver « autour du ballon » tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur.



## LES PROMOTIONS DE L'ÉCOLE

2 JUILLET 2021

C'est le temps des vacances! Toujours dans un contexte de restrictions sanitaires, le spectacle de fin d'année a eu lieu, à huis clos, au sein de l'école.

Afin de permettre aux parents des élèves de participer virtuellement à ce moment qui marquait la fin de l'année scolaire 2020 – 2021, tout le spectacle a été filmé et mis à leur disposition.

## LES ACTIVITÉS DE « L'ÉTÉ À ANIÈRES »

DU 13 JUILLET JUSQU'AU 29 AOÛT 2021

Cet été, les Aniéroises et les Aniérois ont pu à nouveau découvrir les nombreuses activités gratuites sportives et culturelles organisées par la Commune.

### LE CINÉMA « PLEIN AIR »



Entre juillet et août, le cinéma « plein air » bat son plein avec la projection des films, Mamma mia (malgré une pluie diluvienne) et Le voyage extraordinaire de Sammy (pour les enfants) à Côté Vignes, ainsi que La Môme et Yesterday au Centre de l'Astural.

### DEUX APÉROS CONCERTS À ANIÈRES



Le Quintette du Jet d'Eau a donné un concert de cuivres à Côté Vignes, le vendredi 16 juillet.



Au cœur de nos traditions, les Cors des Alpes d'Hermance ont conquis les nombreux auditeurs de tous âges, dans la cour de la ferme de Pierre Chollet, le vendredi 13 août.

La passion n'a pas d'âge!



## LES ATELIERS CRÉATIFS

En juillet puis en août, l'aniéroise, Christiane Henzi, diplômée en arts et en animation socioculturelle, a organisé des ateliers artistiques de 0 à 99 ans.

«Cet été, pour agrémenter les vacances et faire la nique à une météo capricieuse, j'ai eu le plaisir d'animer à la demande de la Commune, 4 journées de créativité.

### 1) Mobiles en papier vitrail

Ce furent quatre belles journées durant lesquelles, les aniérois et les aniéroises de tous âges ont pu découvrir la légèreté et la transparence du papier vitrail alliées à la recherche de l'équilibre du mobile. Cela a été aussi apprécié que le plaisir de la rencontre.



### 2) Gravure sur plexiglas

Une fois dépassée l'appréhension technique, elle a permis à beaucoup de participants de vivre cet instant un peu magique où l'on retire l'œuvre de la presse et où l'on découvre sa gravure imprimée.

Plaisir des matières, plaisir de la couleur, plaisir aussi d'avoir du temps pour créer. De nos mains, guidées par nos sens, on se reconnecte avec soi-même et naît ainsi un espace de liberté bienfaisant.

Je remercie la commune d'avoir permis ces ateliers. La créativité est précieuse et il est bon de pouvoir trouver des occasions de s'y adonner et de s'y rencontrer.»

## INITIATION AU HOCKEY SUR GAZON



Dans le domaine du sport, quatre journées d'initiation au hockey sur gazon ont eu lieu en juillet sous le préau couvert de l'école d'Anières, avec le avec le Black Boys HC Genève. Les participants, filles et garçons, âgés de 8 à 15 ans ont pu ainsi apprendre à manier la canne, en réalisant un «balayage», un «shoot» ou encore un «revers argentin», le tout, dans la joie et dans la bonne humeur.

## LA FÊTE DU VIGNOBLE ANIÉROIS

Les 30 et 31 juillet, nos cinq vigneron aniérois ont ouvert leurs caves pendant la journée afin de faire déguster leurs bons vins et partager leur savoir-faire.

## LA BUVETTE ESTIVALE À CÔTÉ VIGNES

Durant le mois d'août, le Food Truck Fishcake a préparé des gaufres salées et sucrées ainsi que des planches «apéro» avec des cocktails ou simplement un bon vin, les soirs de la semaine ainsi que pendant les différents événements organisés à Côté Vignes, le week-end.

## CONCOURS DE PÉTANQUE EN FAMILLE

La Pétanque d'Anières a mis sur pied un tournoi en doublettes, le samedi 7 août. La meilleure manière de passer un excellent moment «en famille».

## À LA DÉCOUVERTE DES CÉPAGES GENEVOIS

Le 12 août, à la cave des Parcelles, Laurent Villard subjugué nos papilles avec sa soirée découverte des cépages genevois, vinifiés par différents vigneron du canton. Dès le début des années 1980, quelques vigneron précurseurs ont cherché à diversifier l'encépagement qui se limitait à du Chasselas, du Gamay et du Pinot Noir complété, dans les années 1970, par de Chardonnay et du Riesling-Sylvaner, ce afin de répondre à une demande du consommateur de plus en plus intéressé par la recherche de sensations différentes dans la dégustation. À travers la redécouverte de cépages abandonnés (Altesse, Mondeuse), l'acclimatation de cépages d'autres régions viticoles (Savagnin, Roussanne, Sauvignon, Cabernet, Merlot) ou la création de nouveaux cépages (Gamaret, Diolinoir, Divico), le vignoble genevois s'est enrichi, au fil des années, d'une multitude de nouveaux vins. Aujourd'hui, le règlement sur la vigne et les vins de Genève autorise 25 cépages blancs et 24 cépages rouges.

## DÉCOUVERTE DU TRAVAIL DU SERVICE DU FEU

La compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières a ouvert les portes de son local, sis à la route de l'Hospice, le samedi 21 août, afin de présenter le travail effectué par la CP11 ainsi que le matériel utilisé. De quoi inspirer de futures vocations!

## LE MUSICOBUS AVEC IMPRO DUO

Le samedi 28 août, Charlène Taton et



Gaëlle Perrat ont laissé libre cours à leur créativité en nous proposant un moment singulier «tout public» autour de l'improvisation, à Côté Vignes.

## LA FÊTE NATIONALE

1<sup>ER</sup> AOÛT 2021

Au cœur de nos traditions, les festivités du 1<sup>er</sup> août ont eu lieu sous un chapiteau dans le préau de l'école d'Anières. En raison des restrictions au niveau du nombre de participants, les inscriptions se sont déroulées via un formulaire en ligne et elles étaient uniquement possibles pour les habitants d'Anières. Dans le respect de nos traditions, le lever du drapeau est rythmé par le refrain de « Aux armes Genève » joué par l'harmonie douvainoise. Après la lecture du pacte, toute l'assistance a entonné l'hymne national.

Pendant la partie officielle, M. le Maire, Pascal Wassmer a remis le mérite aniérois 2020 à M. Cédric Hentsch, pour son acte de bravoure :

« Au mois d'avril 2020, pendant la période de confinement, un accident s'est produit sur le lac, dans la région d'Anières. Un employé de Corsier Port, qui naviguait à vive allure, est tombé de son bateau dans un virage. Les hélices du bateau, qui s'est mis à tourner en rond, ont heurté ses deux jambes. M. Cédric Hentsch a vu l'incident et n'a pas hésité à prendre son bateau pour lui porter secours, le sortant de l'eau pour le ramener sur la rive dans l'attente des secours. Son courage et son sang-froid ont permis de sauver la vie de cet homme. »

Pour le plaisir des plus jeunes et des moins jeunes aussi, un cortège aux lampions et le feu de joie ont été organisés sous l'œil vigilant de la compagnie des sapeurs-pompiers.



La soirée s'est poursuivie en musique avec les PEB's.

## L'AJAFEST

6 – 7 AOÛT 2021

Après une hibernation forcée pour cause de pandémie, le festival AJAFEST a pu reprendre du service les 6 et 7 août derniers. « L'occasion rêvée de danser, rire et surtout vivre tout au long de cet événement », lancent les organisateurs.



À l'origine de ce festival, on retrouve l'Association des jeunes Aniérois (AJA) mais aussi le Collectif Ballad. L'AJAFEST a organisé cet été sa troisième édition et a proposé un line-up local et de qualité, des stands hors du commun et de la bière artisanale. Après un montage très compliqué au vu de la météo peu clémente, le public a pu évoluer au sein des quatre espaces habituels : une place centrale, une Chill zone et deux scènes. La première, baptisée l'Aniéroise, reçoit des artistes de hip-hop, rock, pop ou funk. La seconde, appelée Ballad est quant à elle plus underground en proposant des styles axés sur la dub et la techno. Les fortes précipitations et la pandémie ont été un challenge autant pour les organisateurs que pour les festivaliers. Les participants, qui ont bravé les intempéries, ont pu s'éclater en toute liberté après présentation du pass COVID.



### L'AJAFEST EN QUELQUES CHIFFRES :

- 2090 visiteurs
- près de 115 bénévoles
- 10 jours de pluie
- 22 partenaires et sponsors
- 6 botes de paille évidées pour parer la boue
- 12 voitures désembourbées

L'organisation, les artistes et les bénévoles se réjouissent déjà de vous revoir l'année prochaine pour une nouvelle édition de l'AJAFEST!



## LA COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ÉCONOMIE ET DES REDEVANCES DU CONSEIL NATIONAL À ANIÈRES

17 AOÛT 2021

Les 16 et 17 août dernier, le président de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil National (CER-N), Monsieur Christian Lüscher, a organisé une session de travail au World Economic Forum à Cologny. Il a saisi cette occasion, en tant qu'aniérois, pour réunir la commission et les membres des exécutifs communal, cantonal et fédéral au sein de notre magnifique Commune, le temps d'un moment de partage et d'amitié. Étaient présents Monsieur le président de la Confédération Guy Parmelin, Monsieur le conseiller fédéral Ueli Maurer, Mesdames les conseillères d'État Nathalie Fontanet et Fabienne Fischer, ainsi que le maire de la Commune, Monsieur Pascal Wassmer. Plus tard, le Conseil d'État a convié tous les participants à un dîner au restaurant Le Floris, en l'honneur des membres de la commission et de nos conseillers fédéraux.



De gauche à droite : Christian Lüscher (conseiller national), Ueli Maurer (conseiller fédéral), Pascal Wassmer (maire) et Guy Parmelin (président de la Confédération)

## COHERAN FOOTBALL CAMP

JUILLET – AOÛT 2021

Plus d'une centaine de participants ont répondu présent cet été.



Cet été, le FC CoHerAn a décidé de proposer trois semaines de camp du 5 juillet au 13 août, en plus de son traditionnel CoHerAn Football Camp qui a lieu la dernière semaine avant la rentrée scolaire. Durant ces quatre semaines, environ 150 jeunes ont participé aux activités proposées par le club et ont été encadrés par un staff d'environ une vingtaine de jeunes de la région, principalement des membres du club.

Ces camps s'ajoutent maintenant aux camps multisports, qui ont lieu depuis deux étés en collaboration avec le Tennis Club d'Hermance, le HRRRC (Hermance Région Rugby Club), le BBHC (Black Boys Hockey Club) et le club de tir à l'arc de Jussy, nouvel arrivant pour cette édition 2021.

**JUBILÉ DE GYMANIÈRES**

DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 2021



Équipe de la GymAnières

Fondée en 1971, la société de gymnastique d'Anières fête cette année son 50<sup>e</sup> anniversaire. Parmi les membres fondateurs, une personne est encore active, il s'agit de Madame Liliane Masset qui assume aussi avec diligence et précision, depuis les débuts, la charge de trésorière ! La société, présidée par Madame Michèle Barnerat, compte aujourd'hui une trentaine de membres. Elle est en pleine santé et bénéficie des

cours dynamiques et très variés de sa monitrice, Madame Martine Schmidt. Les leçons données tous les mardis soir durant la période scolaire sont vécues dans une ambiance très sympathique.

Deux événements ont été organisés pour célébrer dignement ce jubilé. Le premier, un voyage au Grand Parc du Puy du Fou, en Vendée (F), du 17 au 20 septembre, auquel ont pu participer 17 membres (voir photo) qui sont revenus avec des étoiles plein les yeux après avoir pu admirer les divers spectacles proposés, notamment la grande Cinéscénie, clou de la visite. Ce déplacement a été financé de façon tripartite par la société, les participants et une participation généreuse de la commune d'Anières. Pour clore les festivités, un repas de fête réunira les membres et les invités, fin novembre, dans un restaurant du village. Le comité de GymAnières profite de cette occasion pour rendre hommage à toutes les personnes qui ont fait vivre la société depuis l'origine, et souhaite réitérer ses remerciements aux autorités de la commune d'Anières qui l'ont soutenue depuis le début par la mise à disposition de la salle de gymnastique et par le versement des subventions annuelles.

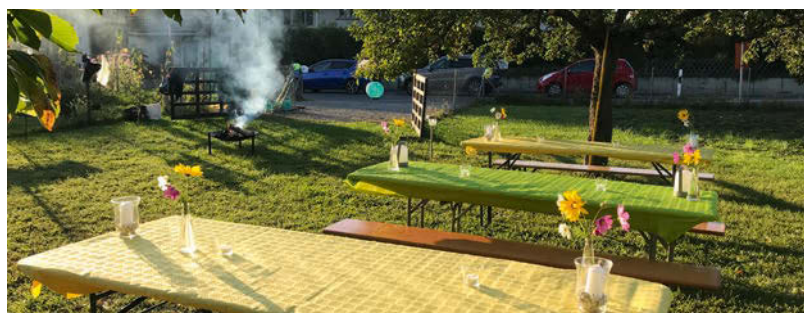
**LA FÊTE DES VOISINS**

24 SEPTEMBRE 2021



Une rencontre entre voisins dans 5 lieux communs. Cinq rencontres ont été organisées à Anières par des habitants, au Clos-les-Noyers, à Chevrens, à Bassy, au chemin de Bézailey et au chemin des Avallons. Cette fête a pour but de réunir les habitants d'un lieu commun ou d'un quartier, sous la forme d'un buffet canadien.

Pour cette première édition aniéroise (la fête avait dû être annulée en 2020), la Commune mettait à disposition tables et bancs ainsi qu'une petite animation musicale afin que les voisins et les voisines de ces lieux communs puissent se rencontrer dans un esprit de convivialité, d'ouverture et surtout d'échange. Une première édition très réussie !





**INAUGURATION DU LOCAL DES POMPIERS**

1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, les nouveaux locaux de la Compagnie 11 des sapeurs-pompiers volontaires d'Anières ont été officiellement inaugurés.



Les autorités communales ont donc remis officiellement les clés au Chef de Corps a.i. Fabrizio Maggiotto. Au nom de la Compagnie, je remercie ici les personnes ayant permis la réalisation de ce projet, et vous transmet notre satisfaction de retrouver (enfin) tous les véhicules, le matériel ainsi que les SPV sous un seul toit. La tâche semblait ardue, et une excellente collaboration entre les diverses entités a rendu la réalisation possible en réduisant les inconvénients afin d'assurer la continuité du service du feu. Nos

remerciements vont aussi vers vous, qui avez pris part, de près comme de loin, à cette soirée inaugurale inoubliable. Je profite de cette occasion pour rappeler que nous recrutons toujours et encore, et que si la curiosité de rejoindre nos rangs vous titille, il ne faut pas hésiter à prendre contact.

Au nom de la CP11,  
Plt Fabrizio Maggiotto



## PROJET « J'AIME MA PLANÈTE »

14 OCTOBRE 2021



L'exposition « L'alimentation, un défi pour l'avenir de la planète » a été présentée du 14 au 15 octobre 2021 à la Galerie d'Anières par l'association J'aime ma Planète avec le soutien de la commune d'Anières.

Les élèves des classes de 3P à 8P de l'école d'Anières ont pu bénéficier de cet événement. Une soirée d'ouverture au grand public a également été organisée. Ce bref bilan présente les activités réalisées auprès des classes. Ces activités avaient pour but de faire découvrir aux élèves d'où viennent les aliments que nous consommons et réfléchir aux différents impacts de nos choix alimentaires sur l'environnement et la société.

**CONTENU DE L'EXPOSITION****Éléments de l'exposition**

Exposition et ateliers :

« L'alimentation, un défi pour l'avenir de la planète ! »

Insectes naturalisés

Plantations et outils de décoration

**Acteur / Partenaire**

- › Association J'aime ma Planète
- › Muséum d'histoire naturelle (Genève)
- › Schilliger, Garden Center

**CONTENU DES VISITES SCOLAIRES PAR DEGRÉ**

Les visites scolaires étaient composées de la visite de l'exposition et d'un atelier. Chaque partie a été réalisée en demi-classe. Ces activités ont été encadrées par 2 animateurs/trices de J'aime ma Planète pour chaque classe.

**Visite des 3-4P (45 minutes)**

**Objectif:** construire le concept de saisonnalité à travers la compréhension du cycle de croissance des légumes

**Visite des 5P (45 minutes)**

**Objectif:** construire le concept de transformation des aliments et ses possibles conséquences sur la santé

**Visite des 6P (45 minutes)**

**Objectif:** construire le concept de mode de production alimentaire (conventionnel et biologique)

**Visite des 7-8P (60 minutes)**

**Objectif:** construire le concept de développement durable à travers nos choix alimentaires

**NOMBRE DE VISITES SCOLAIRES****Public**

Classes de 3 P à 8P

Ouverture au grand public

**Nombre**

1 classe (env. 20 élèves et 1 adulte)

13 visiteurs

**TOTAL: 8 CLASSES – ENVIRON 181 PERSONNES**

**REMERCIEMENTS**

L'association J'aime ma Planète remercie profondément toutes les actrices et tous les acteurs ayant contribué à la réalisation de cette exposition : Madame Nicole Elliott (directrice de l'établissement scolaire), Madame Sylvie Rochat (maîtresse adjointe), les enseignants des classes participantes, le Muséum d'histoire naturelle (Genève) et Schilliger Garden Center. Nous remercions également le personnel technique de la Commune et Madame Lauriane Girel (secrétaire administrative de la Mairie d'Anières).





## SORTIE DES AÎNÉS

14 OCTOBRE 2021

Le jeudi 14 octobre, les aînés embarquent sur le Henry-Dunant.

Le Henry-Dunant, comme son jumeau le Général-Guisan, fait partie de la flotte des bateaux contemporains de la CGN. Une jolie traversée sur le lac Léman agrémentée d'un menu préparé par le Café du Léman. Une centaine de seniors aniérois ont participé à cet événement organisé par la Commune et ont apprécié ce moment convivial en présence des autorités communales.



## INAUGURATION DES CRÈCHES INTERCOMMUNALES À CORSIER ET À VÉSENAZ

16 OCTOBRE 2021

Avec l'ouverture de ces deux nouvelles structures d'accueil intercommunales, le nombre de places disponibles va doubler.

Deux nouvelles crèches ont été aménagées, l'une à La Passerelle (Vésénaz) et l'autre aux Prés-Grange (Corsier), ce afin de pouvoir répondre aux besoins des familles en raison de la demande croissante de places en crèche. Elles offrent 102 nouvelles places pour les enfants en âge préscolaire. La crèche située dans l'écoquartier des Prés-Granges, qui compte 52 places, a ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2021 mais en raison du COVID, elle n'a pu être officiellement inaugurée. La deuxième structure, la crèche l'île aux Mômes – Vésénaz 2 a ouvert ses portes le 30 août 2021 avec 50 places, onze ans après la crèche l'île aux mômes – Vésénaz 1. L'exploitation de ces deux nouvelles structures d'accueil est confiée à l'association pop e poppa. Ce projet a bénéficié d'un partenariat public privé avec le Groupement intercommunal des communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance.

Pour Anières, cela représente une augmentation de 18 à 32 places, soit 14 places de crèches supplémentaires.

Le samedi 16 octobre, les autorités et les conseils municipaux des communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance étaient conviés à découvrir ces deux nouvelles structures d'accueil.

## L'ARVÉLAC FESTIVAL BD

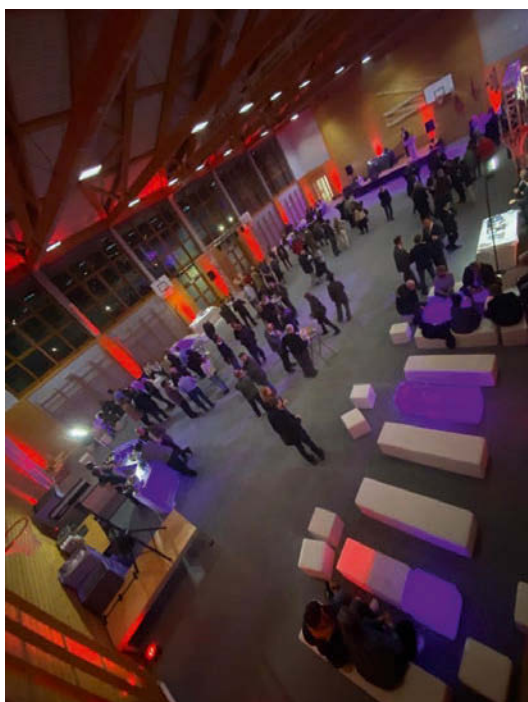
13 – 14 NOVEMBRE 2021

La seconde édition du Arvélac Festival BD, seul festival consacré entièrement à la bande dessinée à Genève, s'est déroulée les 13 et 14 novembre 2021 en la salle communale d'Anières. Après une première édition en 2019, l'association des amis du Arvélac Festival BD a renouvelé son festival et accueilli pas moins de trente-six autrices et auteurs, dont une quinzaine de femmes et un millier de visiteurs de tous âges dans une ambiance très conviviale bienvenue en ces temps difficiles et malgré les contraintes sanitaires.

Collaboration avec l'école communale d'Anières: À noter la participation des classes de l'école d'Anières qui ont décoré des masques à l'image du célèbre personnage Choc, une série de bande dessinée créée par le dessinateur Éric Maltaite. Leurs créations ont été exposées dans la salle communale. Les plus belles réalisations ont été récompensées et un prix spécial désigné par Éric Maltaite lui-même.

## INAUGURATION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE ANIÉROIS

18 NOVEMBRE 2021



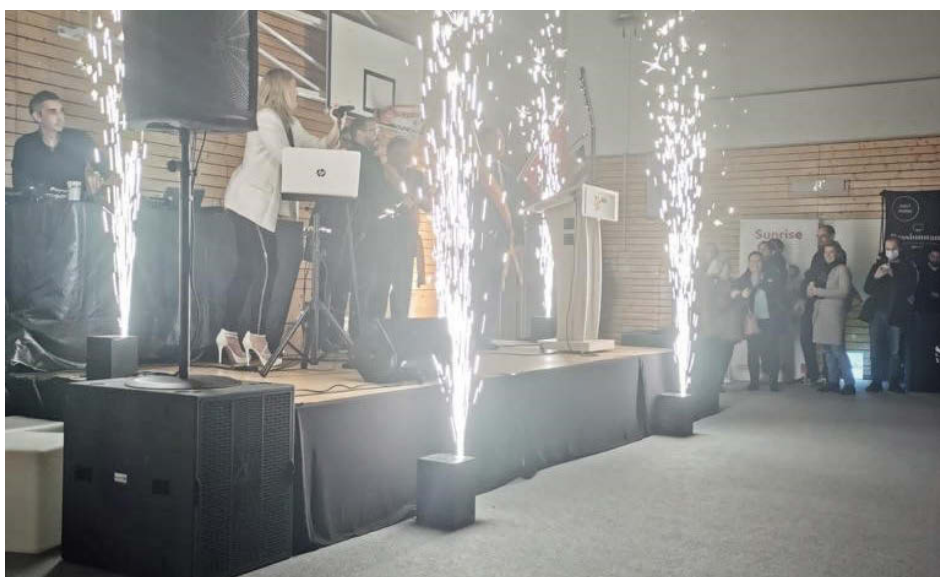
Le jeudi 18 novembre, les Aniéroises et les Aniérois ont été conviés à la salle communale pour assister à l'illumination de la première fibre à Anières. En présence de Monsieur le Conseiller d'État Antonio Hodgers, du Conseil d'administration des Services industriels de Genève SIG, de l'entreprise SCRASA, des responsables de Salt, Sunrise et Swisscom ainsi que de l'ensemble des membres du Conseil municipal, les autorités communales ont officiellement déclenché le signal de la fibre optique. Le Maire sortant, M. Antoine Barde était également convié à cette soirée, instigateur du processus pour le déploiement de la fibre sur Anières lors de la précédente législature.

L'agence Switch Vibration a réalisé un show pyrotechnique d'intérieur avec des faisceaux de lumière laser, le tout dans une ambiance futuriste. Côté musique, la chanteuse « Céline » était accompagnée d'un DJ et d'un saxophoniste.

Pour rappel, la construction du réseau de la fibre optique a débuté en juillet 2020.

Anières est très fière de pouvoir inaugurer son réseau FTTH, devenant ainsi une commune entièrement équipée en fibre optique qui offre à toute la population, une connexion ultra-performante à l'internet très haut débit et d'une manière plus sécurisée.

Sur les deux fibres posées, une est réservée à Swisscom qui a cofinancé une partie des travaux et l'autre appartient à Anières. Cette approche a permis à partir du 18 novembre aux Aniéroises et aux Aniérois qui ont souhaité être raccordés, de disposer du libre choix de l'opérateur pour bénéficier du service de la fibre optique, et aussi à la Commune de générer un revenu sur la location de sa propre fibre, par le biais du partenariat conclu avec Sunrise et Salt.





## LES FENÊTRES DE L'AVENT

DÉCEMBRE 2021

L'occasion de partager un vin chaud, seul ou en famille, en toute simplicité pendant la période de l'Avent!

Quatre fenêtres étaient prévues, le 3 décembre au Local des pompiers, organisée par l'Amicale des pompiers, le 8 décembre à l'épicerie du Petit Panier, le 16 décembre à la Chapelle d'Anières et la dernière, le samedi 18 décembre sur l'esplanade de la Mairie provisoire, organisée par le Conseil municipal en collaboration avec l'action de Caritas Genève « un million d'étoiles ». Avec les fortes restrictions des rassemblements imposées à cette période, cette dernière fenêtre organisée par le Conseil municipal est passée à la trappe...

Des rencontres très appréciées par les habitantes et les habitants, différents décors et ambiances mais toujours le même esprit des fêtes de Noël avec la magie qu'il apporte.



Fenêtre au local des Pompiers

## FÊTE DE L'ESCALADE

10 DÉCEMBRE 2021

Le COVID aura eu raison de notre belle Escalade.

Au début de la semaine du 6 décembre, nous y avons encore cru puis il a fallu se rendre à l'évidence. En raison de la circulation de ce maudit virus et des recommandations des autorités de la

santé, le risque était trop grand et il était impensable, dans ces conditions, de maintenir la fête. L'Exécutif a finalement dû déclarer forfait à la dernière minute.

La décoration avait démarré à la salle communale



### POUR LA PETITE HISTOIRE

Les échelles des assaillants de 1602 sont conservées actuellement au Musée d'art et d'histoire (MAH), elles sont visibles avec les autres trophées de l'Escalade dans l'ancien Arsenal de Genève de Genève, en face de l'Hôtel de Ville, L'authenticité de ces échelles en plusieurs parties, conçues pour atteindre la hauteur des remparts de la ville, ne fait pas de doute. Elles ont été pieusement conservées depuis 1602 et sont entrées en 1870 dans les collections du Musée d'art et d'histoire, longtemps avant son installation dans le bâtiment de la rue Charles-Galland.

Extrait de la Tribune de Genève du 12.12.2020 – B.CH.



# MÉRITE ANIÉROIS

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

---

La commission « Sociale, culture et loisirs » n'a reçu aucun dossier en vue de l'attribution du mérite aniérois en 2021.

Dès lors, aucun mérite aniérois n'a été attribué cette année.

---

# PROMOTIONS CIVIQUES

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021

Prénom	NOM
Maya	BEECROFT
Ludivine	BERTHIN
Nathan	BETTEX
Marion	CASADA
Matthieu	DAGOUSSET
Aislinn	DE BUITLEIR
Adrien	DEVENOGE
Nami	EMBAYE
Lucas	EUDIER
Bruna	FERREIRA
Maeva	FONJALLAZ
Yoanna	GONÇALVES BIGLER
Ömer	GÜLECEN
Elisa	HENTSCH
Loris	HOFFMANN
Clément	LEVRAT
Antoine	MANDLY
Omid	MOHAMMADI
Esther	RIVAS
Bénédict	SCHOENLAUB
Noémie	TOIA
Tristan	ZAMMIT

Les 22 nouveaux citoyens aniérois qui atteignaient leur majorité en 2021 ont été conviés à un apéritif dînatoire à la Mairie d'Anières (dans le bâtiment provisoire), le 4 octobre 2021, en présence du Maire et des Adjointes, ainsi que quelques Conseillers municipaux, afin de partager un moment convivial avec les autorités communales avant de se rendre à la cérémonie organisée par la ville de Genève au Victoria Hall.



**ANIÈRES**



# FINANCES COMMUNALES 2021



# CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

FINANCES COMMUNALES 2021

## ÉVOLUTION DU CENTIME ADDITIONNEL – DÈS 1974

Le centime additionnel de la commune d'Anières pour l'année 2021 est de **31 CENTIMES**.

Années	Centimes	Budgets*	Comptes**
1974	48	528 000.00	1 068 117.60
1984	42	1 848 000.00	1 572 701.85
1994	37	2 960 000.00	4 624 543.61
2004	35	6 120 000.00	7 643 801.61
2005	35	6 520 000.00	6 464 757.67
2006	34	6 480 000.00	8 860 510.22
2007	34	6 752 000.00	15 351 747.90
2008	34	7 667 000.00	12 942 342.10
2009	33	8 600 000.00	6 944 494.40
2010	33	8 631 000.00	7 493 548.12
2011	33	8 103 000.00	7 202 342.86
2012	33	8 433 000.00	8 366 650.13
2013	33	8 424 009.00	10 342 781.28
2014	33	8 424 009.00	134 460 908.36
2015	33	8 589 009.00	46 088 887.21
2016	33	9 910 000.00	37 167 929.40
2017	33	10 900 000.00	25 250 229.89
2018	33	10 900 000.00	17 676 721.86
2019	32	11 840 000.00	17 979 902.64
2020	31	13 330 000.00	19 104 027.02
<b>2021</b>	<b>31</b>	<b>13 485 000.00</b>	<b>17 539 177.77</b>

Remarques :

Colonne budgets :

Les montants sont établis selon les prévisions du Département cantonal des finances

Colonne comptes :

Les montants sont communiqués par le Département cantonal des finances



# COMPTES DU BILAN

FINANCES COMMUNALES 2021

## BILANS COMPARÉS DE L'ACTIF ENTRE LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2021

ACTIF	1 <sup>er</sup> janvier 2021	31 décembre 2021
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>223 320 063.65</b>	<b>228 940 996.49</b>
Disponibilités et placements à court terme	47 384 093.96	40 588 837.23
Créances	8 111 038.64	6 883 049.41
Actifs de régularisation	580 661.34	497 422.66
Marchandises, fournitures et travaux en cours	50.00	823.00
Placements financiers	111 962 188.84	121 357 523.34
Immobilisations corporelles PF	55 017 653.32	59 348 963.30
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	264 377.55	264 377.55
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>36 623 039.86</b>	<b>42 388 131.11</b>
Immobilisations corporelles du PA	30 515 439.51	37 739 171.59
Immobilisations incorporelles	893 380.27	865 411.28
Participations, capital social	5 447 591.00	5 447 591.00
Subventions d'investissements	2 720 009.00	3 069 342.00
Amortissements complémentaires cumulés	- 2 953 379.92	- 4 733 384.76
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>259 943 103.51</b>	<b>271 329 127.60</b>
<b>PASSIF</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>20 766 961.68</b>	<b>23 453 922.19</b>
Engagements courants	2 020 065.51	3 512 218.81
Passifs de régularisation	387 126.67	456 438.83
Provisions à court terme	2 595 391.95	3 720 887.00
Engagements financiers à long terme	15 500 000.00	15 500 000.00
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	264 377.55	264 377.55
<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>239 176 141.83</b>	<b>247 875 205.41</b>
Fonds enregistrés comme capital propre	109 089.35	274 841.70
Réserve de politique budgétaire	9 567 350.00	10 002 310.00
Excédent/découvert du bilan	229 499 702.48	237 598 053.71
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>259 943 103.51</b>	<b>271 329 127.60</b>

**Annexe n°1****Message du Maire****COMPTES ANNUELS  
2021  
de la commune d'Anières**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les comptes 2021 de la commune d'Anières bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de 8 699 063.58 F.

Par rapport au budget voté, il apparait que les charges sont supérieures de 41% et les revenus supérieurs d'environ 88%. Si l'on compare les comptes 2021 avec les comptes de l'année précédente, la variation est de 14% pour les charges et 8% pour les revenus.

Le résultat positif de l'Exercice 2021 s'explique principalement :

Par l'augmentation des recettes fiscales, le montant budgété était de 13 487 057.00 F contre 17 540 341.35 F au bouclement des comptes, soit une augmentation de 4 053 284.35 F.

Les placements financiers, l'année 2021 a été une excellente année pour les marchés financiers, dans le prolongement des résultats exceptionnels de l'année 2020. Le portefeuille de la commune a augmenté de 9 400 096.50 F passant de 111 783 387.34 F au 31 décembre 2020 à 121 183 483.84 F au 31 décembre 2021.

La gestion rigoureuse du budget par l'administration communale, qui a permis de respecter globalement les dépenses prévues initialement.

Les investissements nets s'élèvent à 11 798 346.06 F. Ce montant devrait augmenter significativement ces prochaines années avec la concrétisation des différents projets et études.

Pascal WASSMER

Maire



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021  
au Conseil municipal de la

### **Commune d'Anières**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Commune d'Anières**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

### **Responsabilité des magistrats communaux**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 26 avril 2022

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Andrew Helaconde  
Expert-réviseur agréé

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

# COMPTES DE FONCTIONNEMENT

FINANCES COMMUNALES 2021

N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
<b>0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>3 754 496.55</b>	<b>4 461 249.00</b>	<b>63 000.00</b>	<b>4 120 372.50</b>	<b>403 876.50</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>653 380.69</b>	<b>173 400.00</b>		<b>140 925.28</b>	<b>32 474.72</b>
<b>01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXÉCUTIF</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>350 786.17</b>	<b>404 531.00</b>		<b>369 931.16</b>	<b>34 599.84</b>
30	Charges de personnel	287 890.55	344 631.00		336 510.70	8 120.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	62 895.62	59 900.00		33 420.46	26 479.54
<b>02 SERVICES GÉNÉRAUX</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>3 403 710.38</b>	<b>4 056 718.00</b>	<b>63 000.00</b>	<b>3 750 441.34</b>	<b>369 276.66</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>653 380.69</b>	<b>173 400.00</b>		<b>140 925.28</b>	<b>32 474.72</b>
30	Charges de personnel	2 181 497.10	2 314 655.00		2 231 398.10	83 256.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	796 920.37	939 465.00	63 000.00	716 626.92	285 838.08
33	Amortissements du patrimoine administratif	80 586.00	345 575.00		345 575.05	.05-
34	Charges financières	3 432.91	3 400.00		3 294.27	105.73
36	Charges de transfert	341 274.00	159 623.00		159 547.00	76.00
38	Charges extraordinaires		294 000.00		294 000.00	0.00
42	Taxes	155 049.65	34 000.00		26 111.08	7 888.92
43	Revenus divers	302 630.34			29.90	29.90-
44	Revenus financiers	63 814.65	55 000.00		38 418.70	16 581.30
46	Revenus de transfert	131 886.05	84 400.00		76 365.60	8 034.40
<b>1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>1 542 014.72</b>	<b>810 667.00</b>		<b>684 565.70</b>	<b>126 101.30</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>118 794.60</b>	<b>48 160.00</b>		<b>67 273.47</b>	<b>19 113.47-</b>
<b>11 SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>213 854.70</b>	<b>260 986.00</b>		<b>259 930.59</b>	<b>1 055.41</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>26 660.00</b>	<b>17 660.00</b>		<b>22 040.00</b>	<b>4 380.00-</b>



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	102 670.70	114 300.00		133 119.59	18 819.59-
36	Charges de transfert	111 184.00	146 686.00		126 811.00	19 875.00
42	Taxes	26 660.00	17 000.00		22 040.00	5 040.00-
44	Revenus financiers		660.00			660.00
<b>14</b>	<b>QUESTIONS JURIDIQUES</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>36 700.30</b>	<b>44 418.00</b>		<b>41 270.90</b>	<b>3 147.10</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>24 762.00</b>	<b>4 500.00</b>		<b>6 580.00</b>	<b>2 080.00-</b>
36	Charges de transfert	36 700.30	44 418.00		41 270.90	3 147.10
42	Taxes	5 705.00	4 500.00		6 580.00	2 080.00-
46	Revenus de transfert	19 057.00				0.00
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>477 838.25</b>	<b>372 606.00</b>		<b>358 101.41</b>	<b>14 504.59</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>67 372.60</b>	<b>24 000.00</b>		<b>27 214.49</b>	<b>3 214.49-</b>
30	Charges de personnel	95 727.10	75 065.00		76 622.35	1 557.35-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	206 623.65	117 740.00		102 296.86	15 443.14
33	Amortissements du patrimoine administratif	38 337.00	38 400.00		38 334.00	66.00
34	Charges financières	476.50	600.00		547.20	52.80
36	Charges de transfert	136 674.00	140 801.00		140 301.00	500.00
42	Taxes				3 089.47	3 089.47-
46	Revenus de transfert	67 372.60	24 000.00		24 125.02	125.02-
<b>16</b>	<b>DÉFENSE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>813 621.47</b>	<b>132 657.00</b>		<b>25 262.80</b>	<b>107 394.20</b>
	<b>Total Revenus</b>		<b>2 000.00</b>		<b>11 438.98</b>	<b>9 438.98-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 404.00	10 305.00		4 498.35	5 806.65
33	Amortissements du patrimoine administratif	99 000.00	99 000.00			99 000.00
36	Charges de transfert	20 217.47	23 352.00		20 764.45	2 587.55
38	Charges extraordinaires	693 000.00				0.00
46	Revenus de transfert		2 000.00		11 438.98	9 438.98-
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>1 244 016.75</b>	<b>1 953 393.00</b>		<b>1 766 681.94</b>	<b>186 711.06</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>26 824.00</b>	<b>25 956.00</b>		<b>26 985.10</b>	<b>1 029.10-</b>
<b>21</b>	<b>SCOLARITÉ OBLIGATOIRE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>1 244 016.75</b>	<b>1 953 393.00</b>		<b>1 766 681.94</b>	<b>186 711.06</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>26 824.00</b>	<b>25 956.00</b>		<b>26 985.10</b>	<b>1 029.10-</b>



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	350 892.55	362 940.00		251 330.53	111 609.47
33	Amortissements du patrimoine administratif	606 006.00	890 105.00		850 401.00	39 704.00
36	Charges de transfert	287 118.20	304 553.00		304 551.65	1.35
38	Charges de transfert		395 795.00		360 398.76	35 396.24
42	Taxes				1 029.10	1 029.10-
43	Revenus divers	868.00				
46	Revenus de transfert	25 956.00	25 956.00		25 956.00	0.00
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>450 260.15</b>	<b>1 020 674.00</b>		<b>597 711.68</b>	<b>422 962.32</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>42 809.80</b>	<b>10 940.00</b>		<b>24 422.90</b>	<b>13 482.90-</b>
<b>32 CULTURE, AUTRES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>181 318.40</b>	<b>417 614.00</b>		<b>217 333.43</b>	<b>200 280.57</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>3 109.30</b>	<b>1 000.00</b>		<b>662.00</b>	<b>338.00</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	96 185.40	308 000.00		103 159.43	204 840.57
36	Charges de transfert	85 133.00	109 614.00		114 174.00	4 560.00-
42	Taxes	1 036.00			662.00	662.00-
46	Revenus de transfert	2 073.30	1 000.00			1 000.00
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>268 941.75</b>	<b>603 060.00</b>		<b>380 378.25</b>	<b>222 681.75</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>39 700.50</b>	<b>9 940.00</b>		<b>23 760.90</b>	<b>13 820.90-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	118 701.58	355 060.00		215 639.10	139 420.90
33	Amortissements du patrimoine administratif	2.00	10 000.00		7 557.00	2 443.00
36	Charges de transfert	150 238.17	238 000.00		157 182.15	80 817.85
42	Taxes	5 600.00			17 820.90	17 820.90-
43	Revenus divers	11 440.00				0.00
44	Revenus financiers	8 081.60	8 500.00		5 310.00	3 190.00
46	Revenus de transfert	14 578.90	1 440.00		630.00	810.00
<b>4 SANTÉ</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>49 106.95</b>	<b>18 500.00</b>	<b>44 000.00</b>	<b>57 638.95</b>	<b>4 861.05</b>
	<b>Total Revenus</b>				<b>5 809.50</b>	<b>5 809.50-</b>
<b>42 SOINS AMBULATOIRES</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>10 000.00</b>	<b>18 500.00</b>	<b>44 000.00</b>	<b>57 500.00</b>	<b>5 000.00</b>
36	Charges de transfert	10 000.00	18 500.00		17 500.00	1 000.00
38	Charges extraordinaires			44 000.00	40 000.00	4 000.00
<b>49 SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>39 106.95</b>			<b>138.95</b>	<b>138.95-</b>
	<b>Total Revenus</b>				<b>5 809.50</b>	<b>5 809.50-</b>



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	39 106.95			138.95	138.95-
<b>5 SÉCURITÉ SOCIALE</b>						
<b>Total Charges</b>		<b>2 197 836.09</b>	<b>2 397 663.00</b>	<b>740 000.00</b>	<b>3 026 463.08</b>	<b>111 199.92</b>
<b>Total Revenus</b>		<b>42 830.78</b>	<b>18 709.00</b>		<b>54 323.36</b>	<b>35 614.36-</b>
<b>54 FAMILLE ET JEUNESSE</b>						
<b>Total Charges</b>		<b>1 468 444.64</b>	<b>1 640 455.00</b>	<b>715 000.00</b>	<b>2 338 340.68</b>	<b>17 114.32</b>
<b>Total Revenus</b>		<b>42 321.78</b>	<b>18 709.00</b>		<b>54 323.36</b>	<b>35 614.36-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	68 182.77	47 450.00		45 110.74	2 339.26
33	Amortissements du patrimoine administratif	143 080.00	143 080.00		143 080.00	0.00
36	Charges de transfert	1 257 181.87	1 449 925.00		1 435 149.94	14 775.06
38	Charges extraordinaires			715 000.00	715 000.00	0.00
43	Revenus divers	614.70				
44	Revenus financiers	25 013.08			35 041.16	35 041.16-
46	Revenus de transfert	16 694.00	18 709.00		19 282.20	573.20-
<b>57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>						
<b>Total Charges</b>		<b>33 970.95</b>	<b>90 208.00</b>		<b>46 375.00</b>	<b>43 833.00</b>
36	Charges de transfert	33 970.95	90 208.00		46 375.00	43 833.00
<b>59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNÉ AILLEURS</b>						
<b>Total Charges</b>		<b>695 420.50</b>	<b>667 000.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>641 747.40</b>	<b>50 252.60</b>
<b>Total Revenus</b>		<b>509.00</b>				<b>0.00</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	184.00	2 000.00		920.00	1 080.00
36	Charges de transfert	695 236.50	665 000.00	25 000.00	640 827.40	49 172.60
42	Taxes	509.00				0.00
<b>6 TRANSPORTS</b>						
<b>Total Charges</b>		<b>1 627 169.07</b>	<b>1 238 501.00</b>	<b>1 111 400.00</b>	<b>1 993 678.23</b>	<b>356 222.77</b>
<b>Total Revenus</b>		<b>141 165.20</b>	<b>144 535.00</b>		<b>147 761.42</b>	<b>3 226.42-</b>
<b>61 CIRCULATION ROUTIÈRE</b>						
<b>Total Charges</b>		<b>1 484 005.17</b>	<b>818 101.00</b>	<b>1 111 400.00</b>	<b>1 777 370.43</b>	<b>152 130.57</b>
<b>Total Revenus</b>		<b>67 442.20</b>	<b>39 535.00</b>		<b>50 300.20</b>	<b>10 765.20-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	331 133.00	318 565.00		289 780.63	28 784.37
33	Amortissements du patrimoine administratif	402 046.00	480 536.00		358 755.00	121 781.00
34	Charges financières	4 949.25	6 000.00		5 811.80	188.20
36	Charges de transfert	11 623.00	13 000.00		11 623.00	1 377.00
38	Charges extraordinaires	734 253.92		1 111 400.00	1 111 400.00	0.00
42	Taxes	415.90			1 300.60	1 300.60-
44	Revenus financiers	2 060.00			2 600.00	2 600.00-
46	Revenus de transfert	64 966.30	39 535.00		46 399.60	6 864.60-





N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
<b>62</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>143 163.90</b>	<b>156 400.00</b>		<b>142 888.00</b>	<b>13 512.00</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>73 723.00</b>	<b>72 600.00</b>		<b>81 378.00</b>	<b>8 778.00-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	83 964.90	83 400.00		78 400.00	5 000.00
36	Charges de transfert	59 199.00	73 000.00		64 488.00	8 512.00
42	Taxes	31 723.00	72 600.00		33 778.00	38 822.00
46	Revenus de transfert	42 000.00			47 600.00	47 600.00-
<b>64</b>	<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>					
	<b>Total Charges</b>		<b>264 000.00</b>		<b>73 419.80</b>	<b>190 580.20</b>
	<b>Total Revenus</b>		<b>32 400.00</b>		<b>16 083.22</b>	<b>16 316.78</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations				73 419.80	73 419.80-
33	Amortissements du patrimoine administratif		264 000.00			264 000.00
42	Taxes		32 400.00		16 083.22	16 316.78
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>2 234 657.08</b>	<b>2 102 589.00</b>	<b>686 480.00</b>	<b>2 330 862.05</b>	<b>458 206.95</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>252 972.56</b>	<b>361 603.00</b>		<b>259 239.31</b>	<b>102 363.69</b>
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>16 934.55</b>	<b>18 000.00</b>		<b>9 577.75</b>	<b>8 422.25</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	16 934.55	18 000.00		9 577.75	8 422.25
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>1 477 060.55</b>	<b>865 766.00</b>	<b>483 000.00</b>	<b>1 251 097.55</b>	<b>97 668.45</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>243 897.90</b>	<b>329 000.00</b>		<b>243 897.85</b>	<b>85 102.15</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	6 369.55	103 130.00		17 266.55	85 863.45
33	Amortissements du patrimoine administratif	757 395.00	762 636.00		750 831.00	11 805.00
38	Charges extraordinaires	713 296.00		483 000.00	483 000.00	0.00
46	Revenus de transfert	243 897.90	329 000.00		243 897.85	85 102.15
<b>73</b>	<b>GESTION DES DÉCHETS</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>619 113.25</b>	<b>703 097.00</b>		<b>599 456.55</b>	<b>103 640.45</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>8 774.66</b>	<b>28 603.00</b>		<b>14 441.46</b>	<b>14 161.54</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	618 351.75	663 900.00		598 684.35	65 215.65
33	Amortissements du patrimoine administratif		38 500.00			38 500.00
36	Charges de transfert	761.50	697.00		772.20	75.20-
42	Taxes	7 914.86	9 000.00		11 174.46	2 174.46-
46	Revenus de transfert	859.80	19 603.00		3 267.00	16 336.00



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>57 548.73</b>	<b>115 726.00</b>	<b>203 480.00</b>	<b>286 730.20</b>	<b>32 475.80</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>300.00</b>	<b>4 000.00</b>		<b>900.00</b>	<b>3 100.00</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	13 351.73	53 530.00		33 359.20	20 170.80
33	Amortissements du patrimoine administratif	40 697.00	40 696.00		40 696.00	
36	Charges de transfert	3 500.00	21 500.00		9 215.00	12 285.00
38	Charges extraordinaires			203 480.00	203 460.00	20.00
42	Taxes	300.00	4 000.00		900.00	3 100.00
<b>79</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>64 000.00</b>	<b>400 000.00</b>		<b>184 000.00</b>	<b>216 000.00</b>
33	Amortissements du patrimoine administratif	64 000.00	400 000.00		184 000.00	216 000.00
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>1 821.20</b>		<b>52 000.00</b>	<b>39 520.00</b>	<b>12 480.00</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>182 036.24</b>	<b>150 000.00</b>		<b>123 497.50</b>	<b>26 502.50</b>
<b>85</b>	<b>INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>1 821.20</b>		<b>52 000.00</b>	<b>39 520.00</b>	<b>12 480.00</b>
36	Charges de transfert	1 821.20		52 000.00	39 520.00	12 480.00
<b>86</b>	<b>BANQUES ET ASSURANCES</b>					
	<b>Total Revenus</b>				<b>13 867.50</b>	<b>13 867.50-</b>
44	Revenus financiers				13 867.50	13 867.50-
<b>87</b>	<b>COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE</b>					
	<b>Total Revenus</b>	<b>182 036.24</b>	<b>150 000.00</b>		<b>109 630.00</b>	<b>40 370.00</b>
44	Revenus financiers	182 036.24	150 000.00		109 630.00	40 370.00
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>9 068 876.36</b>	<b>4 042 176.00</b>		<b>10 764 299.94</b>	<b>6 722 123.94-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>30 056 480.41</b>	<b>17 169 937.00</b>		<b>33 230 619.81</b>	<b>16 060 682.81-</b>
<b>91</b>	<b>IMPÔTS</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>644 440.37</b>	<b>400 000.00</b>		<b>3 808 376.82</b>	<b>3 408 376.82-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>19 107 376.89</b>	<b>13 487 057.00</b>		<b>17 540 341.35</b>	<b>4 053 284.35-</b>
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	74 731.80			3 275 394.14	3 275 394.14-
36	Charges de transfert	569 708.57	400 000.00		532 982.68	132 982.68-
40	Revenus fiscaux	19 097 222.93	13 485 000.00		17 532 591.00	4 047 591.00-
42	Taxes	6 804.09			6 586.77	6 586.77-
46	Revenus de transfert	3 349.87	2 057.00		1 163.58	893.42



N° compte plan principal	Désignation du compte	Solde du compte 2020	Budget 2021	Crédits budgétaires supplémentaires 2021	Solde du compte 2021	Écart en francs 2021
<b>93</b>	<b>PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>3 253 324.00</b>	<b>2 033 166.00</b>		<b>2 033 166.00</b>	<b>0.00</b>
36	Charges de transfert	3 253 324.00	2 033 166.00		2 033 166.00	0.00
<b>92</b>	<b>CONVENTIONS FISCALES</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>58 925.76</b>	<b>49 225.00</b>		<b>64 847.96</b>	<b>15 622.96-</b>
36	Charges de transfert	58 925.76	49 225.00		64 847.96	15 622.96-
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>					
	<b>Total Charges</b>	<b>5 112 186.23</b>	<b>1 559 785.00</b>		<b>4 857 909.16</b>	<b>3 298 124.16-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>10 948 085.42</b>	<b>3 682 880.00</b>		<b>15 689 747.81</b>	<b>12 006 867.81-</b>
31	225 153.91	385 000.00		53 916.85	331 083.15	159 846,09
34	4 887 032.32	1 174 785.00		4 803 992.31	3 629 207.31-	4 051 792,32-
44	10 948 085.42	3 682 880.00		15 689 747.81	12 006 867.81-	7 498 705,42-
<b>97</b>	<b>REDISTRIBUTIONS</b>					
	<b>Total Revenus</b>	<b>1 018.10</b>			<b>530.65</b>	<b>530.65-</b>
46	Revenus de transfert	1 018.10			530.65	530.65-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
	<b>Total Charges</b>	<b>22 170 254.92</b>	<b>18 045 412.00</b>	<b>2 696 880.00</b>	<b>25 381 794.07</b>	<b>4 639 502.07-</b>
	<b>Total Revenus</b>	<b>31 517 294.28</b>	<b>18 103 240.00</b>		<b>34 080 857.65</b>	<b>15 977 617.65-</b>
	<b>EXCÉDENT / PERTE</b>	<b>9 347 039.36-</b>	<b>57 828.00-</b>	<b>2 696 880.00</b>	<b>8 699 063.58-</b>	<b>11 338 115.58</b>

# TABLEAUX FINANCIERS ET RAPPORT

FINANCES COMMUNALES 2021

COMMISSION « FINANCES »  
EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SÉANCE DU MARDI 26 AVRIL 2022

## ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021

### PRÉSENTS

**Monsieur Jean-Luc RICHARDET**  
Président

**Monsieur Yves GUBELMANN**  
Conseiller municipal

**Monsieur Alexandre SOUCAS**  
Conseiller municipal

**Madame Meret BLANC**  
Conseillère municipale

**Monsieur Guy MUSY**  
Conseiller municipal

**Monsieur Onur VON BURG**  
Conseiller municipal

**Monsieur Pierre-Yves DECHEVRENS**  
Conseiller municipal

**Monsieur Giuseppe RICCIUTI**  
Conseiller municipal

### EXCUSÉ

**Monsieur Eric WEHRLI**  
Vice-Président

### HORS COMMISSION

**Monsieur Pascal WASSMER**  
Maire

**Monsieur Pascal PÉCAUT**  
Adjoint

**Madame Marie CHAVAZ**  
Comptable

**Madame Claudine HENTSCH**  
Adjointe

**Madame Alexandra DERUAZ**  
Secrétaire générale



## ÉTUDE DES COMPTES DE LA COMMUNE D'ANIÈRES – EXERCICE 2021

La commission des finances a procédé, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil municipal, à la vérification des comptes de la Commune pour l'Exercice 2021, ainsi qu'à l'examen détaillé du bilan et des comptes annexes (investissements, amortissements).

*Rappel:* Le modèle MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé) est entré en vigueur pour l'exercice comptable commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit pour le budget 2018.

### Principales nouveautés du MCH2:

- › Nouveau plan comptable plus détaillé: **Fonctions à 4 positions / natures à 5 positions.**
- › Compte de résultat échelonné à 3 niveaux:
  - **Résultat d'exploitation.**
  - **Résultat financier.**
  - **Résultat extraordinaire.**
- › Tableau de flux de trésorerie.
- › Annexes détaillées aux comptes annuels.
- › Réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier **tous les cinq ans.**
- › Calcul des amortissements:
  - **Selon la méthode linéaire indirecte.**
  - **La première annuité d'amortissement sera comptabilisée lors de la première année d'utilisation.**
  - **L'annuité est calculée sur la base du crédit net réel.**

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

La commission a procédé aux vérifications détaillées des comptes de fonctionnement. Il a été passé en revue tous les comptes sur lesquels apparaissent des écarts par rapport au budget. Chaque écart, dépassement

ou revenu non réalisé, a fait l'objet d'une explication claire et précise. La commission ayant reçu tous les éclaircissements demandés, elle constate que les comptes sont tenus avec rigueur et exactitude.

Le résultat des comptes de fonctionnement au 31.12.2021 est le suivant:

Charges	25 381 794.07	Revenus	34 080 857.65
Excédent de revenus	8 699 063.58		
	<b>34 080 857.65</b>		<b>34 080 857.65</b>

## LA PÉRÉQUATION

Les systèmes de péréquation sont:

- › **La péréquation financière intercommunale sur les personnes physiques**  
Répartition des impôts entre commune de domicile et commune de travail (basé sur la capacité financière).
- › **La péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité**  
Transfert des ressources des communes à fort potentiel vers celles à faible potentiel de ressources.

- › **Le fonds intercommunal**  
Il sert au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou des prestations incombant à l'ensemble des communes.
- › Il sert également à la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les communes les moins favorisées pour le financement de leurs équipements.

Le calcul de la péréquation se base, entre autres, sur:

- › **Les revenus par rapport au nombre d'habitants.**
- › **Les revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales.**
- › **Les revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes.**
- › **Le taux des centimes additionnels (Anières 31).**

Au 31 décembre 2021, le montant comptabilisé pour l'année 2021 s'élève à **4 333 166.00 F.**



## LES INVESTISSEMENTS

Il a été réalisé sur l'Exercice 2021 des dépenses d'investissements pour un montant total de **11 854 346.06 F**.

**0290 – IMMEUBLES ADMINISTRATIFS**

FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain)	406 100.00 F
Concept énergétique territorial	220 949.33 F
Rénovation de la mairie et la poste	1 322 307.86 F
Bâtiment provisoire mairie-école	1 434 F

**1500 – SERVICE DU FEU**

Rénovation et transformation de la caserne	3 780.30 F
--	------------

**2170 – BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Agrandissement de l'école	130 251.00 F
---------------------------	--------------

**3420 – LOISIRS**

Rénovation de la place de jeux	75 565.55 F
--------------------------------	-------------

**4220 – SERVICES DE SAUVETAGE**

Sauvetage d'Hermance	50 000.00 F
----------------------	-------------

**6150 – ROUTES COMMUNALES**

Modération de trafic à la douane	6 639.20 F
Modération de trafic dans le village	251 112.59 F
Parking provisoire sis route de la Côte d'Or	172 833.41 F
Parking souterrain de la salle communale	1 577 378.35 F

**6400 – TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Fibre optique	5 804 814.80 F
---------------	----------------

**7201 – TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Séparatif RC-HE-Ancien Lavoir/Rue Centrale	160 709.90 F
--	--------------

**7301 – GESTION DES DÉCHETS**

Rénovation et déplacement de deux déchetteries	159 133.43 F
--	--------------

**7900 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

PDCom d'Anières	9 604.69 F
MEP – parcelle n° 5057	3 430.25 F
PDCom lumière	65 472.08 F



## LES AMORTISSEMENTS PLANIFIÉS

### 02 – SERVICES GÉNÉRAUX :

Rénovation local de Chevrens	11 180.00
Éclairage performant des Bâtiments communaux	20 395.05
Bâtiment provisoire mairie-école	265 000.00
Club house/patinoire	49 000.00
<b>Total</b>	<b>345 575.05</b>

### 15 – SERVICES DU FEU

Rénovation et transformation de la caserne	38 334.00
<b>Total</b>	<b>38 334.00</b>

### 21 – SCOLARITÉ OBLIGATOIRE :

Transformation école	375 186.00
Rénovation école – 3 <sup>e</sup> étape	204 180.00
Travaux d'entretien	6 035.00
Bâtiment provisoire mairie-école	265 000.00
Fonds intercommunal du développement urbain	96 767.00
<b>Total</b>	<b>947 168.00</b>

### 34 – SPORTS ET LOISIRS

Rénovation de la place de jeux	7 557.00
<b>Total</b>	<b>7 557.00</b>

### 42 – SOINS AMBULATOIRES

Sauvetage d'Hermance	10 000.00
<b>Total</b>	<b>10 000.00</b>

### 54 – FAMILLE ET JEUNESSE

La T'Anières	143 080.00
<b>Total</b>	<b>143 080.00</b>

### 61 – CIRCULATION ROUTIÈRE

Chevrens/Courbes L12	67 680.00
Trottoir route de l'Hospice	15 180.00
Piste véhicules d'urgence	7 782.00
Réfection du Chemin des Assets-Boret	6 021.00
Champ-Lingot/Hermance/Chevrens	61 000.00
Place de garages	93 600.00
Chemin des Ambys	5 553.00
Véhicules du service technique	53 439.00
Parking provisoire	48 500.00
<b>Total</b>	<b>358 755.00</b>

Le montant des amortissements ordinaires pour l'année 2021 s'élève à **2 825 996.05 F**. Les amortissements complémentaires pour l'année 2021 s'élèvent à **3 207 258.76 F**, ce qui donne un total de **6 033 254.81 F**.

### 72 – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Collecteur Chemin de Bassy	33 160.00
Collecteur Hutins/Chevrens	39 850.00
Collecteur drainages agricoles	23 770.00
Route d'Hermance lots 5 et 15	171 636.00
Chemin des Avallons	96 600.00
Mise en séparatif du réseau RC d'Hermance/Ancien Lavoir/rue Centrale	29 167.00
Vuarchets-Bassy	356 648.00
<b>Total</b>	<b>750 831.00</b>

### 77 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Extension du cimetière	40 696.00
<b>Total</b>	<b>40 696.00</b>

### 79 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan directeur communal	184 000.00
<b>Total</b>	<b>184 000.00</b>



## COMPARATIF BUDGET-COMPTES

Récapitulation générale	BUDGET 2021		COMPTES 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	4 524 249.00	173 400.00	4 120 372.50	140 925.28
Ordre et sécurité publics, défense	810 667.00	48 160.00	684 565.70	67 273.47
Formation	1 953 393.00	25 956.00	1 766 681.94	26 985.10
Culture, sport et loisirs	1 020 674.00	10 940.00	597 711.68	24 422.90
Santé	62 500.00	0	57 638.95	5 809.50
Sécurité sociale	3 137 663.00	18 709.	3 026 463.08	54 323.36
Transports	2 349 901.00	144 535.00	1 993 678.23	147 761.42
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 789 069.00	361 603.00	2 330 862.05	259 239.31
Économie publique	52 000.00	150 000.00	39 520.00	123 497.50
Finances et impôts	4 042 176.00	17 169 937.00	10 764 299.94	33 230 619.81
<b>TOTAUX</b>	<b>20 742 292.00</b>	<b>18 103 240.00</b>	<b>25 381 794.07</b>	<b>34 080 857.65</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>2 639 052.00</b>		<b>-8 699 063.58</b>	

M. le Président, Jean-Luc RICHARDET propose de passer au vote du préavis de la commission « Finances » qui sera transmis au Conseil municipal lors de sa prochaine séance, agendée le mardi 10 mai 2022, lors de laquelle il sera voté la délibération relative aux comptes précités.

Les comptes 2021 de la commune d'Anières ont été vérifiés par la **société fiduciaire d'expertise et de révision SA Genève (sfer)**, qui a produit un rapport de révision ordinaire en date du 26 avril 2022.

**Sur la base des vérifications effectuées durant la présente séance, la commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil municipal d'approuver sans réserve les comptes et de voter la délibération suivante :**

### Délibération No 2020-2025 D – 056 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.

**Décharge est donnée à Monsieur le Maire et à ses Adjoints pour la gestion financière de l'Exercice 2021 de la commune d'Anières.**

Les membres de la commission, à l'unanimité, tiennent à relever l'exactitude des comptes communaux, leur présentation et l'Exécutif pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Les membres de la commission remercient également l'administration communale pour son travail et son respect des budgets alloués.

Anières, mai 2022  
**Dominique Lazzarelli, Secrétaire du Conseil municipal – Cadre administrative**  
**Marie Chavaz, Comptable**





LES MEMBRES DE LA COMMISSION «FINANCES»

EXCUSÉ

M. Jean-Luc RICHARDET  
Président

M. Eric WEHRLI  
Vice-Président

Mme Meret BLANC-ODERMATT

M. Pierr-Yves DECHEVRENS

M. Yves GUBELMANN

M. Guy MUSY

M. Giuseppe RICCIUTI

M. Alexandre SOUCAS

M. Onur VON BURG



**ANIÈRES**

# RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2021



# LISTE DES SOCIÉTÉS

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2021

Comme à l'accoutumée, la quasi-totalité des sociétés et groupements ont été actifs durant l'année et particulièrement lors des manifestations communales. Des renseignements détaillés sont fournis par leurs rapports d'activité publiés à la fin de ce document.

## **AMICALE DES ANCIENNES AUTORITÉS ANIÉROISES**

Marianne GAVILLET,  
Présidente  
41, rue Centrale  
1247 Anières

## **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Christophe CHAPOTAT,  
Président  
Case postale 67  
1247 Anières  
T +41 76 585 47 55

## **ANIÈRES BASKET CLUB**

Fabien IMHOF,  
Président  
3bis, ch. de Coponnex  
1247 Anières  
T +41 79 620 44 94  
[anieresbasketclub@gmail.com](mailto:anieresbasketclub@gmail.com)

## **ANIÈRES BOUGE**

Claudine HENTSCH,  
Présidente  
1, ch. de Fleur d'Eau  
1247 Anières  
T +41 79 347 60 35  
[claudinehentsch@me.com](mailto:claudinehentsch@me.com)

## **APEA**

(Association des parents d'élèves de l'école d'Anières)

Malisa VOEGELI,  
Co-présidente  
5, rue Centrale  
1247 Anières  
T +41 78 841 40 01  
[apea1247@gmail.com](mailto:apea1247@gmail.com)

Julie SUTER,  
Co-présidente  
17, chemin des Avallons  
1247 Anières  
[apea1247@gmail.com](mailto:apea1247@gmail.com)

## **ASSOCIATION « ANIÈRES UN VRAI VILLAGE »**

Bernadette GRELLY,  
Présidente  
28, rue Centrale  
1247 Anières  
T +41 22 751 27 51  
[bernadettegm@bluewin.ch](mailto:bernadettegm@bluewin.ch)

## **ASSOCIATION DES JEUNES ANIÉROIS**

Amaury GRELLY,  
Président  
28, rue Centrale  
1247 Anières  
T +41 79 831 78 44  
[jeunesanierois@gmail.com](mailto:jeunesanierois@gmail.com)

## **CLUB DE PÉTANQUE D'ANIÈRES**

Morgan FLUCKIGER,  
Président  
2, rue de l'Ancien-Lavoir  
1247 Anières  
T +41 79 689 84 27  
[morganfluckiger@gmail.com](mailto:morganfluckiger@gmail.com)

## **COHERANCE**

Olivia PECCOUD,  
responsable  
8b, chemin Neuf  
1246 Corsier  
T +41 78 876 79 98  
[info@coherance.ch](mailto:info@coherance.ch)

## **COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS**

Fabrizio MAGGIOTTO,  
Commandant a. i  
6, route de l'Hospice  
1247 Anières  
T +41 79 412 62 55  
+41 22 751 26 14  
[commandant@pompiers-anieres.ch](mailto:commandant@pompiers-anieres.ch)

## **LES DAMES D'ANIÈRES**

Anne-Lise PIGUET,  
Présidente  
3, rte de la Côte-d'Or  
1247 Anières  
T +41 22 751 17 34

**FC COHERAN**

Patrick BÖHLING,  
Président  
Case postale 35  
1248 Hermance  
T +41 76 376 70 96  
[patrick.bohling@fccoheran](mailto:patrick.bohling@fccoheran)

**FONDATION DU VALLON DE L'HERMANCE**

Amélie CITTADINI NAEF,  
Présidente  
35, rue du Midi  
1248 Hermance  
[amelie.cittadini-naef@hermance.ch](mailto:amelie.cittadini-naef@hermance.ch)

**FORZA ANIERA**

Sébastien LAZZARELLI,  
Président  
60, ch. des Avallons  
1247 Anièrès  
T +41 79 375 39 19  
[ecolorlazz@gmail.com](mailto:ecolorlazz@gmail.com)

**FOYER DE JOUR « AUX 5 COLOSSES »**

Emmanuelle GENTIZON,  
Directrice  
Case postale 85  
1247 Anièrès  
T +41 22 348 54 27

**GYMANIÈRES**

Michèle BARNERAT,  
Présidente  
50, ch. des Avallons  
1247 Anièrès  
T +41 22 751 24 07  
[gymanieres@hotmail.com](mailto:gymanieres@hotmail.com)

**HERMANCE RÉGION RUGBY CLUB**

Stéphane RICCO,  
Président  
Case postale 22  
1248 Hermance  
T +41 79 508 34 66  
[info@hrrc.ch](mailto:info@hrrc.ch)

**LATMA – PPH**

Maria DEVENOGE,  
Présidente  
7, rue de l'Ancien-Lavoir  
1247 Anièrès  
T +41 22 751 14 36

**LES PIEDS TANQUÉS**

Francis WEGMUELLER,  
Président  
66, chemin des Avallons  
1247 Anièrès  
T +41 79 716 94 00

**P'TIT RESTO ANIÈRES**

Patricia SCHAUENBURG,  
Présidente  
320, route d'Hermance  
1247 Anièrès

**SAUVETAGE D'HERMANCE**

Michel VAGNETTI,  
Président  
Case postale 31  
1248 Hermance  
T +41 22 751 10 08

**SENIORS ANIÉROIS**

Françoise GOLAY,  
Présidente  
13A, ch. des Hutins  
1247 Anièrès  
T +41 22 751 08 24  
[francoise.golay@gmail.com](mailto:francoise.golay@gmail.com)

**TEAM GYMKHANA**

Corinne CHAPOTAT,  
Présidente  
c/o Pascal PÉCAUT  
64, ch. des Avallons  
1247 Anièrès  
T +41 79 626 87 04  
[pascal@gymkhana.ch](mailto:pascal@gymkhana.ch)

**TENNIS CLUB D'ANIÈRES**

Patrick BELLONI,  
Président  
10, rte de la Côte-d'Or  
1247 Anièrès  
T +41 22 751 27 27  
[tca@tcanieires.ch](mailto:tca@tcanieires.ch)

**VOLLEYBALL CLUB D'ANIÈRES**

Cindy BETTEX,  
Présidente  
68, ch. des Avallons  
1247 Anièrès  
T +41 79 533 58 31  
[c.bettex@gmail.com](mailto:c.bettex@gmail.com)

# RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS 2021

## SENIORS ANIÉROIS

### CLUB VIGNES ET LAC

Je commencerai par vous informer que notre Assemblée Générale 2021 a eu lieu le jeudi 24 juin chez Marie-Thérèse Pictet et que les propos tenus dans ce rapport tiennent compte des décisions prises ce jour-là. 35 membres étaient présents.

2021, année difficile pour les seniors qui se font de plus en plus âgés, qui craignent d'attraper le virus COVID et refusent, pour la plupart, de se retrouver en groupe. Le lien social se distend et le Club, à chaque interruption, est de plus en plus difficile à remettre en marche.

#### SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le Club comptait 54 membres dont 8 couples, soit 39 femmes et 15 hommes, avec une moyenne d'âge de 81 ans.

9 membres ont plus de 90 ans, 21 membres ont entre 80 et 90 ans, 19 entre 70 et 80 et 5 membres seulement ont moins de 70 ans!

La doyenne de notre Club Mme Evelyne Croset, nous a quitté le 26 décembre 2021, dans sa 99<sup>e</sup> année. Nous regretterons cette amie alerte et bienveillante, toujours de bonne humeur et curieuse de nouveautés.

D'autre part Gloria Wasmer a donné sa démission en décembre pour raisons familiales et de santé.

Selon notre coutume nous avons fêté nos jubilaires au restaurant Le Floris, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 : les 90 ans de Margaret Loftin, Georges Mani et Maurice Klopmann et les 80 ans de Claire-Lise Soucas, accompagnés de leurs conjoints.

#### COMITÉ

Malgré la suppression de nombreuses rencontres à cause des restrictions sanitaires et de la crainte dues à la COVID, le comité s'est réuni en plénière 5 fois en 2021 et a beaucoup échangé par téléphone et mail. Le programme de mai (date de reprise) à décembre était prêt mais seules 9 rencontres et sorties ont pu se dérouler sur les 21 ou 22 habituelles.

Suite à l'assemblée générale, la composition du comité était la suivante :

- ) Françoise Golay, présidente, trésorière
- ) Marie-Thérèse Pictet, vice-présidente
- ) Yolande Chave Fahrni, sorties et voyages
- ) Hermann Hauser, nouvellement élu, sortie et voyages
- ) Ursula Kaiser, internet, approvisionnement
- ) Monica Mooser, spectacles, approvisionnement
- ) Elizabeth Ricciuti, nouvellement élue, secrétariat
- ) Monique Chalut, inscriptions.

À noter qu'à cause des exigences sanitaires, 2 membres du comité n'ont pas pu fonctionner et d'autres sont tombés malades ou ont été hospitalisés. Nous avons donc travaillé à 4 ou 5.



## SUR LE PLAN SOCIAL

Quelques membres ont été certainement atteints par la COVID ou mis en quarantaine, sans conséquences graves, mais peu en parlent.

Les seniors se montrent très prudents, craintifs et restent chez eux fuyant les rassemblements, nous avons donc privilégié les excursions, avec de grands cars (merci la mairie), donnant un bol d'air frais à ceux et celles qui voulaient bien y participer (voir volet activités).

Les rencontres de l'Escalade et de Noël, toujours très prisées, ont fait un « flop » cette année: 7 inscriptions pour l'Escalade et 3 pour Noël, nous avons dû les supprimer.

À part les visites privées, les mails et les téléphones, que faire de plus? Le lien social se distend de plus en plus et quand il faut reprendre le harnais, c'est difficile et n'oublions pas qu'une année de plus compte pour tous les membres, y compris pour le comité!

## LA SITUATION FINANCIÈRE

2021: peu de rencontres = peu de dépenses. Le solde des comptes est de frs 2'814.80 et la fortune du Club s'élève à frs 9'672.54 (voir comptabilité 2021 jointe).

Notez que lors des sorties, les membres payent eux-mêmes leur repas et les boissons alcooliques consommées.

En ce qui concerne les spectacles et concerts (billets offerts au prix de frs 10.-), peu de membres se sont inscrits en 2021, en raison de la pandémie et non de la qualité des propositions.

## FGCAS ET CAD

FGCAS (fédération genevoise des clubs et associations de seniors, dont le Club d'Anières fait partie): seule la journée des présidents du 28 sept. 2021 a eu lieu en présentiel. L'Assemblée Générale s'est faite par courrier et toutes les manifestations et fêtes ont été supprimées.

Suite à l'annonce, par la Poste, de la disparition des bulletins de versements roses l'automne prochain, la FGCAS a proposé un cours, en trois modules sur l'utilisation et la création des QR codes. Ursula Kaiser et moi nous sommes inscrites avec intérêt et avons déjà suivi 2 modules.

CAD (centre d'animation pour retraités, dépendant de l'Hospice Général, avec lequel le Club d'Anières renouvelle son accord annuellement): comme chaque année le CAD nous a envoyé son journal bisannuel nous informant des cours, conférences, sorties, vacances qu'il organise. M. Nicolas Rogg en est le répondant pour le Club d'Anières. Je dois dire que le Club y a rarement recouru vu que les activités ont lieu au Petit-Lancy, ce qui est trop éloigné pour nos seniors.

## SITE INTERNET

Sous [www.seniorsanierois.ch](http://www.seniorsanierois.ch), vous trouvez le site internet du Club. Ursula Kaiser le tient à jour, y ajoutant au fur et à mesure les programmes, les divers courriers et les photos. Vous pouvez ainsi faire un tour d'horizon de nos activités. Vous y trouvez également la possibilité de s'inscrire au Club. Un grand merci à Ursula pour ce travail assidu.

## ACTIVITÉS

Vous trouverez ci-joint la liste de activités que nous avons pu proposer cette année, soit 9 rencontres au lieu des 21 ou 22 prévues en temps normal.

Les cours de rythmique Jaques-Dalcroze, proposés par Marie-Thérèse Pictet et qui avaient lieu le mardi matin, n'ont pas pu être reconduits faute de retrouver un professeur à la rentrée.

Ils sont remplacés par un cours de Gymnastique seniors sous l'égide de Pro Senectute.

Je tiens encore à remercier la commune pour son généreux soutien financier qui nous permet d'offrir de belles rencontres et sorties à nos seniors qui, de leur côté, s'acquittent d'une cotisation annuelle de frs 40.- par personne.

## PERSPECTIVES POUR 2022

Dans un premier temps, les perspectives pour cette nouvelle année n'étaient pas réjouissantes car 5 membres du comité (sur 8) se retirent! D'autre part, Marie-Thérèse Pictet (vice-présidente) a subi une opération de l'épaule et moi, prochainement, du genou. Il nous faudra donc un certain temps de convalescence.

Il fallait donc motiver de nouvelles personnes, de « jeunes seniors », à prendre des responsabilités au sein du comité, ce qui n'était pas évident. Mai j'ai le plaisir de vous annoncer que 2 personnes ont donné leur accord, peut-être 3. Nous allons les mettre au courant, et, si tout va bien, elles seront confirmées dans leurs fonctions lors de la prochaine assemblée générale, probablement en mai 2022.

En attendant, le Club est en « stand-by » et nous ne savons quand la reprise pourra se faire. Mais nous le ferons! car les membres le demandent et nous avons 3 demandes d'inscriptions en attente.

**Patience et espoir!**

**Françoise Golay,  
Présidente**



# AMICALE DES PIEDS TANQUÉS



PV de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du lundi 31 mai 2021

Lieu: Côte Vignes à l'extérieur

Heure: 11h00

## ORDRE DU JOUR:

1. Acceptation ou modification de l'ordre du jour
2. Acceptation du PV de l'AGE du 27 janvier 2020
3. Rapport du président
4. Rapport du trésorier
5. Rapport des vérificateurs des comptes et décharge au trésorier
6. Admissions-démissions
7. Élection du comité
8. Nomination de deux vérificateurs des comptes
9. Fixation des cotisations annuelles
10. Divers

La totalité des membres de l'amicale sont présents.

### 1. ACCEPTATION OU MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 2. ACCEPTATION DU PV DE L'ÂGE DU 27 JANVIER 2020

Il est accepté à l'unanimité.

### 3. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Francis Wegmueller souhaite la bienvenue aux membres et remercie en particulier les personnes qui assistent à l'AG malgré les ennuis de santé.

Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de Michel Coigny décédé le 20 février 2020.

Il rappelle les multiples difficultés dues au COVID 19 qui nous ont empêché de mener à bien nos divers projets.

Il rappelle qu'il attend de chacun une participation active au sein du club dans la mesure de ses moyens.

Il souhaite une belle année de pétanque et longue vie aux « Pieds tanqués ».

### 4. RAPPORT DU TRÉSORIER

Fortune à la Banque Raiffeisen:

CHF 5629.35

En caisse:

CHF 553.50

Fortune de la société:

CHF 6182.25 au 31.mai 2021

### 5. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

M. Michel Bastard et M. Georges Perez après vérification des comptes proposent à l'assemblée d'approuver les comptes 2020 et de donner décharge au trésorier, ce qui est fait par applaudissements.

### 6. ADMISSIONS-DÉMISSIONS

2 nouveaux membres sont acceptés dans la société par acclamation, il s'agit de Madame Denise Bernasconi et de Monsieur François Dunant. Leur admission est définitive.

### 7. ÉLECTION DU COMITÉ

Le comité est reconduit in corpore pour l'année 2021 par acclamation.

Pour rappel:

) Président:

**Monsieur Francis Wegmueller**

) Vice-président(e):

**Monsieur Jean-Pierre Clemenz**

) Trésorier:

**Monsieur Michel Chevalier**

) Secrétaire:

**Madame Claude Coigny**

### 8. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Monsieur Georges Perez est remplacé par Monsieur François Dunant. Celui-ci est élu par applaudissements. Les deux vérificateurs sont: titulaire, Monsieur Michel Bastard, assesseur Monsieur François Dunant

### 9. MONTANT DES COTISATIONS 2021

Aucune cotisation ne sera perçue pour l'année 2021, afin de compenser une année 2020 durant laquelle nous n'avons que très peu joué en raison du COVID 19 et des conditions sanitaires imposées par l'OFSP.





## 10. DIVERS

La commune d'Anières organise pour le COHERAN le visionnement des matchs de l'EURO FOOT 2021 et demande la participations des sociétés et associations des 3 communes. Nous auront la tâche de servir les boissons le 20 juin de 17.00 à 24.00 heures.

Les membres suivants se sont annoncés pour cette soirée :

- )] Denise Bernasconi
- )] Denise et Francis Wegmueller
- )] Georges Perez
- )] Michel Chevalier
- )] Claude Coigny.

Nous aurons besoin d'un chariot et d'un fond de caisse.

Pour les problèmes de nettoyage des lieux, la commune demande que l'on discute entre les 3 clubs, elle ne veut pas gérer nos différends, ce qui se conçoit tout à fait. Il est vrai que souvent les locaux sont laissés sales par les deux autres clubs et que Francis doit souvent intervenir auprès des deux autres présidents pour que ceux-ci y remédient.

Le président demande pourquoi presque plus personne ne veut jouer à l'intérieur. Certains trouvent le lieu déplaisant. Certains ne veulent pas jouer sans masque et d'autres craignent la contamination par COVID. Une discussion s'ensuit.

Pour éclaircir les choses, il est décidé que si toutes les personnes présentes à l'intérieur sont vaccinées, le masque est facultatif. Si des personnes non vaccinées sont présentes, le masque est obligatoire pour tous.

Des mécontentements sont exprimés suite à l'interruption inopinée des parties de boules. Il s'avère que les membres ne s'expriment pas suffisamment pour expliquer leur abandon du jeu. Dorénavant, il serait de bon ton de s'excuser et d'argumenter de la part des participants qui abandonnent la partie. La discussion se termine sur cette injonction.

Le repas de ce jour est offert par le club (montant CHF 46.- par personne, traiteur le Cottage). Merci à toutes les personnes qui ont apporté des boissons.

Le président lève la séance de l'AG à 12.00 heures.

Au nom de l'Amicale,  
La secrétaire,  
Madame Claude Coigny



## FOYER DE JOUR « AUX 5 COLOSSES »



Cette année encore nos foyers n'ont pas pu fonctionner à pleine capacité en raison de la crise sanitaire. Les conséquences néfastes de la pandémie sur la santé et l'isolement de nos bénéficiaires sont flagrantes et les mesures de préventions contraignantes. Maintenir les distances, les masques, interdire des activités telles que chanter ou de cuisiner ensemble, sont contraire à notre volonté de vivre ensemble, dans un lieu chaleureux et convivial.

Nous saluons la capacité de résilience des équipes qui ont su s'adapter aux normes toujours changeantes et réinventer notre quotidien avec humour et énergie positive.

Nous saluons également les familles qui nous font confiance et qui ont besoin de soutien ainsi que nos bénéficiaires qui trouvent la force de sortir de chez eux dans ce contexte morose et qui font preuve d'une grande capacité d'adaptation.

### COMMUNE D'ANIÈRES



La Fondation Aux Cinq Colosses a réalisé 4537 journées d'accueil de personnes âgées dans nos deux foyers de jour, dont 332 journées sur la commune.

Notre foyer Aux Cinq Colosses a accueilli 45 personnes âgées, de 82 ans en moyenne (né entre 1924 et 1952) tout au long de l'année. 7 d'entre elles sont des habitant-es d'Anières, 2 hommes et 5 femmes, 2 d'entre eux vivent seul-es.

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude... il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de:

- )] rester chez elles
- )] créer des liens, voir du monde
- )] participer à des activités
- )] manger en compagnie
- )] trouver du soutien selon leurs besoins
- )] et d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi et pouvons accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Nous proposons diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun.

Des professionnels de la santé et de l'animation accompagnent chacun, ainsi que des stagiaires et civilistes.

### DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

Entre 8h00 et 9h15, notre chauffeur passe chercher chacun de nos bénéficiaires à son domicile.

En arrivant « Aux Cinq Colosses », nous prenons le déjeuner tous ensemble.

Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où nous prenons un apéritif en découvrant et en partageant autour des nouvelles du monde et locales.

Nous passons ensuite à table pour le dîner.

Après cela, un temps pour se reposer ou en activité-libre est proposé.

L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter où nous prenons une collation.

Finalement, à 16h00, notre chauffeur fait une tournée pour raccompagner chaque bénéficiaire chez lui.

Pour plus d'informations le rapport annuel se trouvera sur notre site internet dès mi-avril. Et il est toujours possible de venir nous rendre visite ou de prendre contact avec nous.

Christophe Peccoud,  
Responsable

Emmanuelle Gentizon Salgues,  
Directrice



# ANIÈRES BASKET CLUB



L'Anières Basket Club a l'avantage de vous communiquer le présent rapport pour l'année 2021 :

## ÉTAT DES COMPTES

Le bilan de l'année 2021 se solde par un résultat positif.

## ENTRAÎNEMENTS ET CHAMPIONNAT AU SEIN DU GAB (GROUPEMENT AUTONOME DE BASKET)

L'ABC compte 10 membres actifs au sein du mouvement sénior et 30 enfants inscrits au sein du mouvement junior au 31.12.2021, soit la capacité maximale. Le club poursuit régulièrement ses entraînements le lundi soir dès 20h, le mercredi soir dès 19h30 (suspendus pendant une partie de la saison, mais repris depuis le 21 février dernier) et le vendredi soir dès 16h30 pour le mouvement junior.

Le club qui participe avec un vif intérêt au championnat organisé par le GAB (Groupement Autonome de Basket) évolue en série C depuis septembre 2018, et dans la ligue Cobalt depuis septembre 2020, suite à une réorganisation du championnat. Le championnat pour la saison 2021-2022 a été suspendu entre le 18 décembre 2021 et le 21 février 2022.

L'ABC tient à remercier très chaleureusement la Mairie d'Anières et l'ensemble de son personnel pour son soutien et sa collaboration depuis 12 ans.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMITÉ

Lors de son assemblée générale ordinaire, les membres présents ont nommé comme président

Fabien IMHOF, comme Trésorier Kerim GERMIYANOGLU et comme Secrétaire Marco PULIDO. Le poste de Vice-Président n'a pas été pourvu.

## OBJECTIFS 2022

Les principaux objectifs pour 2022 sont :

- 1 La pérennité du club
- 2 Le maintien du club en série C et en ligue Cobalt pour la saison 2022-2023
- 3 Poursuivre et développer la formation des plus jeunes au basketball à Anières

Fabien Imhof,  
Président



# HERMANCE RÉGION RUGBY CLUB



L'activité du Hermance Région Rugby Club durant la saison 2020/2021 a été fortement impactée par les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Les restrictions sanitaires ont mis à l'arrêt l'École de rugby du mois d'octobre 2020 à avril 2021 ainsi qu'à la reprise en septembre. De nombreuses manifestations et participations à des manifestations ont été par conséquent annulées, et nous ont limité dans nos interactions avec nos joueurs.

Notre traditionnel repas de soutien n'a ainsi pas pu avoir lieu. Nous espérons pouvoir reprogrammer un événement similaire, en 2022, afin de partager un bon moment avec tous les amis du club.

Nous avons également pris la décision de reporter, en 2022 les 50 ans du Club – événement initialement prévu en Juillet 2021 – afin de pouvoir l'organiser en toute sécurité.

Grâce au soutien des communes, nous avons pu terminer les travaux d'arrosage automatique du terrain initiés en 2020. Notre prochain projet se portera sur la rénovation de la grange, de la terrasse et de la tente installée aux abords du terrain, afin de pouvoir accueillir nos joueurs dans les meilleures conditions par temps de pluie ou de fortes chaleurs.

Malgré toutes ces difficultés l'ensemble du club a continué de s'investir et de travailler afin de préparer la saison prochaine, de maintenir le lien avec les joueurs de toutes catégories nous avons dû nous adapter aux consignes sanitaires, non sans difficultés, sachant que nous devons faire face aux restrictions suisses et françaises. Le maximum a été fait pour faire vivre l'école de rugby le club.

Les initiations scolaires de rugby dans les écoles primaires sont reportées à la rentrée prochaine. Nos éducateurs avec l'aide de notre équipe de communication s'investissent dans le recrutement de joueurs U14/U16 et U18. Nous envisageons par ailleurs des associations avec les clubs genevois sur ces catégories lors de la reprise des tournois.

L'objectif d'engager les éducateurs à poursuivre leurs formations J+S (jeunesse et sport) continue. À ce jour, le club peut compter sur deux experts et nous continuons d'accompagner nos éducateurs tout au long de la saison dans les formations dispensées à l'école fédérale de sport à Bienne.

Les Léman Flames – le rassemblement de joueuses de rugby à 7 créé en octobre 2019 – a continué à se développer et à grandir. Deux coaches, Mikey et Gaby ainsi qu'un préparateur physique, Clark, se sont engagés et investis dans l'équipe et ont permis d'apporter beaucoup de stabilité au projet. L'équipe compte actuellement 22 joueuses actives provenant de neuf clubs différents. Le groupe a repris les entraînements depuis février 2021 et le couvre-feu instauré en France les a conduits à se déplacer sur divers terrains suisses (Nyon, Gland, Sous-Moulin, etc.). L'objectif: le titre de Championne de Suisse de rugby à 7' lors du Swiss Super Sevens de Lugano le week-end du 3-4 juillet 2021 et un stage encadré par un ex-joueur de rugby professionnel venant du Pays de Galles en août prochain.

**Aujourd'hui, le club compte environ 200 membres actifs dont environ 100 jeunes de moins de 18 ans.**

Pour l'exercice 2021-2022, l'accent sera porté sur la communication, le recrutement d'un manager motivé et investi, et la participation à un maximum de tournois. Le groupe souhaite enfin accueillir de nouvelles joueuses, novices et expérimentées, afin d'envisager la création d'une équipe de développement.

Le comité du HRRC continue ses efforts autour du projet 2021 qui a toujours pour objectifs d'assurer notre rôle de club Elite, le plus titré du championnat LNA, de renforcer l'école de rugby, d'entretenir les installations, de proposer des initiations en milieu scolaire et préparer comme il se doit la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du HRRC en 2022.

Jean-Baptiste Casta,  
Président



## AMICALE ANCIENNES AUTORITÉS ANIÉROISES (A4)

Comme la plupart des groupements et associations, notre amicale, par les mesures sanitaires imposées, liées aux problèmes du virus, a dû modifier son programme.

En automne, l'autorisation de réunion étant autorisée, le comité a pensé qu'il était nécessaire de se retrouver pour maintenir le contact.

Grâce à l'accord de la Commune de nous permettre d'occuper la salle de sociétés du Clos-les-Noyers, une soirée a pu être fixée le 9 novembre 2021.

Les participants ont pu déguster la fondue aux 8 fromages préparée et servie par M. Bourqui, champion du monde amateur 2019 du concours de Tartegnin. Un délice!

Avec son staff, il se charge de l'organisation complète de la soirée, matériel et marchandise.

Avant la fondue, il nous a été servi l'apéritif et après, pour le dessert une meringue « maison ».

Sans aucun doute, chacun a apprécié cette soirée et ces retrouvailles qui nous font penser que le célèbre slogan publicitaire concernant la fondue a trouvé sa justification!

Nous espérons que 2022 nous permettra de nous retrouver à nouveau notamment lors de visites intéressantes.

Marianne Gavillet,  
Présidente



# ASSOCIATION COHERANCE



Le but de l'association Coherance est de rassembler les gens par la musique. Nous travaillons dans les locaux du centre de requérants d'asile à Anières. L'ensemble vocal créé le 1<sup>er</sup> septembre 2016 est un des éléments phares de l'association. Un stage d'une semaine autour du chant et de la scène est organisé pour les enfants pendant les vacances d'été.

## PREMIER SEMESTRE 2021

Reprise du chœur le 22 avril jusqu'au 24 juin 2021 :

Reprise en configuration réduite tout en gardant les gestes barrières.

Les contraintes sanitaires ainsi que le manque de préparation ne nous ont malheureusement pas permis d'organiser notre concert annuel du mois de juin.

## ÉTÉ 2021

Stage d'été pour les enfants «Musique et Scène» du 05 au 09 juillet 2021

Le stage s'est déroulé au Foyer de requérants d'asile à Anières et sur le thème « Pas d'idée ou comment faire du neuf avec du vieux! »

## DEUXIÈME SEMESTRE 2021

Reprise du chœur le 02 septembre 2021 en vue de préparer le programme du concert de Noël (Brahms, Bach, et chants de Noël divers). Reprise tout en gardant les gestes barrières.

Concert de Noël le 19 décembre 2021 à l'église de Corsier devant 250 personnes en ayant suivi de manière stricte les règles sanitaires exigées par l'OFSP.

Développement et modernisation du site internet [www.coherance.ch](http://www.coherance.ch)

Olivia Peccoud,  
Présidente  
Charles-Henri Béal,  
chargé de communication



Stage d'été «Musique et Scène»



Concert de Noël le 19 décembre 2021



# FONDATION DU VALLON DE L'HERMANCE

## Rapport du conseil de fondation pour l'année 2021

Le conseil de fondation s'est réuni 2 fois cette année. Le 24 février et le 24 mars 2021.

- Trois nouveaux membres ont rejoint la fondation : Monsieur Julien Monney, président de la société de pêche, représentera la société de pêche « l'Hermance », Monsieur Isaac Cowan-Gore en tant que trésorier et Monsieur Christian Jorio comme secrétaire.
- Il a été décidé de créer un bureau pour les tâches courantes (recherches de fonds, flyer, site internet, entretien du Vallon). Le bureau pourra se réunir séparément du conseil de fondation et viendra rencontrer le conseil de fondation lors de ses réunions. Le bureau s'est réuni à 3 reprises. (14.04, 21.09, 02.11)
- Lors de la séance du 24 mars les représentants de l'OCAN ont été invités. Monsieur Bertrand von Arx, OCAN, directeur du service de la biodiversité, Monsieur Luc Rebetz, OCAN, garde de l'environnement.
- Une visite sur le terrain le 28 avril 2021 avec l'État et M. Jorio, Monsieur Bussat et Mme Cittadini a été organisée.
- Des nouveaux panneaux signalétiques ont été créés et posés en été dans le vallon, en remplacement des précédents qui n'étaient plus assez lisibles. Le choix s'est porté sur des troncs d'arbres coupés avec des pictogrammes représentant les interdictions et un texte expliquant le but de la fondation. Il est à noter que le sigle « interdiction de rouler à vélo » a été arraché à deux reprises.
- La fondation souhaiterait poser des portiques en bois aux deux extrémités du Vallon à Hermance et à Anières, afin d'empêcher les vélos de passer. La fondation doit encore régler la question du coût de ceux-ci et de leur pose.
- La protection civile n'a pas pu intervenir cette année pour l'entretien en raison du COVID.
- Les cantonniers des communes sont intervenus pour la taille d'arbres qui entravaient le chemin.
- La convention avec Mme Dewey a été prolongée d'une année renouvelable.
- Un site internet de la fondation a été créé ainsi qu'un logo pour la correspondance.
- Les membres de la fondation ont participé à la journée de nettoyage de la rivière organisée par la commune, la société de pêche et les parents d'élève de l'école d'Hermance, le 17 octobre 2021.
- Le secrétaire a été approché par un habitant voisin des parcelles de la fondation. Monsieur Fournier souhaiterait faire un échange d'une partie de sa parcelle pour régulariser des servitudes. Une visite sur place a eu lieu avec la présidente. La question sera posée au conseil de fondation lors de la première séance de 2022.
- Le 11 décembre, la présidente a fait un dépôt de plainte au poste de police de la Pallanterie contre X suite aux nombreuses marques faites à la peinture sur tout le site du Vallon (par terre et sur les arbres).

**Amélie Cittadini-Naef,**  
Présidente



# GYMANIÈRES

Au 31 décembre 2021, GymAnières compte 27 membres.



## COMITÉ

Le comité ne s'est réuni qu'une fois, le 3 février (COVID oblige).

## ACTIVITÉS 2021

En période scolaire :

- Les **mardis soir**, de 19h30 à 21h00, salle communale : mars – décembre
- Les **vendredis soir**, de 17h30 à 19h00, salle de rythmique : janvier – février

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

n'a pas eu lieu (COVID oblige), reportée au 15 mars 2022, pour validation des rapports et comptes 2020 et 2021.

24 JUIN

Soirée conviviale de fin de saison chez Madame et Monsieur Servettaz, membres de GymAnières.

26 NOVEMBRE

Repas du 50<sup>e</sup> au restaurant le Cottage de toute la société, avec invitation des autorités et des anciens membres.

17 AU 20 SEPTEMBRE

Voyage au Puy du Fou pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de GymAnières, financé de façon tripartite : société, membres et Commune d'Anières. Encore un grand merci à la commune pour sa généreuse subvention !!

GymAnières  
Michèle Barnerat,  
Présidente

# ASSOCIATION DES JEUNES ANIÉROIS

Rapport d'activité de l'Association – Année 2021  
L'activité de l'AJA durant l'année 2021 a été plutôt calme.  
Après la sortie d'une situation sanitaire difficile et incertaine.



## LES ÉVÉNEMENTS :

- Disco vin chaud 2021 : Notre fameuse Disco-Vin Chaud n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire du au COVID-19. La Disco-Vin chaud de 2022 a été déléguée, après que l'administration communale nous ait consulté, à un collectif de Chevrens dont nous n'avions pas connaissance. Cela ne nous a pas dérangé étant donné le temps supplémentaire alloué au festival Ajafest en raison de la gestion du COVID-19 et des comptes. En revanche, nous avons fait part de notre volonté de continuer à organiser notre Disco-Vin Chaud lors du dernier samedi d'ouverture de la patinoire pour mars 2023.
- Festival Ajafest 2021 : Le festival Ajafest 2021 a été plus que sportif, il a surtout été très humide et complexe à organiser. En effet, entre plan de prévention sanitaire, changement de réglementation et de limitation des événements publics décidés par le Conseil Fédéral ainsi que la mise en place d'un centre de dépistage du COVID-19, il a été très difficile de mettre en place un festival. D'autant plus avec la météo et ses fortes précipitations.
- Assemblée Générale 2021 : Nous avons organisé l'AG en décembre 2021 avec notre habituelle raclette après l'Assemblée Générale. Le comité a été réélu excepté le trésorier qui a quitté l'Association et le festival. Pour l'Association, Adrien Cochet a été élu trésorier. Davantage de détails sont disponibles dans le PV de l'AG joint au rapport.

Aucune autre activité est à signaler.

Amaury Grelly,  
Président





# TENNIS CLUB D'ANIÈRES



## Rapport d'activités – Saison 2021

**Retour à une certaine normalité suite à l'année 2020 où le COVID avait complètement chamboulé le fonctionnement du club, nous avons eu le plaisir de revoir nos membres tout au long de cette saison.**

En effet, les traditionnelles rencontres d'interclubs adultes durant le mois de mai-juin ont été maintenues, nos 3 équipes, la féminine élite en 2<sup>e</sup> ligue, les hommes élite en 2<sup>e</sup> ligue, ainsi que l'équipe hommes jeunes-séniors en 2<sup>e</sup> ligue se sont maintenues. Le tournoi de l'école de tennis ponctuant la fin de l'année scolaire, les stages d'été en juillet-août, le tournoi interne en septembre ainsi que le tournoi de Noël pour les enfants ont pris place comme d'habitude cette année.

Malheureusement le COVID a continué à affecter certains événements comme la journée des enfants lors du ATP Geneva Open, elle n'a pas pu se dérouler pour la seconde année consécutive car le tournoi se déroulant à huis clos cette année, ce n'est que partie remise pour l'année prochaine. Nous avons été également contraints de décaler la journée porte ouverte d'avril à fin juin en la combinant avec la soirée de l'école de tennis. Nous avons utilisé les infrastructures mises à disposition par la mairie pour l'Euro de Football 2021 pour inviter les parents et les enfants à partager le buffet du restaurant thaïlandais Kruathai d'Anières.

Aussi les travaux du parking de l'école ont compliqué la vie du tennis mais dans une moindre mesure puisque les vestiaires n'ont plus été disponibles en octobre seulement. La mairie nous a fourni à cet effet des containers, ceux-ci sont opérationnels (eau et chauffage) et se trouvent sur la terrasse, nos membres vont pouvoir les utiliser durant les 2 prochaines saisons. Nous avons également composé avec la fermeture du restaurant Côté Vignes dès l'ouverture du club en avril et n'avons à ce jour pas de solution de rechange.

Sur le plan sportif, le dynamisme de l'école de tennis se manifeste dans le nombre toujours aussi important d'équipes de juniors d'interclubs, avec aujourd'hui 4 équipes. Quelle réussite depuis 2016 lorsque la première équipe fut constituée. Nous avons donc 1 équipe de filles U12, 2 équipes de garçons U12 et 1 équipe de garçons U15.

Nous nous réjouissons également de l'augmentation du nombre de membres malgré une année difficile en 2020 en raison du COVID, à ce jour nous avons un nouveau record de 352 membres par rapport aux 305 en 2020. Les nombre d'enfants/juniors a continué d'augmenter atteignant le nombre record de 173 par rapport aux 166 de l'année passée.

Concernant les enfants justement, nous saluons l'enthousiasme sans faille de Rosmarie Mettler en collaboration avec notre professeur, Jérôme Ferrari, ils ont en effet permis d'organiser les cours collectifs tout au long de la saison, les stages d'été enfant/adultes qui ont rencontré le succès qu'ils méritent et deviennent incontournables d'année en année, c'est vraiment l'âme du TCA.

**Pour terminer, un grand merci aussi à tous nos membres ainsi qu'à ceux qui s'investissent bénévolement pour le Tennis Club d'Anières, club qui reste attrayant et actif dans le microcosme du tennis genevois.**

Nous profitons de l'occasion pour remercier la mairie d'avoir maintenu nos 13 heures d'hiver dans la salle de gym car nous sommes conscients que celles-ci sont recherchées par d'autres associations. Nous sommes ainsi en discussion régulière avec la mairie en vue d'une solution hivernale pour la pratique de notre sport. Ce projet, s'il voit le jour, permettra de décharger complètement et durablement la salle de gym pour d'autres associations durant l'hiver et nous permettra de développer une véritable école de tennis. Les discussions continuent et nous essayons activement de trouver une solution qui satisfera les deux parties.

Enfin, nous avons maintenu les cotisations inchangées pour l'ensemble des membres et ce pour la cinquième année consécutive, notre souhait a toujours été celui d'accroître le nombre de membres plutôt que d'augmenter les tarifs des abonnements.

Pour le comité du TCA  
Patrick Belloni,  
Président



# FC COHERAN



## Rapport d'activité pour l'année 2021

**La rédaction du rapport de l'année 2020 avait déjà un certain goût de COVID, celui de l'année 2021 n'est pas en reste non plus malheureusement, pour les six premiers mois en tout cas.**

La rédaction du rapport de l'année 2020 avait déjà un certain goût de COVID, celui de l'année 2021 n'est pas en reste non plus malheureusement, pour les six premiers mois en tout cas.

Si les championnats de juniors ont pu reprendre normalement dès mars et aller à leur terme fin mai, cela a été différent pour les adultes avec une reprise fin mai et quatre matchs à jouer pour terminer le championnat mi-juin, histoire de valider les classements en ayant joué le 50% des matchs.

Niveau résultat, la saison 2020-2021 s'est terminée sur deux notes très positives. La première a été la promotion tant attendue de notre 1<sup>ère</sup> équipe en 3<sup>e</sup> ligue et le titre de champion genevois de l'équipe des juniors C du Team Rive Gauche (groupement junior entre l'US Meinier, le FC Choulex et le FC CoHerAn).

La seconde partie de l'année 2021 n'a pas été un long fleuve tranquille avec beaucoup de contraintes et mesures sanitaires mais un championnat qui a pu être joué quasiment normalement de fin août à fin novembre.

Outre notre activité sportive, nous aimons aussi vous relater nos différentes manifestations que nous organisons ou auxquelles nous participons et qui sont très importantes pour l'équilibre financier du club. Pour 2021, le résumé est à nouveau assez maigre...

Les mois de juillet & août nous ont vu organiser cinq semaines de camps « Multisport » avec nos amis du Tennis d'Hermance, du Rugby d'Hermance, les Black Boys (hockey sur gazon) et le club de tir à l'arc de Jussy mais également des semaines « Foot », d'abord en petit groupe durant trois semaines en juillet puis notre traditionnel COHERAN FOOTBALL CAMP la semaine avant la rentrée scolaire avec une centaine de participants.

Nous avons aussi participé à la Fan Zone d'Anières avec la gestion des stands lors de certaines rencontres et aussi le 1<sup>er</sup> août à Anières.

Le reste (Tournoi de l'Ascension, Tournoi interne, Fête de la Courge, Repas de soutien) a été annulé à notre grand désespoir, on espère les revoir en 2022.

**En conclusion, nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui suivent nos équipes sur les différents terrains du canton de Genève durant toute l'année. Merci également à nos fidèles partenaires et à nos membres avec qui nous travaillons année après année et qui nous soutiennent dans notre développement, même après deux années très compliquées en raison du COVID.**

**Un immense remerciement également aux trois communes du CoHerAn pour leur soutien ainsi qu'aux personnels administratifs pour leur aide tout au long de l'année.**

Le comité du FC COHERAN  
Patrick Böhling,  
Président

[www.fccoheran.ch](http://www.fccoheran.ch)



# LES DAMES D'ANIÈRES

Au vu des conditions sanitaires (COVID-19), en 2021, les activités de 2021 se sont limitées à :

- )] un buffet canadien le 30.08.21
- )] une confection de biscuits de Noël et/ou de confitures pour une vente (en faveur d'enfants défavorisés) devant l'épicerie le 11.12.21.

## LES DAMES



Pour le comité des Dames d'Anières  
Rachel WALCH,  
secrétaire

# PÉTANQUE D'ANIÈRES

Cette année 2021 marque un tournant important pour l'association de la Pétanque d'Anières. Avec seulement 13 membres en ce début d'année, le club c'est complètement renouvelé pour atteindre aujourd'hui pas moins de 55 membres à son actif, dont 30 sont désormais licenciés auprès de la Fédération Suisse de Pétanque.

Ce nouveau souffle pour notre association nous a également permis de participer aux championnats Inter-clubs 2021-2022 dans lequel nous avons fièrement terminé Vice-Champions Genevois de notre catégorie! Ce succès s'additionne avec un nombre important de concours remportés par des membres de la Pétanque d'Anières.

Notre Dernière Assemblée Générale nous a permis d'élire un tout nouveau comité, plus jeune et plus ambitieux, avec pour objectif de placer la Pétanque d'Anières parmi les clubs les plus actifs et talentueux du canton de Genève.

Conscients que ces changements ont pu causer quelques désagréments, le comité et moi-même faisons tout notre possible pour que notre collaboration puisse perdurer dans de bonnes conditions pour l'avenir.



En vous réitérant tous nos remerciements pour l'engagement que vous mettez à faire vivre notre village, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères considérations.

Bernard Fluckiger,  
Président



# VOLLEYBALL CLUB D'ANIÈRES

## « LES ANCORS »

### LE COMITÉ

Le Volleyball Club d'Anières est géré par un comité composé d'une présidente, d'une secrétaire, d'une comptable et d'un vérificateur des comptes.

### L'ÉQUIPE

L'équipe du volley est une équipe mixte qui compte cette année 14 joueurs : 7 hommes et 7 femmes.

La commune d'Anières soutient le club financièrement et met la salle communale à disposition ce qui permet de maintenir une cotisation très basse.

Nous avons pu acquérir des nouveaux maillots pour le championnat et comptons prochainement faire l'acquisition de ballons et d'un panier spécial pour les ranger.

### LES ENTRAÎNEMENTS

Ils ont lieu tous les mardis dans la salle communale d'Anières, de 21h à 22h30.

Au programme : échauffements, exercices de balles (services, passes, manchettes, attaques), puis nous formons deux équipes équilibrées en fonction des membres présents et des potentiels de chacun.

### LE CHAMPIONNAT RELAX

Notre participation au championnat relax mixte de volleyball, organisé par la SVRGE (Suisse Volley Région Genève) nous permet de faire d'intéressantes rencontres sportives, d'évaluer les points à travailler et contribue à faire évoluer notre jeu en nous mesurant à d'autres équipes.

Pour cette saison, les premiers matchs ont commencé fin septembre. Rapidement le COVID a perturbé l'organisation des rencontres, et ce, durant presque trois mois. Les responsables des équipes ont dû reporter des matchs ce qui a nécessité une certaine gymnastique : dans notre groupe, nous sommes neuf équipes, ce qui représente 16 matchs pour nous (8 aller, 8 retour). Modifier une rencontre c'est donc se coordonner avec les autres équipes qui elles aussi ont leurs propres matchs à planifier.

Notre activité sportive est une grande source de plaisir pour l'ensemble des joueurs et nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouveaux membres !

Cindy Bettex,  
Présidente

# TEAM GYMKHANA D'ANIÈRES

Le Team Gymkhana d'Anières a participé à l'Euro foot sur 3 soirs dont 2 sous la pluie.

Aucune autre activité est à signaler.

L'organisation d'un grand événement d'ici 2 ans est en discussion.

Le Team Gymkhana



# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'ANIÈRES (APEA)



En raison des restrictions en matière d'organisation d'événements, seules deux activités ont pu être organisées par l'Association des Parents d'Élèves de l'école d'Anières (APEA).

2 JUILLET 2021

## PROMOTIONS

Organisation de jeux pour les enfants dans le temps scolaire.

10 DÉCEMBRE 2021

## FÊTE DE L'ESCALADE

Organisation d'une séance photo-maton avec photo souvenir pour tous les élèves.

L'Association des Parents d'Élèves de l'école d'Anières compte 54 familles membres en 2020-2021. Pour l'année 2021-22, l'APEA enregistre 21 nouvelles familles. Dû aux circonstances actuelles, l'APEA a réduit les cotisations à 10.- (contre 30.-) pour l'année scolaire 2020-21 et à nul pour cette année, ce en raison du nombre d'activités que l'APEA allait pouvoir proposer.

En 2022, nous espérons pouvoir refaire la semaine sans écran et les traditionnels croque-fruits de saison.

Lors de l'assemblée générale (combinée avec l'assemblée générale du P'tit Resto, Mme Julie Suter est élue à la majorité par le comité en tant que co-présidente, suite à la démission de Mme Sonia Ryser.

Pour le Comité,  
Malisa Voegeli,  
Co-Présidente

# P'TIT RESTO

## ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture
- 2 Acceptation du procès-verbal de l'AG du 29 novembre 2019
- 3 Rapport d'activité du Comité 2019/ 2021
- 4 Présentation des comptes pour l'année 2019/2021 et rapport de la Trésorière
- 5 Rapport des vérificatrices des compte
- 6 Élection du nouveau Comité
- 7 Élection des vérificateurs aux comptes
- 8 Présentation des activités 2021/2022
- 9 Divers



## 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Présidente, Mme Schauenburg prend la parole et déclare l'Assemblée Générale ouverte. Elle remercie la commune pour son constant soutien au P'tit Resto ainsi que l'équipe du groupe Kidelis qu'elle remercie également pour leur présence ce soir. Cette année nous avons pu organiser à nouveau l'AG avec l'APEA après une année de pause due aux restrictions sanitaires. En effet, depuis quelques années, de moins en moins de personnes sont présentes à l'AG et la plupart du temps, seuls les membres du Comité, les responsables du fournisseur des repas et quelques parents membres de l'APEA y participent. Etant donné que nous avons l'intérêt de nos enfants à cœur, il semblait intéressant d'organiser les deux événements successivement. Finalement même si nous sommes peu, l'association fonctionne bien grâce et surtout au travail quotidien d'Adriana et Marie-Luce qui servent les enfants, réajustent les menus, collaborent avec le GIAP et font remonter les problèmes auprès des représentants de la Mairie. Nous sommes fortes d'échanges francs et réguliers ce qui amène une excellente ambiance au sein du comité. Nous avons focalisé nos activités sur les repas et non sur les activités annexes qui sont du ressort de l'équipe du GIAP ou de l'APEA.

## 2 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG DU 29 NOVEMBRE 2019

Du aux restrictions sanitaires nous n'avons pas pu organiser une AG en 2020. Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 3 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ 2019/2021

- )] Tout au long de l'année, une collaboration quotidienne s'établit entre les membres du Comité sur place, l'équipe du GIAP et Kidelis
- )] Kidelis a offert les Marmites de l'Escalade (1 pour les petits et 1 pour les grands).
- )] Durant l'année, le Comité a rencontré le GIAP et fait connaissance avec M. Jost qui remplace Mme Clémentine partie à la retraite.
- )] En juillet 2019, le Comité a rencontré M. le Maire, Mme Bosshard, M. Dardel, Mme Apothéloz afin de soutenir et optimiser l'espace au vu de l'augmentation du nombre d'enfants.
- )] Adriana et Marie-Luce ont également rencontré Mme Bosshard, responsable urbanisme et constructions de la Mairie pour évoquer le problème de la capacité d'accueil devenue trop limitée. La disposition des tables a été modifiée, il y a toujours deux services. Des séparateurs ont été offerts par la Mairie.

)] Rencontre avec Mme Chavaz afin de réviser et pérenniser les salaires d'Adriana et Marie-Luce en fonction de nos bénéficiaires. Ainsi que réajustement salaire/vacances de Marie-Luce en fonction de son contrat.

)] Visites régulières (2-3/an) de la présidente à midi afin de distribuer les repas aux enfants, saluer les animatrices du GIAP et faire une petite enquête de satisfaction des repas auprès des enfants.

)] Participation avec APEA de pose de poster et distributions de flyers sur la sécurité autour de l'école promotion du TCS.

## 4 PRÉSENTATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2019/2021 ET RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Mme Anne-Françoise Morel remplace Mme Marie Chavaz (m.chavaz@anieres.ch) en congé maternité, s'est occupée des comptes pour la Mairie et nous la remercions pour son excellent travail.

Voir avec une avocate pour salaire Marie-Luce. Subventions GIAP et Commune arrivées.

### Remerciements

Nous remercions Mmes Béry et Baez pour avoir révisé les comptes. Nous remercions également le comité pour leur collaboration et la maîtrise des dépenses ainsi que la Commune d'Anières et M. le Maire, M. Wassmer.



## 5 RAPPORT DES VÉRIFICATRICES DES COMPTES, MMES BAEZ ET BERY

### LECTURE DU RAPPORT PAR MME BERY ET MME BAEZ

« En notre qualité de contrôleuses aux comptes de l'Association du P'tit Resto d'Anières, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au **31 juillet 2021**. » Nous avons procédé à plusieurs vérifications soit :

- 1) Analyse critique du bilan et du Pertes et Profits.
- 1) Vérification par sondages des entrées/sorties caisse.
- 1) Vérification des entrées et sorties banque et compte postal.
- 1) Vérification de l'imputation dans les comptes de produits et charges.
- 1) Revue des pièces justificatives et vérification de la comptabilisation dans les comptes de Pertes et Profits.

Nous avons constaté :

- 1) Que la comptabilité était régulièrement tenue et bien présentée.
- 1) Que le bilan et le compte d'exploitation concordaient avec le grand livre.

Sur la base de cet examen, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Nous remercions la trésorière pour la bonne tenue des comptes.

À l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les comptes 2019-2021.

## 6 ÉLECTION DU NOUVEAU COMITÉ

Mme Schauenburg assure la présidence du Comité du P'tit Resto et si aucune objection ne se présente, elle accepte de continuer avec plaisir

Aucun nouveau membre ne s'est présenté, le Comité actuel doit rester actif ; il se compose jusqu'à la fin de l'année scolaire de Mmes Commisso, Tovano, Marti et Schauenburg.

La réélection du comité est acceptée à l'unanimité.

## 7 ÉLECTION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Mmes Bery et Baez (annoncé déjà) se proposent pour le prochain exercice et nous les en remercions.

## 8 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 2021/2022

- 1) Le 10 décembre nous allons proposer la soupe de l'Escalade et Kidelis offre la Marmite aux enfants fréquentant le P'tit Resto, merci beaucoup.
- 1) Réunions avec M Jost afin d'harmoniser la relation entre l'équipe actuelle du GIAP et Adriana et Luce
- 1) Réunion avec Mme Bosshard afin de trouver une solution au manque de superficie pour les repas des enfants
- 1) Reprise réunion annuelle avec le Maire
- 1) Course aux œufs avant Pâques ?
- 1) Participation du comité au pique-nique de fin d'année
- 1) Visites régulières de Mme Schauenburg auprès d'Adriana et Luce et les enfants

## 9 DIVERS

Questions :

Quelle est la différence entre le GIAP et le P'tit Resto qui fait quoi ?

La présidente et Mme Tovano expliquent la différence entre les deux : nous nous limitons à la distribution des repas. Le GIAP accompagne les enfants durant les repas.

**Questions sur les repas.** Arrivée juste à temps 19:40 de l'équipe de Kidelis. Label fourchette verte, développement durable légumes de saison.

**Déménagement scolaire.** Salle dans un futur bâtiment au niveau du parking provisoire, pour l'instant en réflexion. D'abord le parking sous terrain, puis agrandissement de l'école.

Patricia Schauenburg,  
Présidente

### MEMBRES DU COMITÉ

Patricia SCHAUBENBURG, présidente

Isabelle MARTI, excusée

Valnice NOBRE COMMISSO « Adriana », aide-cuisinière du P'tit Resto

Marie-Luce TOVANO, aide-cuisinière du P'tit Resto

### PRÉSENTS

Diane JOUSSON, maman, candidate P'tit Resto Julie Suter, membre de l'APEA

Marie-Laure PISANO, assistante administrative Kidelis

Christophe FOUQUET, chef de production Kidelis

Julia ZHU

Malisa VOEGELI (APEA)

Arnaud FALK-VAIRANT (APEA)

Ulas AKTURC (APEA)

Suzana MILICEVIC (APEA)

Laura FANTINI (APEA)

Veronica BAEZ, contrôleur aux comptes (APEA)

Claudine HENTSCH, (Adjointe au Maire) contrôleur aux comptes APEA

Anne-Françoise MOREL, Mairie d'Anières, remplaçante

Mme CHAVAZ, trésorière du P'tit Resto

Anne-Laure PISANO (Kidelis)

Christophe FOUQUET (Kidelis)

### EXCUSÉS

Sonia RYSER (présidente APEA)

Elisabeth BÉRY, contrôleur aux comptes et représentante Mairie Anières

Christophe JOST, responsable du GIAP et les Animatrices

Marco PULIDO, mairie d'Anières, responsable technique



# ASSOCIATION « ANIÈRES UN VRAI VILLAGE »

## Bilan activité 2021

Cette année nous ne convoquerons pas d'AG, mais afin de vous informer voici un bref résumé des différents dossiers que suit l'association. Nos activités ont été ralenties à cause de la gestion du COVID et nous n'avons pas repris comme avant par manque de temps. Le comité ne s'est pas réuni, il y a eu que des rencontres informelles et des échanges téléphoniques.

### 1. PYLÔNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE À ANIÈRES

#### 1.1 Gaille

Suite à notre opposition, toujours aucune nouvelle.

#### 1.2 Pylône en dessus de la Mairie

Au début de l'année 2021, le mât d'antennes en dessus de la Mairie émet également en 5G wide (5G basique non milimétrique) à la suite d'une modification considérée comme « mineure ». Nous en avons averti nos autorités qui n'étaient pas au courant, car les opérateurs n'ont aucune obligation d'avertir ni les autorités locales, ni de déposer une mise à l'enquête publique pour ce genre de modification.

Une augmentation de l'électrosmog ambiant a déjà eu lieu en 2019, ainsi que deux changements d'antennes, dont la mise en place d'antennes adaptatives sur le mât, toujours sans que les opérateurs soient obligés à informer les autorités et la population.

Suite à la modification en 5G wide, nous avons observé que l'électrosmog a encore augmenté, particulièrement depuis l'été 2021, dont des signaux pulsés la nuit dans tout le village. Nous en avons aussi averti nos autorités. À la fin de l'année nous avons envoyé un important courrier à nos élus pour qu'ils se positionnent sur les changements de l'annexe 1 de l'ORNI par la Confédération. Courrier, dont vous avez reçu une copie.

### 2. CONSTRUCTION TERRAIN BACHOFEN, RUE DE L'ASPERGIÈRE

À notre connaissance, il n'y a pas eu de nouveautés depuis qu'il y a eu des négociations avec la commune pour faire un parking de 2 sous-sols. Nous ne savons pas où en sont les autorisations.

Nous espérons que ces autorisations ont bien pris en compte la qualité du terrain du centre du village qui avec le sable et les sources qui se trouvent à peu de profondeur font que le terrain est instable et aussi la qualité des maisons avoisinantes qui sont très anciennes à boulets. Ces maisons plus fragiles sur certains aspects représentent notre patrimoine architectural.

Il semble que la commune va organiser une séance d'information. Pour l'instant, même les voisins n'ont pas vu les plans et ils n'ont eu aucun contact avec le promoteur.

### 3. PROJET DE LOI DE DÉCLASSEMENT ET ÉTUDE DU POTENTIEL DE CONSTRUCTION SUR 28'260 M<sup>2</sup>, TERRAIN FAMILLE GAVILLET

Aucune suite jusqu'à présent.

*Pour rappel :*

*Notre axe d'opposition a été de mettre en évidence cette énorme augmentation de la population en regard des infrastructures existantes et de la maîtrise du développement de notre village; de démontrer que la Commune devait se positionner clairement pour assurer un développement de qualité par la prévision d'infrastructures publiques, nécessaires comme par ex. un vrai centre communal multifonctionnel, et garantir un espace scolaire suffisant, etc.*

### 4. RÉFÉRENDUM CONTRE LE PROJET DES NAVETTES

Suite une relance des discussions entre différentes communes de la rive gauche pour réétudier un projet de navette, un nouveau projet plus adapté, avec un financement plus équilibré entre les différents partenaires (la banque Lombard Odier et les communes) concernées est à l'étude jusqu'en 2023.

Les ports choisis sont ceux de Corsier pour la rive gauche et le Port de Bellevue pour la rive droite.

Si le projet aboutit après la période d'études et de préparation, un essai de 2 ans commencera en 2024 pour deux ans. Une demande d'autorisation doit être faite au niveau de la Confédération. Pour le moment rien d'autre à ajouter.





## 5. FERME DE L'ASTURAL

*Pour rappel :*

La Fondation du Logement d'Anières a voté pour démolir « la Ferme de l'Astural » et non la rénover. Un comité d'habitants d'Anières s'est créé pour sauver ce bâtiment ancien de l'entrée du hameau de Chevrens et a lancé une pétition, le 6 février 2019. La pétition a récolté 364 signatures. Le comité pétitionnaire a suspendu la récolte en n'attendant un éclaircissement des projets qui seront proposés par les architectes et si la démolition est maintenue, la pétition sera réactivée.

Suite à une mise au concours qui devait présenter 2 projets qui détermineraient si la ferme de l'Astural serait démolie ou pas. La Fondation pour le logement a reçu 20 projets. Un projet a été choisi en interne, il n'y a pas eu de consultation ni du conseil communal, ni de la population. Ce projet ainsi que les autres ont été exposé le 21 mai 2021 dans la ferme de l'Astural. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consultation de la population et nous regrettons aussi que le 2<sup>e</sup> projet n'ait pas été choisi car il gardait au moins l'âme de ce bâtiment et se serait bien intégré dans l'architecture du hameau.

Par contre que se soit le premier, le deuxième ou les autres, aucun n'a pris en compte le fait qu'un des critères qui avait été énoncé par les partisans de la démolition de la Ferme était de faire un parking pour Chevrens. Ce critère a été oublié dans les directives aux postulants ! Problème qui doit être résolu, car c'était le seul point réellement positif de la démolition.

## 7. RUE DE L'ANCIEN-LAVOIR 5 – ZONE 5 VILLAS

*Pour rappel :*

Malheureusement, nous avons appris en novembre 2020, trop tard pour agir, qu'un projet de construction d'un bâtiment de 3 étages à toit plat avait reçu l'autorisation de construire en avril 2020, ainsi que dans le printemps 2021 la construction de 2 villas à toits plats.

Ces constructions sont en voie de réalisation, avec pour résultat une entrée du village par l'Ancien Lavoir qui aura un aspect dissonant par rapport au centre du Village. Le même phénomène a déjà eu lieu à Bassy, sur la route de Chevrens où la nouvelle construction détonne complètement au milieu des maisons avoisinantes, plusieurs personnes se sont plaintes auprès de nous, comme pour le nouvel Astural à Chevrens.

Autre dégradation architecturale, le bout du chemin des Avallons, malheureusement là aussi les villas et immeubles cubes changent le panorama qui était magnifique depuis la Côte d'Or !

Par le passé et encore l'année passée, nous avons demandé à nos autorités successives de défendre une architecture villageoise harmonieuse particulièrement pour le Centre du Village, mais aussi pour les points clés du village, avec au minimum un préavis négatif explicite pour toute nouvelle construction qui, par son aspect extérieur (cubes, toits plats) ne serait pas en harmonie avec l'architecture du village.

Nos vœux ont été des vœux pieux, car avec les différents projets ou constructions énoncées plus haut, il ne reste plus beaucoup de terrain ou bâtiment pour encore défigurer davantage l'harmonie architecturale d'Anières.

**Nous rappelons que ce sont les membres de l'association qui doivent nous contacter si des projets ou autres problèmes leurs semblent inappropriés pour le village. Ensuite le comité décide si nous agissons ou pas. Il nous est impossible d'être au courant de tout.**

Nous avons été contactés par une personne qui aimerait que l'on développe davantage d'aspects écologiques dans nos actions. Nous en sommes très heureux et attendons les propositions.

**Si quelqu'un est intéressé à faire partie du comité et ou aider sur le plan administratif, il est le bienvenu.**

Bernadette Grellly,  
Présidente



# SAUVETAGE HERMANCE

**MEMBRES – 138 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER**

**7 nouveaux membres dont: 1 rameur, 6 sauveteurs**



## SAUVETAGE

### FORMATIONS ET EXERCICES

**14 JANVIER**

1<sup>re</sup> session de formations ou refresh des membres au BLS-AED

**23 JANVIER**

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS-AED 06 février  
4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS-AED 13 février  
6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS-AED 25 février  
8<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS-AED

**06 MARS**

9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS

**27 FÉVRIER**

Formation des équipiers 28 février  
Formation des pilotes

**03 AVRIL**

Formation des pilotes

**04 AVRIL**

Formation des équipiers

**08 MAI**

11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS. 09 mai  
13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> session de formation ou refresh des membres au BLS.

**22 MAI**

Formation et exercice sur les accidents de plongée avec les étudiants ambulanciers de 2<sup>e</sup> année, les Samaritains, les pompiers volontaires de Corsier et Hermance, les plongeurs du CSO, la Rega, les infirmières des HUG, le SMUR, la section de sauvetage de Bellevue.  
Au total 100 intervenants bénévoles et professionnels.

**14 JUIN – 13 SEPTEMBRE**

Exercice SSLIA / Amerrissage d'un avion et prise en charge des victimes  
Brevets sauvetage annulé dû au COVID.  
Brevets BLS-AED 60 passés en 14 sessions – 65 sauveteurs brevetés

### INTERVENTIONS

128 Interventions dont: 6 voies d'eaux, 32 autres pannes, 4 amarres rompues, 8 remorquages, 5 chavirages, 61 assistances à personne en danger.

### SURVEILLANCES

143 journées de vigie assurées comprenant 2 nuits: 88 le week-end, 55 en semaine un total de 920h de surveillance.

**5 JUIN**

Régate Genève-Rolle-Genève organisé par le Yacht Club de Genève 12-13 juin  
Régate du Bol d'Or organisé par la Société Nautique de Genève

**28-29 AOÛT**

Trans lémanique en solitaire

**9 SEPTEMBRE**

Régate de l'école de voile du Club Nautique d'Hermance 11 septembre  
Geneva Pride

**18- 19 SEPTEMBRE**

Triathlon de Genève 25-26 septembre  
Tour du lac à l'aviron

**2 OCTOBRE**

Régate des Pirates du Club Nautique d'Hermance



## MANIFESTATIONS ORGANISÉES

Aucune manifestation du au restriction COVID-19.

## RAME

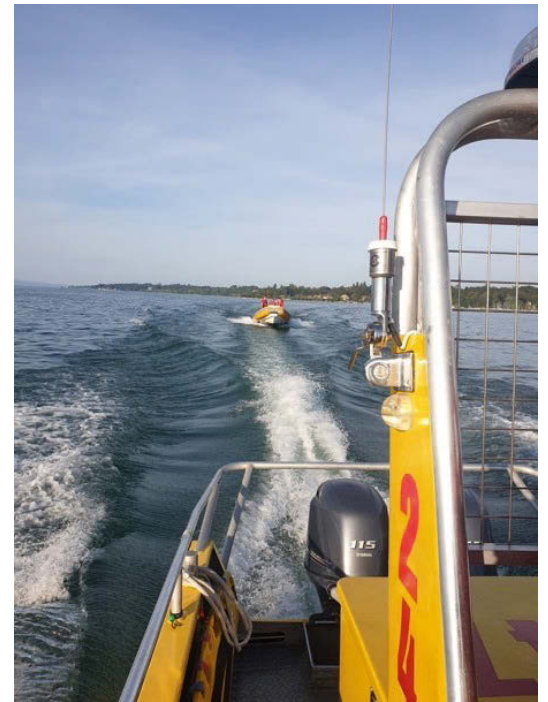
Les entraînements ont repris le 1<sup>er</sup> avril, au rythme de 2 par semaine, soit le lundi et le mercredi soir.

### CLASSEMENTS AUX CONCOURS :

Aucun concours du au restriction COVID-19.

Nos activités sont bénévoles et nous accueillons volontiers de nouveaux membres.

Tant au niveau du sauvetage, dès 14 ans, que de la rame. Contactez la section par mail à [hermance47@bluewin.ch](mailto:hermance47@bluewin.ch).



# LATMA, PROTECTON ET PARTAGE HUMAIN



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Projet Schoolwater

École Tik Ozek

Région de la Mer d' Aral 2019 – 2022

### MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les citoyens d'Anières – comme le monde entier – regardent les nouvelles dramatiques sur la guerre en Ukraine, les effets dévastateurs du changement climatique et les coûts terribles de la pandémie de COVID19 dans le monde en développement. Beaucoup d'entre eux se demandent si les citoyens ordinaires peuvent faire quelque chose pour soulager les souffrances causées par ces calamités.

La guerre en Ukraine donne une importance et une urgence particulières au projet «Schoolwater». La désertification du bassin de la mer d'Aral a détruit la principale source de subsistance du peuple Karakalpak, l'agriculture. 40 % des hommes en âge de travailler gagnent leur vie en tant que travailleurs invités dans la Fédération de Russie. En raison de la guerre et des sanctions qui en ont résulté, l'économie russe s'est effondrée. Un grand pourcentage de travailleurs invités karakalpak ont été contraints de rentrer chez eux. La pauvreté devrait augmenter considérablement en 2022.

Le changement climatique frappe la région de plein fouet. Alors qu'auparavant il y avait une année sèche tous les trois ou quatre ans, 2019, 2020 et 2021 ont toutes été des années de basses eaux et 2022 devrait être une autre année

sèche. En raison de la sécheresse, le niveau de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines a atteint des niveaux sans précédent.

Selon des publications récentes, le Karakalpakstan a souffert de manière disproportionnée de la pandémie de COVID19. Le manque d'eau propre pour se laver les mains – la précaution la plus élémentaire – a sans doute contribué au taux élevé d'infections.

Inutile de dire que les enfants du Karakalpakstan ont plus que jamais besoin de notre aide. Les membres de l'équipe LATMA ont appris de première main les difficultés et la misère croissantes de la région grâce à leurs contacts réguliers avec leurs partenaires. Ils ont tout mis en œuvre pour continuer le projet malgré les difficultés engendrées par la pandémie de COVID19.

La pandémie a encore une fois empêché un certain nombre des activités habituelles de notre association en 2021, LATMA ressort néanmoins renforcée de cette année. Cette période nous a en effet donné le temps de réfléchir ensemble aux actions que nous souhaitons mener dans le futur, de perfectionner nos projets en cours, et de renforcer nos partenariats avec d'autres associations.

Rue de l'Ancien-Lavoir 7  
1247 Anières  
c/o

Maria Devenoge, Présidente

### CONTACT

Marton Krasznai  
076 24 89 983  
Marton.krasznai@gmail.com  
Rte d'Hermance 290  
1247 – Anières

[www.latma.org](http://www.latma.org)

Notre projet «Schoolwater» au Karakalpakstan a bien avancé. Les restrictions mises en place en Ouzbékistan pour faire face à la pandémie ont malheureusement empêché le déplacement de nos partenaires de l'association genevoise ADED sur place pour terminer le projet pilote en 2021. Malgré cela, les équipements sont installés et n'attendent plus que leur mise en service par l'ingénieurs d'ADED et AquaSwiss. La prochaine école, comptant 777 élèves, a également pu être choisie et l'élaboration des plans de ce nouveau projet pourra avoir lieu en même temps que la mise en œuvre des installations à Tik Ozek.

Je suis fière de constater que l'engagement des aniérois, au travers de notre association, continue d'apporter un changement positif dans la vie de nombreuses personnes ici et dans le monde. Que ce soient ceux qui s'engagent au sein de notre association et découvrent de nouvelles façons de venir en aide à ceux qui sont nés moins chanceux, ou les enseignants et enfants qui auront, très bientôt je l'espère, accès à l'eau potable, nous sommes finalement tous gagnants.

Maria Devenoge,  
Présidente de LATMA





## NOTRE ANNÉE 2021 EN QUELQUES MOTS...

### L'ÉQUIPE LATMA A CONTINUÉ À TRAVAILLER ACTIVEMENT SUR LE PROJET

L'équipe du LATMA, sous la direction de la présidente, Maria Devenoge, a continué à travailler activement en 2021 et au premier trimestre 2022, tout d'abord sur le projet « Schoolwater ». Chaque membre a contribué au moins 10 heures de travail volontaire par mois. Les membres de l'association se sont réunis régulièrement pour discuter de la manière de faire avancer le travail dans un environnement compliqué créé par la pandémie de COVID19.

Marton Krasznai, le responsable du projet, a fait une présentation de 30 minutes aux représentants de la Maire d'Anières sur le projet afin de collecter des fonds supplémentaires pour mener à bien le projet et l'étendre à d'autres écoles. Un financement supplémentaire de CHF 20'000 a été proposé pour l'année 2022, ce qui a permis de commencer à développer des plans pour l'inclusion de plus d'écoles dans le projet.

### DE NOUVEAUX VOLONTAIRES ET PARTENAIRES REJOignent LE PROJET

L'équipe de LATMA a poursuivi ses consultations approfondies avec des partenaires et donateurs potentiels. Outre l'Association suédoise de la mer d'Aral, qui est devenue un partenaire permanent, le LATMA a travaillé en étroite collaboration avec l'Université d'État de Nukus sur un programme de soutien technique et de renforcement des capacités humaines dans le cadre du projet. L'Université d'État de Nukus a accepté de procéder sur une base entièrement volontaire, sans frais à l'analyse en laboratoire d'échantillons d'eau provenant d'écoles où LATMA / ADED prévoit d'installer des équipements de purification de l'eau. Les étudiants en ingénierie en BA et MA de l'Université participeront à l'installation de l'équipement de traitement de l'eau dans l'école de Tik Ozek sous forme de formation pratique sur site, donc dans le futur, ils devraient être capables d'effectuer ce travail. Cela permettrait de réduire considérablement les coûts de mise en œuvre des projets futurs. Les étudiants, sur une base volontaire, aideront le personnel des écoles à entretenir et à faire fonctionner l'équipement.

Les membres de l'équipe de LATMA et de l'ADED ont organisé régulièrement des vidéoconférences avec le vice-recteur

et les professeurs de l'université d'État de Nukus. Ensemble, ils ont élaboré un programme pour un cours de courte durée qui sera dispensé par des experts de l'ADED et de AquaSwiss (lorsqu'ils seront au Karakalpakstan pour installer l'équipement de purification de l'eau à l'école de Tik Ozek) sur les dernières technologies de purification de l'eau. Les professeurs et les étudiants prévoient de lancer un programme de recherche dans le but d'adapter davantage les technologies modernes de purification de l'eau aux conditions très variables du Karakalpakstan.

### LES RETARDS CAUSÉS PAR LE COVID UTILISÉ POUR LES AMÉLIORATIONS ET LES ÉCONOMIES

Puisque les restrictions d'entrée en Ouzbékistan ne permettant pas un déplacement de l'ingénieur de notre association partenaire, ADED, nous avons dû repousser la mise en service de l'équipement de notre projet pilote au Karakalpakstan pour mai 2022. LATMA et ADED ont néanmoins profité de ce léger contretemps pour améliorer les plans du système de traitement de l'eau à l'école de Tik Ozek: il sera désormais contrôlé par un panneau électrique utilisant l'intelligence artificielle. Cela rendra l'opération et la maintenance beaucoup plus facile et plus sûre.

Ce temps a également été utilisé pour une étude complète du marché des équipements de traitement de l'eau en étroite collaboration avec l'ADED et son partenaire de mise en œuvre AquaSwiss. Cet effort supplémentaire a permis d'obtenir un meilleur prix pour les pièces d'équipement individuelles. En faisant valoir que ces équipements seraient utilisés pour un projet humanitaire, des remises allant jusqu'à 40 % ont été obtenues dans certains cas. Cela signifie des équipements de meilleure qualité à un meilleur prix.

Au cours du dernier trimestre 2021 ADED – en collaboration avec AquaSwiss – a acheté les pièces d'équipement produites en Suisse et a effectué un test de l'ensemble du système en janvier 2022. Après avoir corrigé quelques problèmes électriques, l'équipement a été envoyé par fret aérien à Tachkent, la capitale de l'Ouzbékistan, en février 2022. Les membres de l'équipe LATMA ont participé au transport de l'équipement jusqu'à l'aéroport.

### UNE DEUXIÈME ÉCOLE DE 777 ÉLÈVES DEVRAIT RECEVOIR DE L'EAU POTABLE

LATMA a mené une étude minutieuse des données fournies par le gouvernement du Karakalpakstan pour sélectionner la prochaine école qui sera couverte par le projet. La sélection était basée sur un ensemble de critères choisis avec soin: la disponibilité de l'eau, le taux de maladies d'origine hydrique dans la communauté et la quantité de travail bénévole et d'autres formes de contribution en nature offerte par la communauté. Après une vidéoconférence avec le hokim (gouverneur) du district de Muynak et des experts du Centre international d'innovation pour la mer d'Aral, l'école n° 8 de Keramzit a été sélectionnée. L'école compte 777 élèves et 74 enseignants. L'eau fortement polluée d'une conduite d'eau principale à une distance de 150 m est disponible 24 heures sur 24. Cela permet une utilisation plus efficace des équipements de traitement de l'eau qu'à Tik Ozek, où l'eau n'est disponible que 2 heures par jour.

Selon les plans, Jean-Marc Varidel de l'ADED et Gilles Jills d'AquaSwiss se rendront au Karakalpakstan en mai 2022, installeront et testeront les équipements et forment le personnel local à leur fonctionnement et à leur maintenance. Ils forment également les étudiants en ingénierie de l'Université d'État de Nukus à l'installation et à la maintenance de l'équipement.

### NOS PARTENAIRES OUZBEKS ONT FAIT UN EXCELLENT TRAVAIL

Nos partenaires ouzbeks ont également fait un excellent travail de leur côté. En octobre et novembre 2021, le Centre international d'innovation pour la mer d'Aral a acheté tous les équipements (tuyaux, réservoirs d'eau, etc.) qui pouvaient être obtenus en Ouzbékistan et a effectué tous les travaux nécessaires pour installer ces équipements dans l'école. Le personnel et les parents des enfants ont contribué par de nombreuses heures de travail bénévole à l'installation du matériel acheté localement.

Tout cela en fournissant des copies des factures et des contrats signés, des preuves de paiement détaillées et vérifiées et des photographies montrant les équipements installés, permettant un pilotage du projet depuis la Suisse. Le Centre International d'innovation pour la Mer d'Aral a pris en charge le



stockage de l'équipement de purification de l'eau envoyé de Genève à l'aéroport de Tashkent jusqu'à ce que les procédures douanières soient effectuées. Il a ensuite organisé le transport de l'équipement de Tashkent à Nukus par avion, puis de Nukus à Tik Ozek par un petit camion du Cent.re.

Le Centre international d'innovation pour la mer d'Aral a remporté une bataille longue et compliquée avec l'administration des douanes d'Ouzbékistan: après plusieurs mois d'efforts, il a obtenu l'autorisation d'importer les équipements de traitement des eaux envoyés de Genève sans payer de droits. LATMA, pour sa part, a fourni un certain nombre de documents attestant que l'équipement constituait une aide humanitaire et de lettres officielles pour aider à cet effort.

### LES DÉFIS PARTICULIERS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS EN ASIE CENTRALE

Transférer de l'argent sur le compte du Centre international d'innovation pour la mer d'Aral s'est avéré être une tâche compliquée. L'Ouzbékistan n'ayant pas adhéré au système SWIFT, il n'est pas possible de transférer de l'argent directement de la Suisse vers une banque ouzbèke. Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts de la part du président de LATMA pour découvrir comment transférer – par l'intermédiaire d'une troisième banque – de l'argent en Ouzbékistan pour l'achat de matériaux produits localement et le transport de l'équipement de l'aéroport de Tachkent à Tik Ozek (par avion et en voiture).

### UNE PETITE ASSOCIATION D'ANIÈRES ENTRE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le projet a été présenté à un groupe d'experts lors du Planet Budapest Summit sur l'environnement en

novembre 2021 à Budapest. Il a été souligné qu'une partie importante du financement initial du projet est assurée par la commune d'Anières, où LATMA a été créée et est basée. Par conséquent et sur recommandation du gouvernement du Karakalpakstan, un représentant de LATMA a été invité à présenter le projet en juin 2022 à Douchanbé (la capitale du Tadjikistan) lors d'une table ronde présidée par Jennifer Sara, directrice de la pratique mondiale sur l'eau de la Banque mondiale (tous les coûts ont été couverts par la Banque mondiale). Le directeur régional de la société Unilever, un donateur privé potentiel participera également au panel. Le projet Schoolwater sera présentée à cette occasion comme un exemple de bonne pratique aux agences de développement actives dans la région, et LATMA – ADED pourra ainsi recevoir un financement supplémentaire pour l'installation d'équipements de traitement de l'eau dans d'autres écoles de la région.

Un groupe d'étudiants de la Graduate School of Public Policy de l'Université Nazarbayev (Kazakhstan), de l'Université d'État de Nukus (Ouzbékistan) et de l'Université d'Oulu (Finlande) a proposé d'aider LATMA à développer un ensemble d'arguments financiers, sociaux et techniques en faveur de la répliquer ce projet dans d'autres pays et régions d'Asie centrale. La présentation du projet lors d'une grande conférence internationale sur l'eau en présence des plus grandes banques internationales de développement et agences de développement est une occasion unique de lever des fonds pour la poursuite du projet. Inutile de préciser que l'importance du financement offert par la commune d'Anières, qui a permis à LATMA et à l'ADED de faire décoller ce projet, sera présentée aux participants.

### LE PLUS GRAND RISQUE : LES DÉLAIS SERRÉS

Il existe un certain nombre de risques qui doivent être surveillés attentivement au cours de cette phase finale du projet. Afin de compenser les longs retards de mise en œuvre dus à la pandémie de COVID19, l'ADED et le LATMA ont fixé un délai très serré pour les activités finales envisagées dans le plan du projet. Le voyage prévu des ingénieurs de l'ADED et d'AquaSwiss au Karakalpakstan fin mai n'est réalisable que si LATMA reçoit le financement complémentaire offert par la commune d'Anières d'ici la mi-avril. Nous espérons qu'une décision de libérer les fonds pourra être prise d'ici là.

### ANIÈRES PEUT INCITER D'AUTRES PERSONNES À GENEVE À FAIRE QUELQUE CHOSE POUR LES ENFANTS DANS LE BESOIN

LATMA et ADED enregistrent méticuleusement chaque phase du projet par des photographies, des vidéos et des données. Ils préparent une petite exposition montrant comment la bonne volonté et l'enthousiasme d'une seule commune, d'une petite association peuvent changer la vie de milliers d'enfants et servir d'exemple à des organisations internationales beaucoup plus importantes. LATMA approchera les écoles et les communes du canton de Genève et leur proposera d'installer cette petite exposition et de faire une présentation du projet.

### REMERCIEMENTS

Toute l'équipe du projet remercie la Commune d'Anières, la Commune de Collonge-Bellerive, la Société Suédoise de la Mer d'Aral, Le Centre international d'innovation pour la mer d'Aral, Centre régional d'environnement d'Asie-Centrale, les Universités de Nukus et Nazarbayev (Kazakhstan), Oulu (Finland), les bénévoles de l'école de Tik Ozek.

Grâce à l'ensemble de nos bénévoles, notre projet en 2021 a été un franc succès. Ce qui aurait été impossible sans toutes les précieuses personnes qui ont donné de leur temps.

Nos bénévoles font partie d'une association fière de ses membres, leur présence parmi nous l'année prochaine serait encore un grand atout.



## **IMPRESSUM**

### **ÉDITÉ PAR**

Commune d'Anières  
Chemin de La-Carignan 5  
1247 Anières  
T +41 22 751 11 45  
www.anieres.ch  
info@anieres.ch

### **IMPRESSION**

Printissimo SA  
Tiré à 60 exemplaires  
Imprimé sur papier offset 100 gr certifié FSC

### **CONCEPT ET DESIGN**

S agence, Genève

### **GESTION ET COORDINATION**

Marcela Apothéloz

### **PHOTOS**

Couverture : Olivier Riethauser  
Page 2 : Beth Gehlsen  
Pages 4-5 : Olivier Riethauser  
Page 76-77 : Olivier Riethauser  
Page 96-97 : Charles Marchant  
Page 119 : Thi My Linh Tran  
Administration communale,  
Marc Guillemin, ORPC Lac,  
Police municipale de Collonge-Bellerive,  
Caroline Dombre, Association coherance,  
Association des Jeunes Anierois,  
Association J'aime ma Planète,  
Association Latma, Switch Vibration, Uzufly.



Chemin de La-Carignan 5  
CH - 1247 Anières  
T +41 22 751 11 45  
F +41 22 751 28 61  
[info@anieres.ch](mailto:info@anieres.ch)

**ANIERES.CH**